



Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2016

Décembre 2016

Avant-propos

L'enquête Cadre de vie et sécurité est conduite chaque année, depuis 2007, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP). Depuis sa création en 2014, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) est associé au pilotage, à la conception et à l'exploitation de cette enquête.

Cadre de vie et sécurité est une enquête nationale de victimation, qui a pour objectif de compter et de décrire les infractions (vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) dont sont victimes les ménages et leurs habitants, et de recueillir leurs perceptions en matière d'insécurité.

Chaque année, l'ONDRP publie dans son rapport annuel¹ les premiers résultats des enquêtes, mettant en valeur les principaux indicateurs de la victimation et leur évolution dans le temps. L'ONDRP, l'Insee et le SSMSI diffusent également, sur leurs espaces internet respectifs², des études thématiques tirées de l'exploitation de cette source.

L'objet du présent document est de présenter, de façon systématique, les réponses des ménages à toutes les questions qui leurs sont posées, dans chacun des domaines de la victimation couvert par l'enquête. Combien de victimes chaque année ? Que sait-on du déroulé des faits ? Et de leurs auteurs ? Dans quels espaces géographiques la victimation est-elle la plus importante ? Et dans quelles catégories sociales ?

Ce travail est donc complémentaire des autres exploitations de l'enquête Cadre de vie et sécurité. Il ne prétend pas épuiser les problématiques qu'une enquête aussi riche permet d'éclairer, mais plutôt de poser des cadres, de proposer des réponses de premier niveau, et peut-être de suggérer des approfondissements.

Il a été réalisé par Hélène Guedj, chargée d'études au SSMSI.

Il a bénéficié d'un travail préliminaire de Coline Bouvart, stagiaire au SSMSI pendant l'été 2016, et des relectures de l'équipe du SSMSI.

¹ www.inhesj.fr/fr/ondrp/publications/rapports_annuels

² www.inhesj.fr/fr/ondrp/publications ; www.insee.fr ; www.interieur.gouv.fr/Interstats

Table des matières

Les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales.....	9
Repères.....	10
Description des faits.....	11
Les recours.....	15
Profil des victimes.....	17
Cambriolages, tentatives de cambriolages et vols sans effraction visant d'autres biens que les résidences principales.....	20
 Les vols sans effraction de résidences principales.....	 21
Repères.....	22
Description des faits.....	23
Les recours.....	26
Profil des victimes.....	27
 Les actes de vandalisme contre le logement.....	 31
Repères.....	32
Description des faits.....	33
Les recours.....	34
Profil des victimes.....	35
 Les vols et tentatives de vol de voiture.....	 39
Repères.....	40
Description des faits.....	42
Les recours.....	44
Profil des victimes.....	45

Les vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés.....	49
Repères.....	50
Description des faits.....	52
Recours.....	53
Profil des victimes.....	54
Les vols et tentatives de vol de vélos.....	59
Repères.....	60
Descriptions des faits.....	61
Recours.....	62
Profil des victimes.....	63
Les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture.....	67
Repères.....	68
Description des faits.....	70
Les recours.....	72
Profil des victimes.....	73
Les actes de vandalisme contre la voiture.....	77
Repères.....	78
Description des faits.....	79
Les recours.....	81
Profil des victimes.....	82

Les escroqueries bancaires	85
Repères	86
Description des faits	87
Les recours	88
Profil des victimes	89
 Les vols et tentatives de vol avec violences physiques ou menaces	 91
Repères	92
Description des faits	93
Recours	98
Profil des victimes	99
 Les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces	 101
Repères	102
Description des faits	103
Recours	107
Profil des victimes	108
 Les violences physiques en dehors du ménage	 111
Repères	112
Description des faits	113
Recours	117
Profil des victimes	118

Les menaces en dehors du ménage.....	121
Repères.....	122
Description des faits.....	123
Recours.....	127
Profil des victimes.....	128
Les injures en dehors du ménage.....	131
Repères.....	132
Description des faits.....	133
Recours.....	137
Profil des victimes.....	138
Les violences sexuelles en dehors du ménage.....	141
Repères.....	142
Description des faits.....	143
Recours.....	146
Profil des victimes.....	146
Atteintes à caractère sexuel en dehors du ménage hors agressions sexuelles.....	149
Les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage.....	151
Repères.....	152
Description des faits.....	153
Démarches.....	156
Profil des victimes.....	157

Les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales

Cambriolages et tentatives de cambriolages visant les résidences principales des ménages

	2007	2009	2011	2013	2015
Cambriolages					
Ménages victimes					
Nombre	203 000	199 000	267 000	258 000	232 000
En % de l'ensemble des ménages	0,8	0,7	1,0	0,9	0,8
Faits					
Nombre	211 000	203 000	277 000	280 000	244 000
Nombre moyen par ménage victime	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	8	7	10	10	9
Tentatives de cambriolages					
Ménages victimes ¹					
Nombre	207 000	189 000	246 000	276 000	257 000
En % de l'ensemble des ménages	0,8	0,7	0,9	1,0	0,9
Faits					
Nombre	227 000	210 000	277 000	305 000	292 000
Nombre pour 1 000 ménages	8	8	10	11	10
Ensemble des cambriolages et tentatives de cambriolages					
Ménages victimes					
Nombre	410 000	388 000	513 000	534 000	489 000
En % de l'ensemble des ménages	1,5	1,4	1,9	1,9	1,7
Faits					
Nombre	438 000	413 000	554 000	584 000	536 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	16	15	20	21	19
Taux d'échec ²	52 %	51 %	50 %	52 %	54 %

¹ On recense ici, une année donnée, les ménages victimes de tentative de cambriolage parmi les ménages n'ayant pas subi de cambriolage.

² Le « taux d'échec » correspond au nombre de tentatives rapporté au nombre total de cambriolages et tentatives de cambriolages.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 232 000 ménages - soit 0,8 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir été victimes d'un cambriolage.

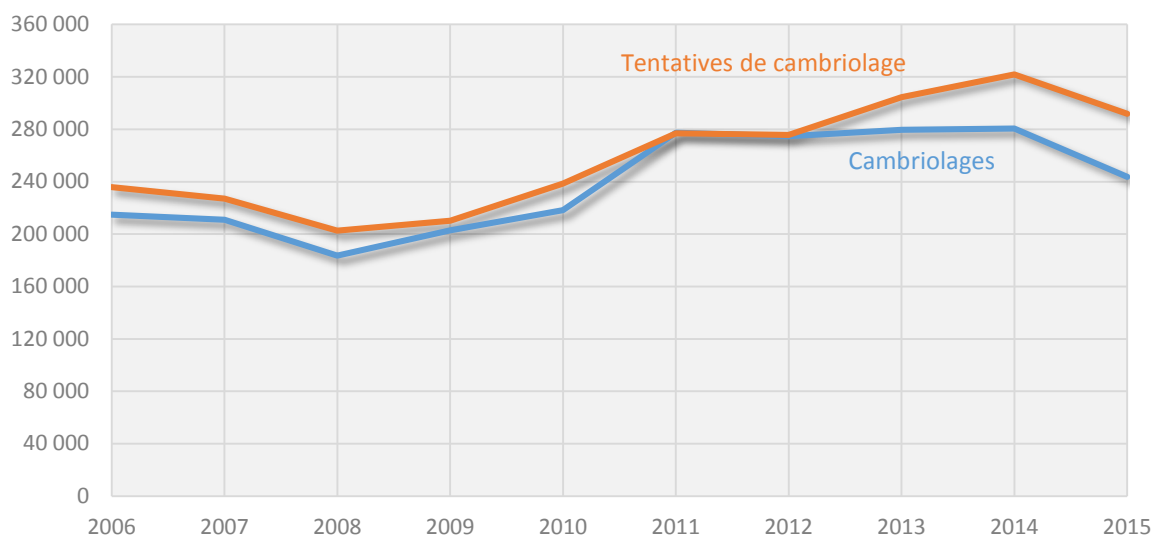
Note : dans ce tableau comme dans tout le chapitre les « cambriolages » désignent les effractions de résidences principales suivies de vol. Les tentatives de cambriolage désignent ainsi les effractions tentées ou réalisées non suivies de vol.

En 2015, 489 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un cambriolage ³ ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale au cours de l'année, soit 1,7 % de l'ensemble des ménages. Parmi ces ménages victimes, 232 000 (43 %) ont effectivement subi au moins un cambriolage et 257 000 (57 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de cambriolage. Ces chiffres sont légèrement en recul par rapport à ce qui a été observé ces dernières années, même si une année supplémentaire d'enquête est nécessaire pour confirmer ou non la tendance. Ils restent néanmoins supérieurs aux niveaux relevés entre 2006 et 2009 par l'enquête.

³ Dans tout ce document, les « cambriolages » désignent les effractions réalisées suivies de vol, les « tentatives de cambriolage » désignent les effractions ou tentatives d'effraction non suivies de vol.

De nombreux ménages – environ 35 000 en 2015 – subissent plusieurs faits de cambriolages ou de tentatives de cambriolages au cours d’une même année, ce qui explique l’écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l’année 2015, on estime à près de 244 000 le nombre total de cambriolages de résidences principales – soit 9 cambriolages pour 1 000 ménages – et à 292 000 le nombre de tentatives – soit 10 tentatives de cambriolages pour 1 000 ménages ¹.

Évolution du nombre annuel de cambriolages et tentatives de cambriolages



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à environ 244 000 le nombre de cambriolages et 292 000 le nombre de tentatives de cambriolage.

Le nombre de cambriolages de résidences principales, comme celui des tentatives, ont atteint leur point le plus bas depuis le début de l’enquête en 2008 (184 000 et 203 000 respectivement). Ils ont ensuite conjointement fortement augmenté jusqu’en 2011. De 2011 à 2014, le nombre de cambriolages s’est fixé autour de 280 000 alors que le nombre de tentatives a poursuivi sa hausse pour atteindre un maximum à 322 000 en 2014. En 2015, le nombre de cambriolages est légèrement inférieur au niveau moyen observé entre 2011 et 2014. Le nombre de personnes répondant chaque année à l’enquête ne permet cependant pas d’être certain que cette baisse soit significative d’une véritable tendance.

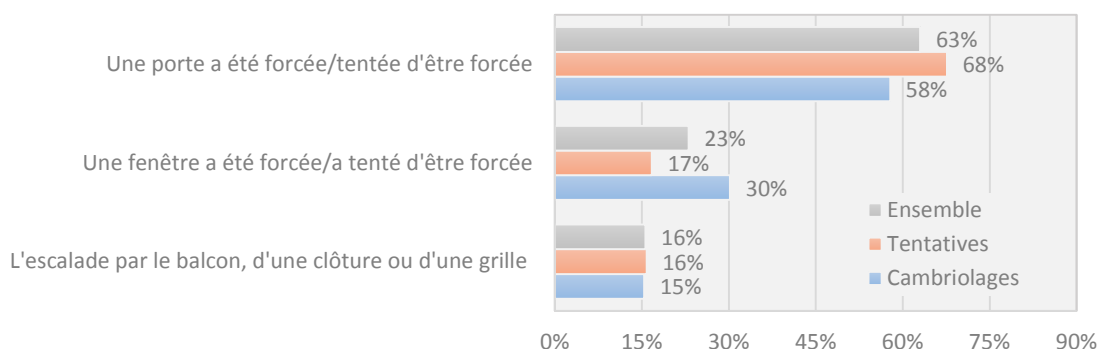
Le questionnaire détaillé de l’enquête CVS permet pour chaque victimisation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des trois dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.

Description des faits

Un cambriolage est un vol par effraction ; par définition, 100 % des auteurs de cambriolage ont pénétré par effraction dans le logement de leur victime (y compris dépendances ou terrain attenants ou non au logement). Dans le cas des tentatives de cambriolage – où, par définition, aucun vol n’est commis mais où l’effraction peut être tentée ou réalisée – on constate que seuls 14 % des auteurs sont parvenus à entrer dans le logement. Autrement dit, en moyenne entre 2013 et 2015, 85 % des tentatives de cambriolage ont donc échoué au stade de l’effraction (1 % des ménages ne savent pas ou ne se prononcent pas).

¹ Pour chaque victimisation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime. En outre, s’agissant des cambriolages de résidences principales, l’enquête CVS permet de distinguer exactement les « cambriolages » des tentatives de cambriolage dans la limite de 2 faits subis dans l’année par ménage victime. Au-delà, une estimation est nécessaire pour compter séparément les cambriolages et les tentatives de cambriolage (cf. Note méthodologique).

Procédé d'effraction utilisé pour entrer (ou tenter d'entrer) dans le logement



Note : les totaux peuvent être supérieurs à 100 % car plusieurs procédés ont pu être utilisés au cours d'un même fait.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

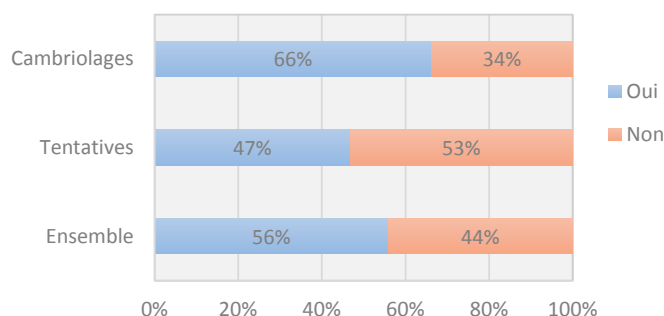
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 63 % des ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage déclarent qu'une porte a été (tentée d'être) forcée pour entrer.

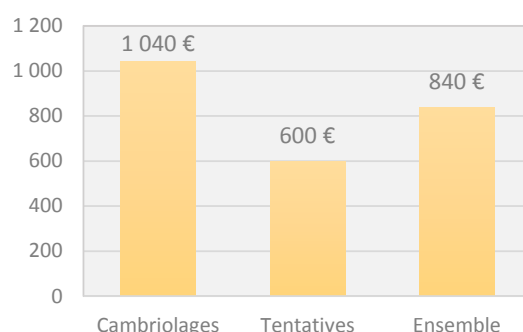
En ce qui concerne le procédé d'effraction, les ménages victimes de cambriolages et tentatives de cambriolages rapportent près de 6 fois sur 10 qu'une porte a été forcée ou tentée d'être forcée pour entrer dans le logement, ce qui représente le procédé le plus fréquent, suivi par la fracture d'une fenêtre 1 fois sur 4, et par l'escalade – entrée par un balcon ou une clôture par exemple - 1 fois sur 6. Dans le cas des cambriolages, les ménages victimes rapportent un peu plus fréquemment qu'une fenêtre a été forcée.

Dégradations consécutives aux cambriolages ou tentatives de cambriolage

« Une porte, une fenêtre ou d'autres objets de votre logement ont-ils été détruits ou dégradés lors du cambriolage? »



Montant moyen des dégradations pour les ménages qui en ont subi (en euros)



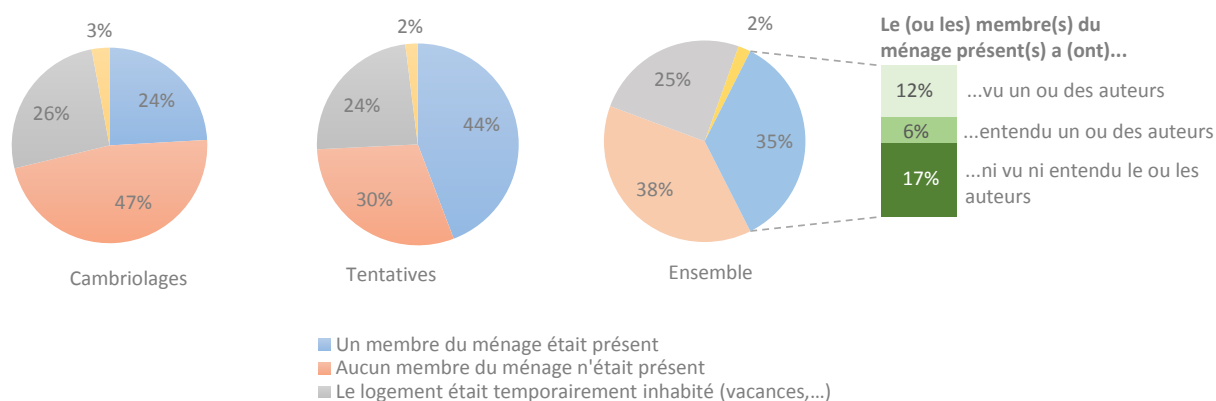
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, deux tiers des ménages victimes de cambriolages déclarent avoir subi des dégradations lors du cambriolage (porte, fenêtre ou autres objets détruits ou dégradés) pour un montant moyen de 1 040 €.

En moyenne entre 2013 et 2015, deux tiers des ménages victimes de cambriolage déclarent avoir subi des dégradations dans leur logement liées au cambriolage (porte, fenêtre ou autres objets détruits ou dégradés du fait de l'effraction ou de la « fouille ») pour un montant moyen de 1 040 euros. Dans le cas des tentatives de cambriolage, on constate que les dégradations sont moins fréquentes (47 %) et en moyenne moins coûteuses (600 euros), en lien sans doute avec la forte proportion d'effractions non abouties.

Occupation du logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 35 % des ménages victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage déclarent qu'au moins un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits. Sur ces 35 %, 12 % déclarent avoir vu un ou des auteurs, 6 % avoir entendu un ou des auteurs et 17 % n'ont ni vu ni entendu le ou les auteurs.

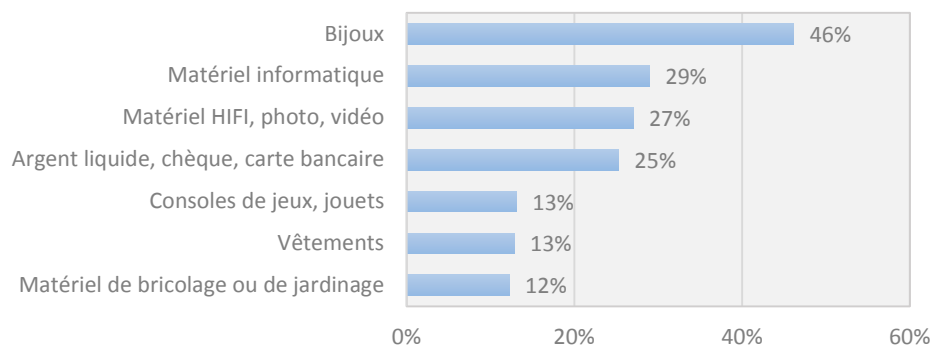
Note : les effectifs de l'échantillon ne permettent pas de communiquer les chiffres de confrontation « victimes/auteurs » pour les cambriolages et les tentatives pris séparément.

Dans la plupart des cas, les logements sont visités quand ils sont vides : soit qu'ils soient temporairement inhabités (près de 3 cas sur 10, cambriolages et tentatives pris ensemble), soit qu'ils soient ordinairement occupés mais vides au moment des faits (4 cas sur 10, cambriolages et tentatives pris ensemble). Cependant, dans 44 % des tentatives de cambriolage, un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits contre 24 % seulement dans les cambriolages « réalisés », ce qui suggère qu'une part importante des tentatives de cambriolage n'ont pas abouti précisément parce que le logement était occupé au moment des faits. Sans distinguer cambriolages et tentatives, on peut ajouter que 12 % des ménages victimes déclarent avoir vu, et 6 % avoir entendu, un ou plusieurs des auteurs.

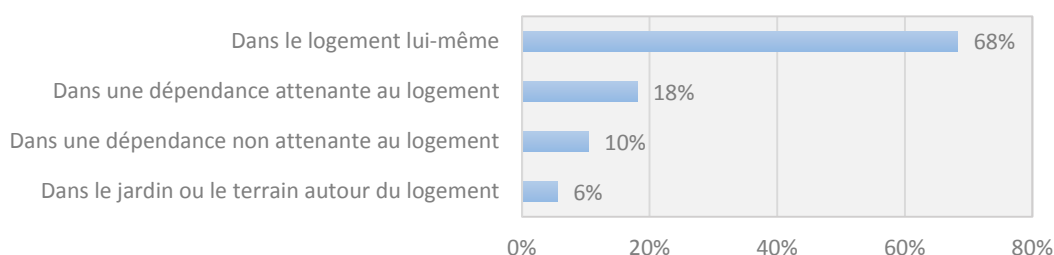
En moyenne entre 2013 et 2015, les objets les plus fréquemment volés sont : les bijoux (46 % des ménages victimes de cambriolage déclarent un vol de bijoux), du matériel informatique (29 %), du matériel HIFI, photo ou vidéo (27 %), de l'argent liquide, des chèques ou des cartes bancaires (25 %) ; dans une moindre mesure, on trouve les vols de consoles de jeux et jouets (13 %), les vêtements (13 %) et le matériel de bricolage ou de jardinage (12 %). Les ménages victimes de cambriolage rapportent le plus fréquemment que des objets ont été volés dans le logement lui-même (68 % des cas en moyenne entre 2013 et 2015), un peu moins souvent dans une dépendance – une cave, un garage, un cellier,... – attenante au logement (18 %) et plus rarement dans une dépendance non attenante (10 %) ou dans le jardin ou terrain autour du logement (6 %).

Nature et emplacement des objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Où se trouvaient les objets volés ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

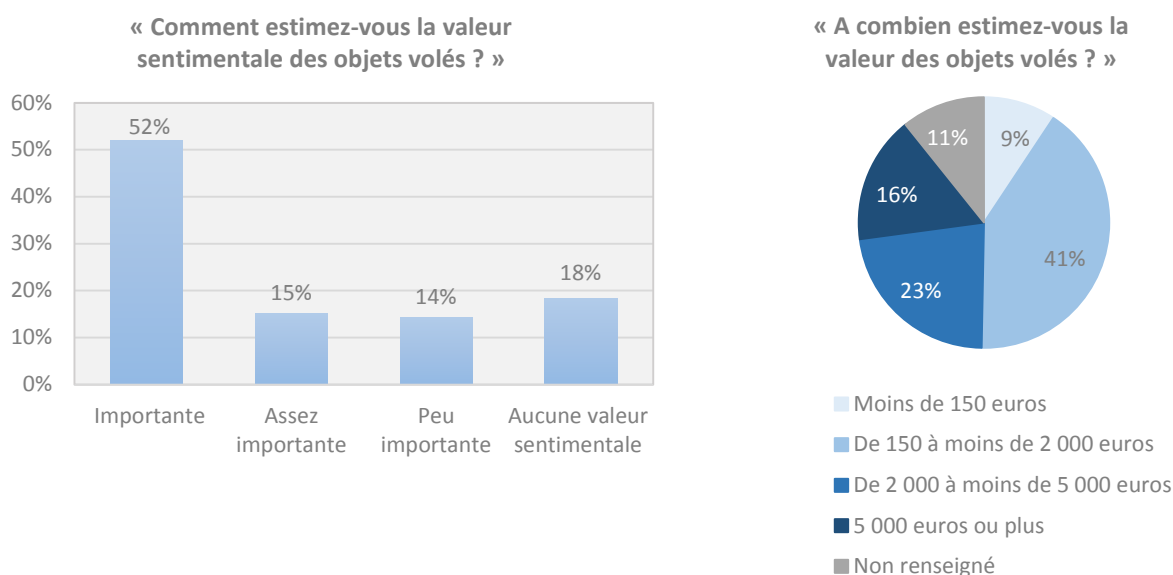
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 46 % des ménages victimes de cambriolage déclarent un vol de bijoux. Par ailleurs, 68 % des ménages victimes de cambriolage rapportent que des objets ont été volés dans le logement lui-même.

Note : seuls les objets les plus fréquemment volés sont représentés, les fréquences inférieures à 10 % sont exclues.

Interrogés sur le montant du préjudice subi lors de leur cambriolage, 41 % des ménages ont déclaré un montant compris entre 150 et 2 000 euros et 23 % entre 2 000 et 5 000 euros. Aux deux extrêmes, 9 % des ménages déclarent un préjudice inférieur à 150 euros et 16 % un préjudice supérieur à 5 000 euros. Enfin, 11 % des ménages victimes de cambriolage n'ont pas souhaité ou n'étaient pas en mesure de répondre à la question. En moyenne entre 2013 et 2015, le montant moyen du préjudice est, pour les ménages qui réussissent à l'évaluer de 3 200 euros. Au-delà de la valeur monétaire, la valeur sentimentale des objets volés est souvent évoquée par les ménages victimes de cambriolage : 52 % la jugent même « importante » et 15 % « assez importante ». Seuls 18 % des ménages victimes déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale. À la date de l'enquête, soit au plus 15 mois après les faits, seuls 5 % des ménages victimes de cambriolage déclarent avoir récupéré certains des objets volés.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice



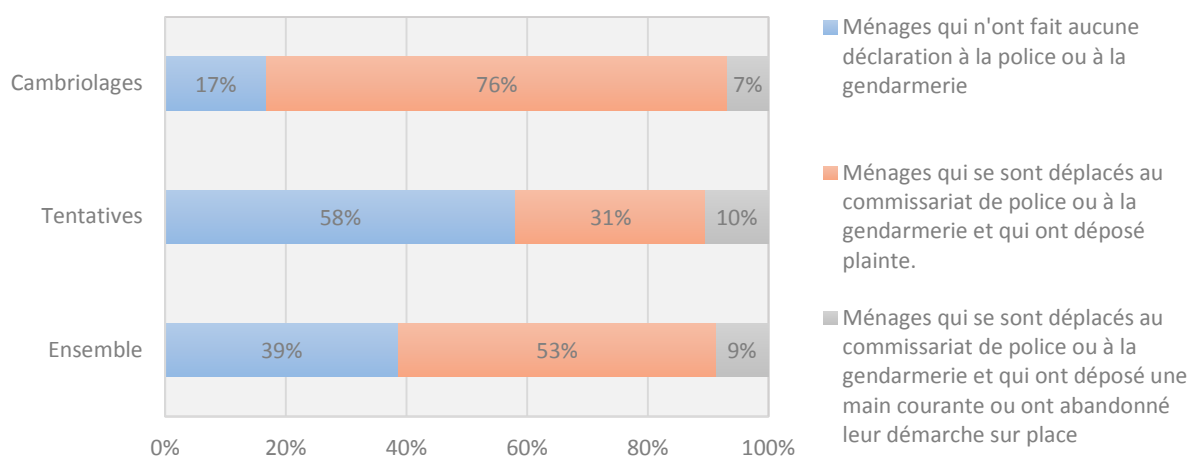
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 52 % des ménages victimes de cambriolage déclarent que les objets volés avaient une importante valeur sentimentale. Par ailleurs, 23 % des ménages victimes de cambriolage estiment que la valeur du préjudice est comprise entre 2 000 et 5 000 euros.

Les recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

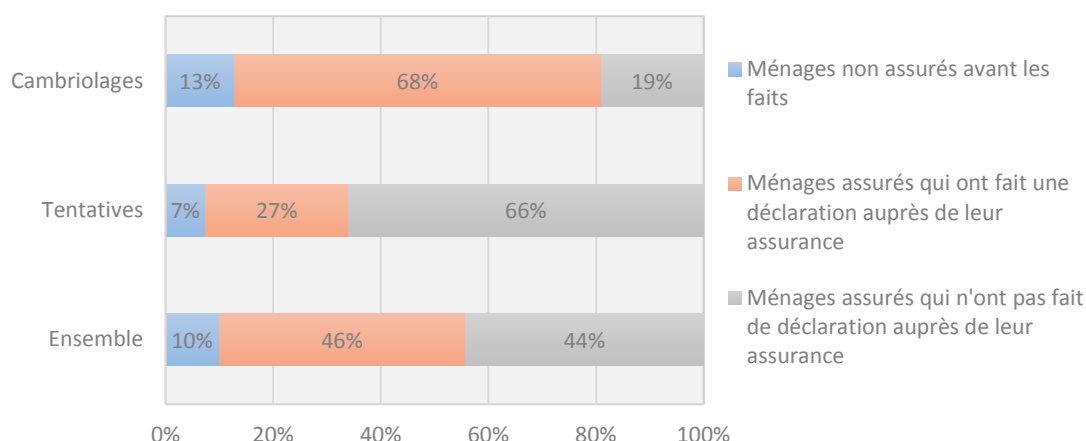
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les victimes de cambriolage, 17 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 76 % ont déposé plainte et 7 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Le dépôt de plainte en commissariat ou à la gendarmerie est une étape obligatoire pour obtenir une indemnisation d'une assurance. Malgré cela le dépôt de plainte est loin d'être systématique. Le signalement des faits auprès des services de police et de gendarmerie et le taux de plainte sont en effet très différents selon que le ménage a été victime d'un cambriolage ou bien d'une tentative. Dans le cas des tentatives de cambriolage, en moyenne entre 2013 et 2015, 58 % des ménages victimes n'ont tout simplement fait aucune déclaration à la police ou à la gendarmerie, 31 % se sont déplacés au commissariat et à la gendarmerie et ont formellement déposé plainte, enfin 10 % se sont déplacés et ont déposé une main courante ou bien ont renoncé sur place à faire une déclaration. Dans le cas des cambriolages, 76 % des ménages victimes ont formellement déposé plainte.

Une part non négligeable de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage déclarent qu'ils n'étaient pas assurés contre ce risque avant les faits (1 sur 10 en moyenne entre 2013 et 2015, cambriolage et tentatives confondus). Ces cas mis à part, comme pour le signalement à la police ou à la gendarmerie, le recours à l'assurance est très dépendant de la nature précise des faits subis : ainsi, en moyenne 68 % des ménages victimes de cambriolage ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance contre seulement 27 % des ménages victimes de tentative de cambriolage.

Déclaration à l'assurance



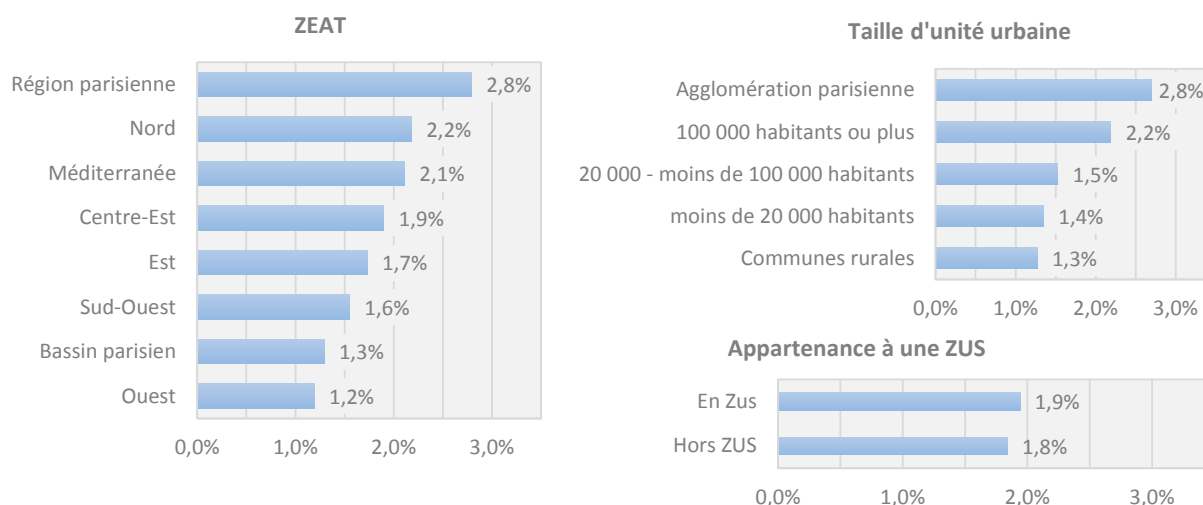
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les victimes de cambriolage, 13 % n'étaient pas assurés avant les faits, 68 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance, 19 % étaient assurés mais n'ont pas fait de déclaration.

Profil des victimes

Proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

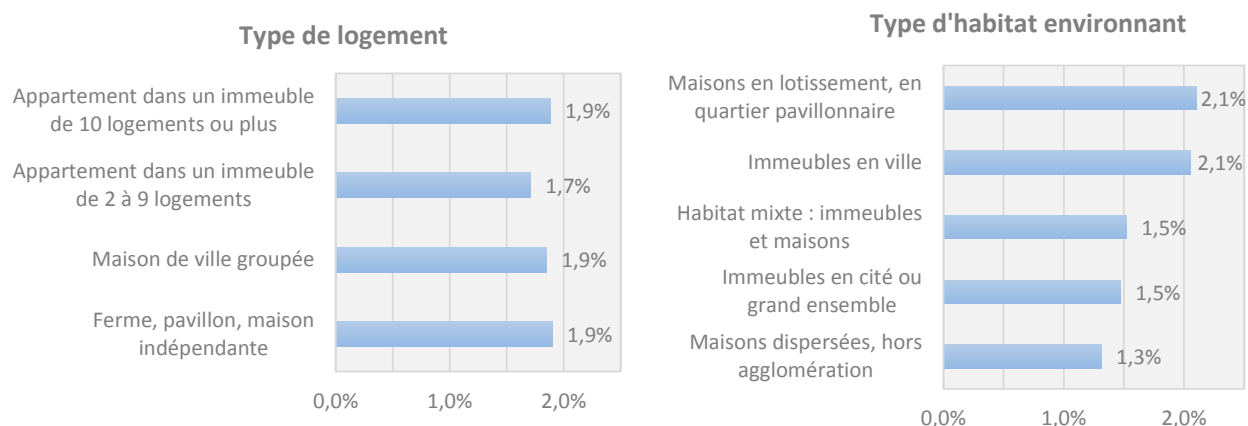
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 2,8 % des ménages résidant en région parisienne ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage dans les 12 mois précédant l'enquête.

En moyenne entre 2013 et 2015, 1,8 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Sur le territoire, la part de ménages victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage est très variable : c'est dans la zone Ouest et le Bassin parisien qu'il est le plus faible (1,2 % et 1,3 % en moyenne entre 2013 et 2015) et en région parisienne qu'il est le plus élevé (2,8 %). Au-delà du territoire géographique, vivre en ville ou à la campagne paraît discriminant : le taux de victimation augmente en effet avec la taille des agglomérations, de 1,3 % (en moyenne entre 2013 et 2015) dans les communes rurales à 2,2 % dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne), et 2,8 % dans l'agglomération parisienne. Vivre en ZUS ou non en revanche n'influence pas le taux de victimation des ménages en matière de cambriolage et tentative de cambriolage.

Proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentatives de cambriolage selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 2,1 % des ménages résidant dans des quartiers pavillonnaires ou composés en majorité de maisons en lotissement ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage dans les 12 mois précédant l'enquête.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

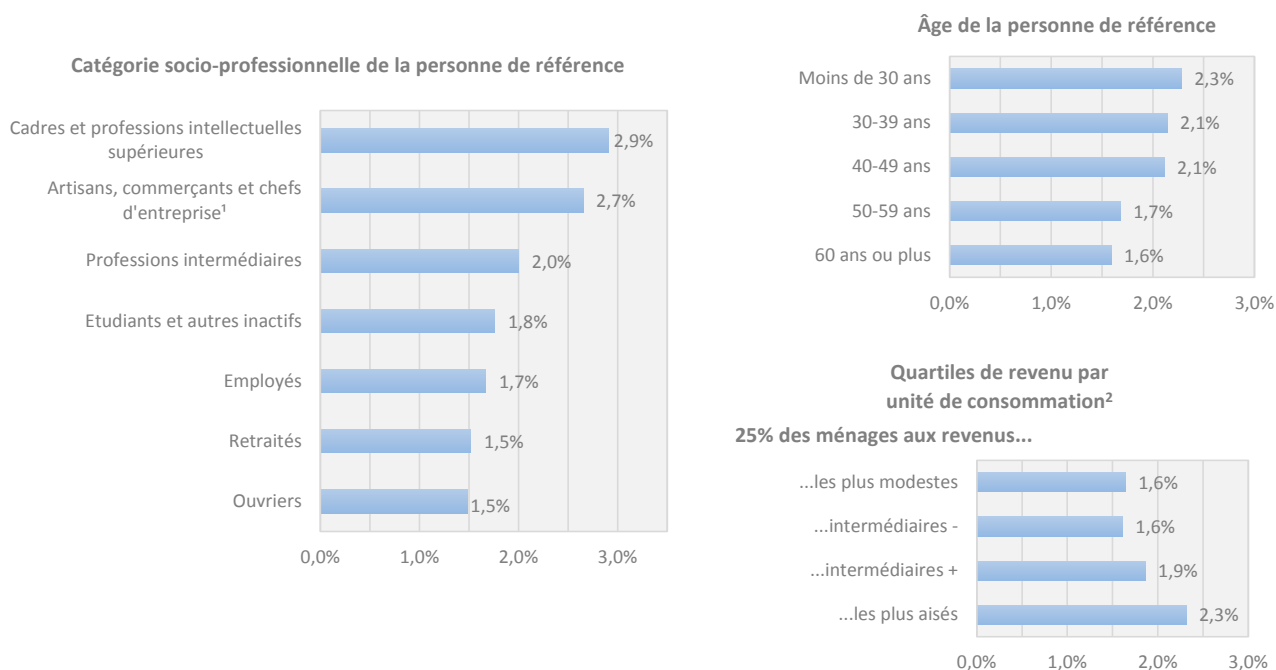
En moyenne entre 2013 et 2015, la proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage n'est pas plus élevée selon qu'ils vivent dans un pavillon, une maison de ville ou un appartement dans un petit ou un grand ensemble. En revanche, l'environnement immédiat du logement influence le taux de victimation. Ainsi les ménages résidant dans des quartiers pavillonnaires ou majoritairement composés de maisons en lotissement ainsi que ceux vivant dans des quartiers d'immeubles en ville apparaissent plus exposés que les ménages vivant dans des zones d'habitat dispersé ou hors agglomération. Les immeubles en cité ou grand ensemble sont aussi moins touchés (1,5 %).

La proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentative de cambriolage décroît avec l'âge de la personne de référence (cf. glossaire). Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes d'âges actifs sont plus fréquemment hors de leur domicile que les personnes en âge d'être retraités. L'analyse des taux de victimation selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence confirment cette interprétation : les retraités affichent un taux de victimation faible, 1,5 % en moyenne entre 2013 et 2015.

Par ailleurs, le taux de victimation augmente avec le niveau de qualification des catégories socio-professionnelles. Il est plus faible parmi les ménages dont la personne de référence est ouvrière ou employée, un peu plus élevée pour les professions intermédiaires et maximale pour les cadres et professions intellectuelles supérieures ; ce qui suggère que les cambrioleurs visent davantage les logements de ménages plus aisés. Si l'on distingue les ménages selon leur niveau de vie¹, on voit que les ménages appartenant à la catégorie des ménages les plus aisés sont plus fréquemment victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage que les ménages plus modestes (2,3 % contre 1,6 % en moyenne entre 2013 et 2015).

¹ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Proportion de ménages victimes de cambriolage ou tentatives de cambriolage selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les ménages dont la personne de référence est cadre (ou exerçant une profession intellectuelle supérieure), 2,9 % ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage dans l'année précédant l'enquête.

Cambriolages, tentatives de cambriolages et vols sans effraction visant d'autres biens que les résidences principales

En plus des cambriolages et vols visant les résidences principales, l'enquête CVS permet d'estimer le nombre de cambriolages, tentatives de cambriolage et vols sans effraction visant les résidences secondaires ou autres lieux possédés ou loués par les ménages (box, jardin ouvrier, terrain avec caravane,...). Chaque année, ces victimations concernent un effectif assez faible d'enquêtés. Aussi, afin de présenter des résultats fiables dans cet encadré, les échantillons de répondants des cinq dernières années disponibles et des cinq années précédentes ont été rassemblés.

Cambriolages, tentatives de cambriolages et vols sans effraction visant les résidences secondaires des ménages et autres lieux possédés ou loués par les ménages

	Moyennes par an	
	Période 2006-2010	Période 2011-2015
Cambriolages et vols sans effraction (yc tentatives) visant les résidences secondaires		
Ménages victimes	41 000	46 000
En % de l'ensemble des ménages	0,2	0,2
En % des ménages possédants	1,7	1,8
Faits	48 000	53 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,2
Nombre pour 1000 ménages	2	2
Nombre pour 1000 ménages possédants	20	21
Vols visant d'autres lieux loués ou possédés par les ménages ¹		
Ménages victimes	41 000	43 000
En % de l'ensemble des ménages	0,2	0,2
En % des ménages possédants	3,5	2,3
Faits	75 000	79 000
Nombre moyen par ménage victime	1,8	1,8
Nombre pour 1000 ménages	3	3
Nombre pour 1000 ménages possédants	63	43

¹ Hors locations saisonnières.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, environ 46 000 ménages ont déclaré avoir subi un cambriolage, une tentative de cambriolage ou un vol sans effraction dans leur résidence secondaire ; ce qui représente 0,2 % de l'ensemble des ménages et 1,8 % des ménages possédant une résidence secondaire. Sur cette même période, le nombre annuel de cambriolages, tentatives de cambriolage et vols sans effraction visant les résidences secondaires est estimé à 53 000, soit environ 21 faits pour 1 000 ménages possédant une résidence secondaire. Les niveaux moyens observés sur la période précédente, entre 2006 et 2011, sont tout à fait semblables. Concernant les recours, en moyenne entre 2011 et 2015, 47 % des ménages victimes d'un cambriolage, d'une tentative de cambriolage ou d'un vol sans effraction visant leur résidence secondaire ont déposé plainte dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie. Plus de 80 % des ménages victimes ont déclaré qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits et 38 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

S'agissant des vols visant d'autres lieux possédés ou loués par les ménages, en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,2 % de l'ensemble des ménages et 1,8 % des ménages possédant ou louant un bien ou un terrain (hors locations saisonnières) – représentatifs de 43 000 ménages - ont déclaré avoir subi un vol dans ce lieu. Sur la même période, le nombre annuel moyen de faits est estimé à 79 000, car les multivictimations sont nombreuses : en moyenne, les ménages victimes subissent près de 2 faits (1,8 exactement) de cette nature chaque année. Comme pour les résidences secondaires, les niveaux moyens sont stables entre les deux périodes. Concernant les recours, en moyenne entre 2011 et 2015, 30 % des ménages victimes d'un vol sur un terrain ou dans un bien autre qu'une résidence principale ou secondaire ont déposé plainte dans un commissariat de police ou dans une gendarmerie. Moins de la moitié des ménages victimes (45 %) ont déclaré qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits et 20 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

Les vols sans effraction de résidences principales

Vols sans effraction visant les résidences principales des ménages

	2007	2009	2011	2013	2015
Ménages victimes					
Nombre	262 000	279 000	264 000	235 000	274 000
En % de l'ensemble des ménages	1,0	1,0	1,0	0,8	1,0
Faits					
Nombre	335 000	323 000	296 000	254 000	315 000
Nombre moyen par ménage victime	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	13	12	11	9	11

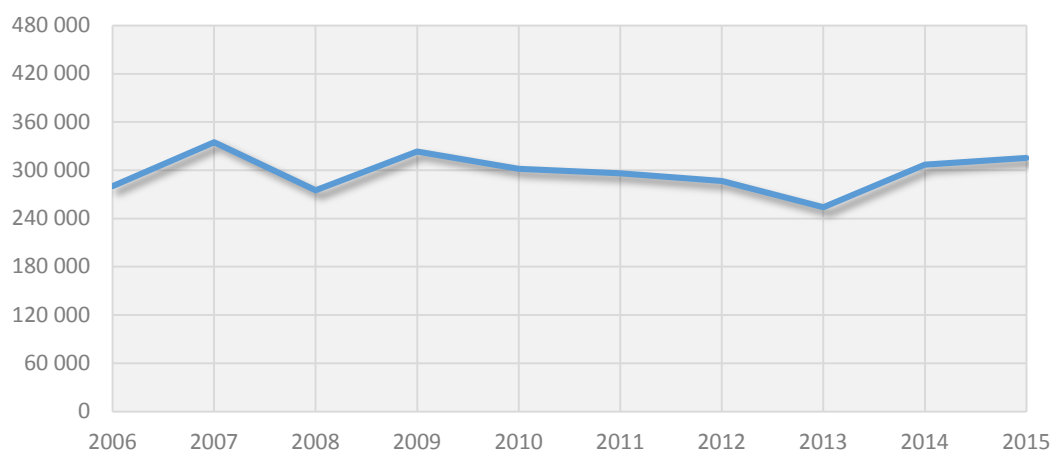
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 274 000 ménages - soit environ 1,0 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir subi un vol sans effraction de leur résidence principale.

En 2015, 274 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol sans effraction (cf glossaire) de leur résidence principale au cours de l'année, soit 1,0 % de l'ensemble des ménages. De nombreux ménages – environ 30 000 en 2015 – subissent plusieurs faits de vols sans effraction au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 315 000 le nombre total de vols sans effraction de résidences principales¹, ce qui représente 11 faits pour 1 000 ménages.

Évolution du nombre annuel de vols sans effraction



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à 315 000 le nombre de vols sans effraction de résidences principales.

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Entre 2006 et 2009, le nombre annuel de vols sans effraction visant les résidences principales a oscillé entre 275 000 et 335 000. Entre 2010 et 2015, le nombre de vols sans effraction est globalement stable. Il s'est maintenu autour de 300 000 faits, à l'exception d'un point bas en 2013 à 254 000 faits.

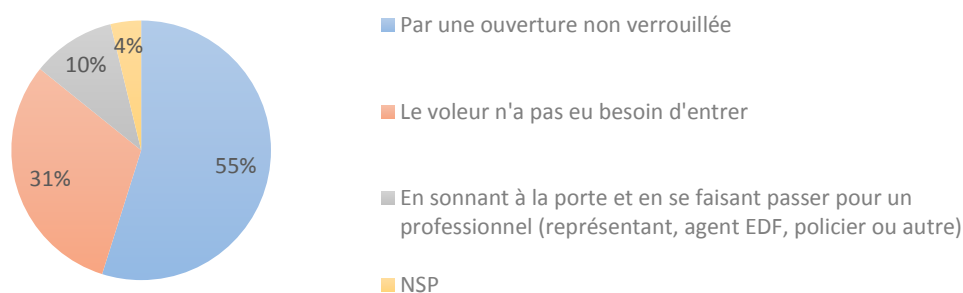
Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de dresser le portrait des victimes et de décrire les caractéristiques des faits subis. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des trois dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur ces trois années.

Description des faits

Plus d'une fois sur deux, les ménages victimes de vol sans effraction déclarent que le voleur est entré dans le logement par une porte non verrouillée (55 % en moyenne entre 2013 et 2015). Dans trois cas sur dix, le voleur n'a pas eu besoin d'entrer. C'est le cas par exemple, des vols qui ont lieu dans des parties communes (une poussette volée dans un local dédié dans un immeuble) ou des parties privatives non verrouillées (du mobilier de jardin sur un terrain non clôturé attenant à la maison). Enfin, dans un cas sur dix, le voleur s'est introduit par la ruse, en sonnant et en se faisant passer pour un professionnel (représentant, agent EDF, policier ou autre).

Dans les vols sans effraction, les dégradations sont rares ; en moyenne entre 2013 et 2015, moins de 2 % des ménages victimes de vol sans effraction en font mention dans l'enquête.

Procédé utilisé pour entrer (ou tenter d'entrer) dans le logement



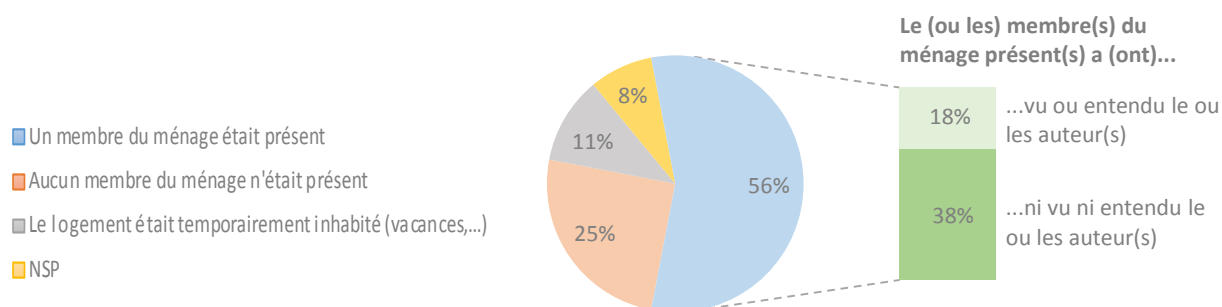
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 55 % des ménages victimes de vol sans effraction de leur résidence principale déclarent que le voleur est entré par une ouverture non verrouillée.

Contrairement aux cambriolages et tentatives de cambriolages, la majorité des vols sans effraction ont lieu alors qu'un ou plusieurs membres du ménage étaient présents dans le logement (56 % des cas en moyenne entre 2013 et 2015). Pour autant, la confrontation avec les voleurs n'est pas plus fréquente : au total 18 % des ménages victimes de vol sans effraction ont vu ou entendu les voleurs.

Occupation du logement et confrontation auteurs/victimes au moment des faits



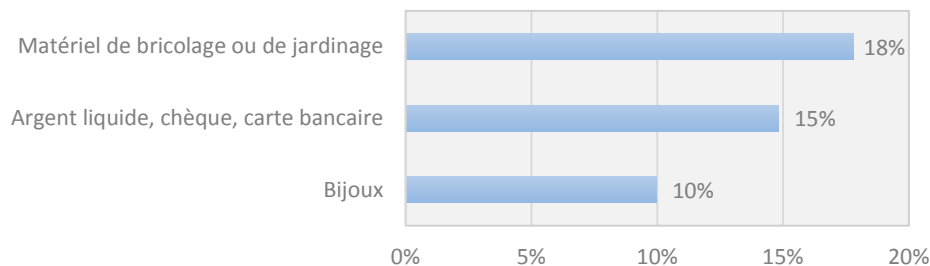
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

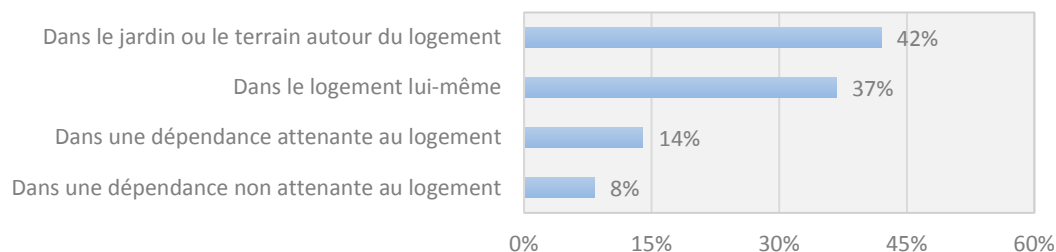
Lecture : 56 % des ménages victimes de vols sans effraction déclarent qu'au moins un membre du ménage était présent dans le logement au moment des faits. Sur ces 56 %, 18 % déclarent avoir vu ou entendu un des auteurs.

Nature et emplacement des objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Où se trouvaient les objets volés ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

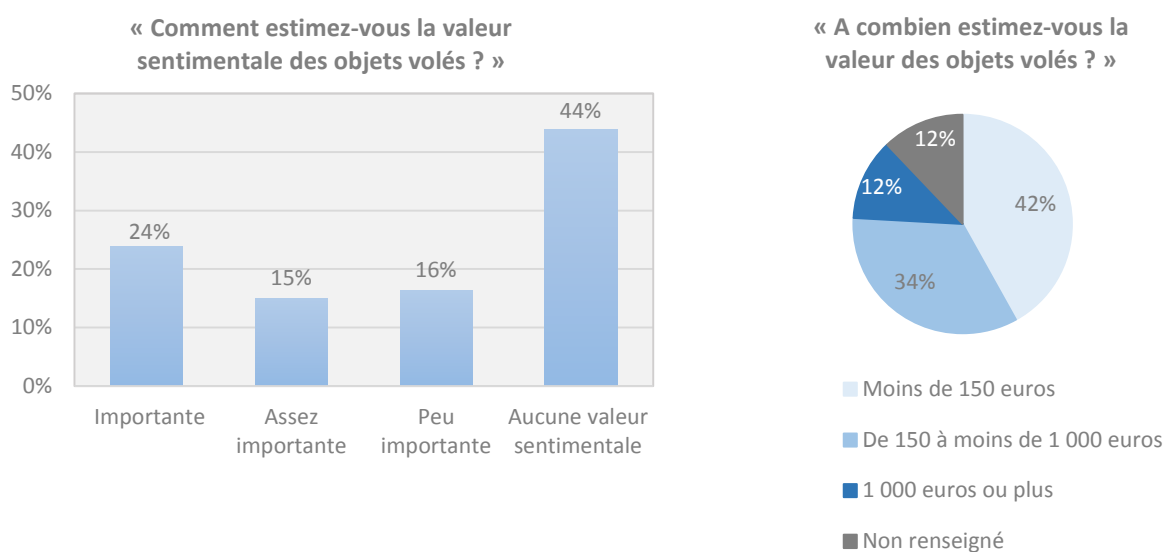
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 18 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent un vol de matériel de bricolage ou de jardinage. Par ailleurs, 42 % des ménages victimes de vol sans effraction rapportent que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement.

Note : dans le premier graphique, seuls les objets volés cités par plus de 10 % des ménages sont reportés.

Les ménages victimes de vol sans effraction rapportent fréquemment que des objets ont été volés dans le jardin ou le terrain autour du logement (42 % des cas en moyenne entre 2013 et 2015) et un peu moins souvent dans le logement lui-même (37 %) ou dans des dépendances attenantes (14 %) ou non attenantes (8 %). En conséquence, il n'est pas étonnant de retrouver le matériel de bricolage ou de jardinage en tête des objets le plus souvent volés au cours des vols sans effraction, avec 18 % de ménages victimes concernés en moyenne entre 2013 et 2015. Il y a ensuite l'argent liquide, les chèques ou cartes bancaires qui sont volés dans 15 % des cas, puis les bijoux dans 10 % des cas. Contrairement aux cambriolages, les objets volés dans les vols sans effraction sont beaucoup plus hétéroclites. D'autres types d'objets sont donc volés mais à des fréquences plus faibles qui ne sont pas reportées ici.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

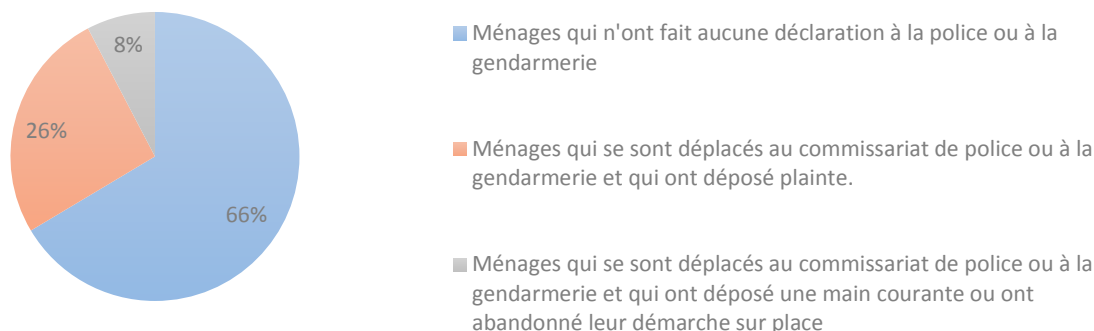
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 44 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale. Par ailleurs, 42 % des ménages victimes de vol sans effraction estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

Le montant du préjudice est plus faible que dans les cambriolages : en moyenne entre 2013 et 2015, 42 % des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré un préjudice inférieur à 150 euros, 34 % entre 150 et 1 000 euros et 12 % supérieur ou égal à 1 000 euros. Enfin, 12 % des ménages victimes de vol sans effraction n'ont pas souhaité ou n'étaient pas en mesure de répondre à la question. En moyenne entre 2013 et 2015, 44 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent que les objets volés n'avaient aucune valeur sentimentale et 16 % une valeur sentimentale jugée « peu importante ». À la date de l'enquête, soit au plus 15 mois après les faits, 11 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent avoir récupéré certains des objets volés.

Les recours

Le signalement des vols sans effraction de résidences principales auprès des services de police et de gendarmerie est peu fréquent : en moyenne entre 2013 et 2015, 34 % des ménages victimes de vol sans effraction se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, et 26 % ont formellement déposé plainte.

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : parmi les victimes de vol sans effraction, 66 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 26 % ont déposé plainte et 8 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Dans les cas de vol sans effraction, la déclaration de sinistre auprès des assurances est encore moins fréquente que le dépôt de plainte. En moyenne entre 2013 et 2015, seuls 49 % des ménages victimes de vol sans effraction déclarent qu'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. Au total, 14 % seulement des ménages victimes de vol sans effraction ont déclaré le vol à leur assurance.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

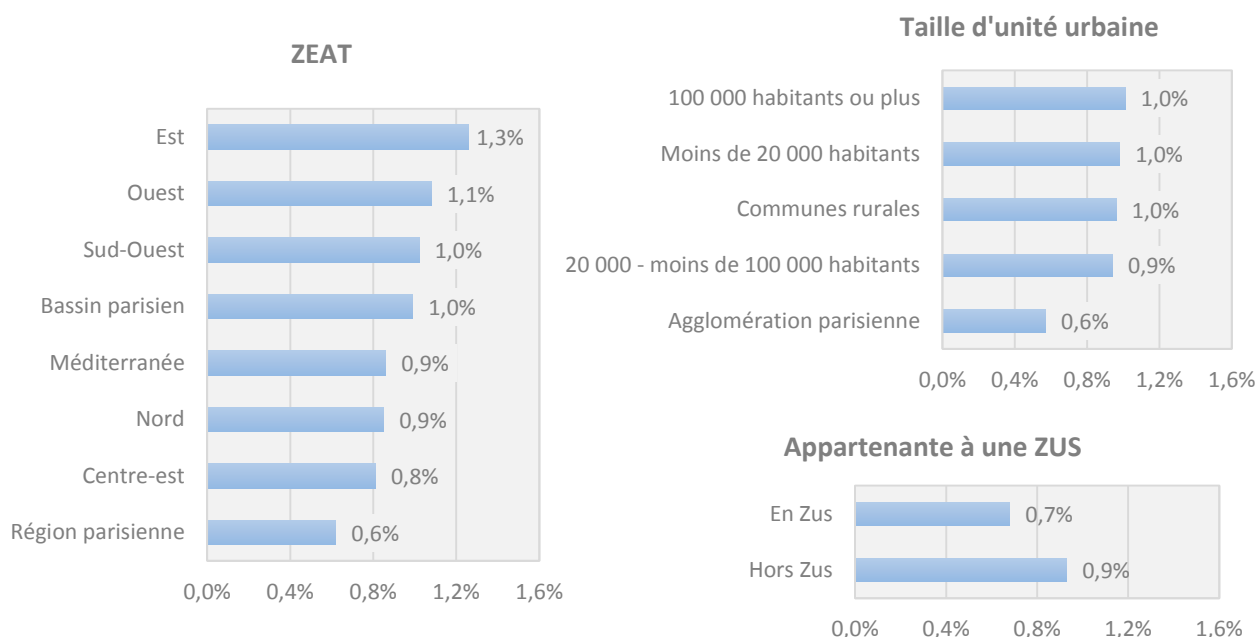
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : parmi les victimes de vol sans effraction, 45 % déclarent qu'ils n'étaient pas assurés contre ce risque avant les faits, 14 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance, 35 % étaient assurés mais n'ont pas fait de déclaration.

Profil des victimes

En moyenne entre 2013 et 2015, 0,9 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un vol sans effraction dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente peu de disparités quand on le détaille selon les caractéristiques des logements ou des ménages eux-mêmes. On peut toutefois dresser quelques constats intéressants.

Proportion de ménages victimes de vols sans effraction selon les caractéristiques du lieu de résidence



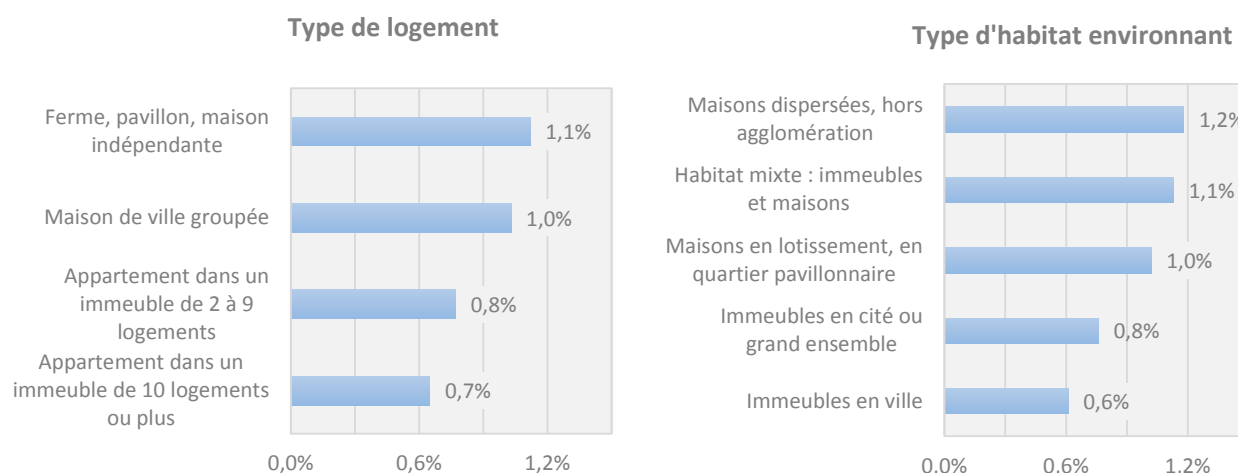
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 1,3 % des ménages résidant dans la ZEAT « Est » ont été victimes d'un vol sans effraction de leur résidence principale dans les 12 mois précédant l'enquête.

C'est en région parisienne que la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est la plus faible : 0,6 % en moyenne entre 2013 et 2015. De la même façon, selon le critère de la taille de l'agglomération, Paris s'oppose aux autres types d'agglomérations grandes ou petites et aux communes rurales (0,6 % contre 1,0 % en moyenne entre 2013 et 2015). Enfin, la proportion de ménages victimes de vol sans effraction est légèrement plus faible dans les ZUS qu'hors des ZUS (0,7 % contre 0,9 % en moyenne entre 2013 et 2015). Ces résultats sont corrélés aux taux de victimation observés selon le type de logement et d'habitat. En effet, en matière de vol sans effraction, les ménages résidant dans des fermes, pavillons et maisons indépendantes présentent des taux de victimation plus élevés que les ménages résidant en appartement au sein d'immeubles de 10 logements ou plus (1,1 % contre 0,7 % en moyenne entre 2013 et 2015). De même, les ménages dont l'habitat environnant est constitué d'immeubles en ville sont moins touchés que les ménages résidant dans des zones d'habitat dispersé ou hors agglomération (0,6 % contre 1,2 % en moyenne entre 2013 et 2015).

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

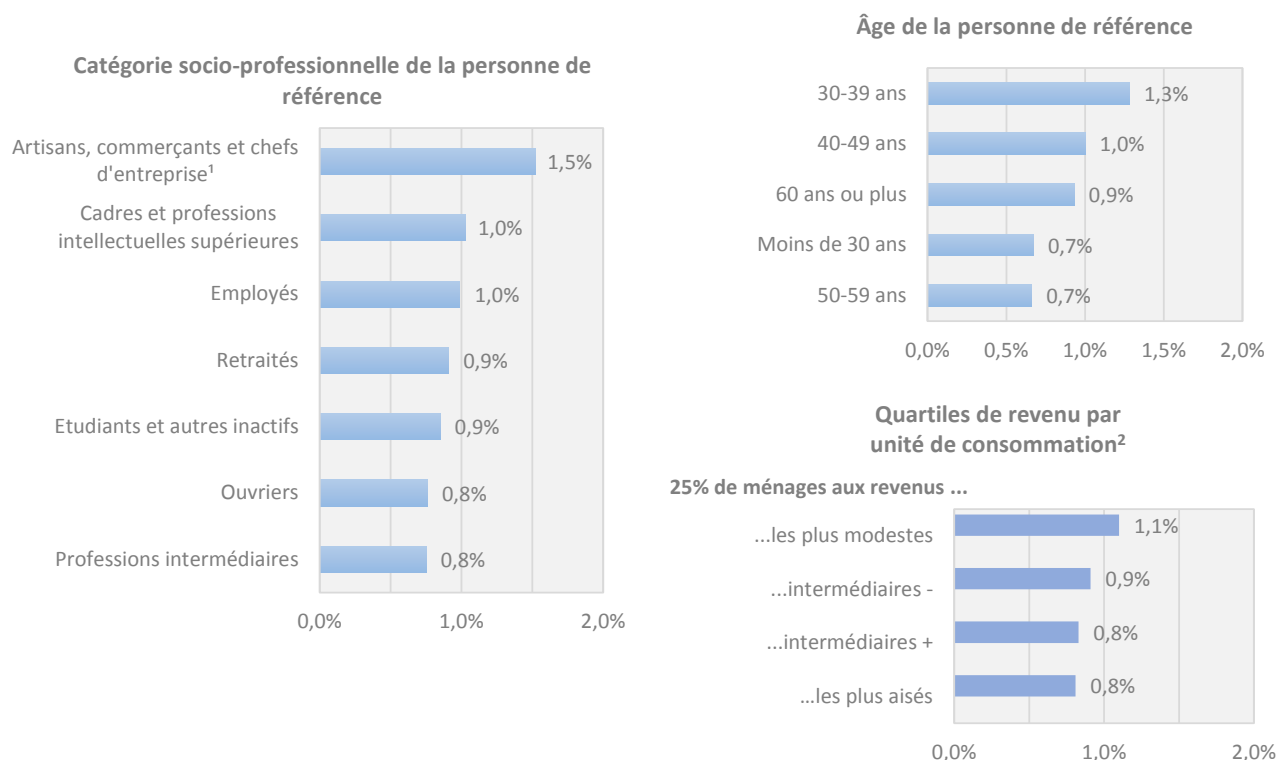
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 1,1 % des ménages résidant dans une ferme, un pavillon ou une maison indépendante ont été victimes d'un vol sans effraction dans les 12 mois précédant l'enquête, contre 0,7 % des ménages résidant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

L'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage (cf. glossaire) ne fait pas apparaître de profil type de victimes de vol sans effraction. On remarque toutefois que le taux de victimation des ménages dans lesquels la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (y compris agriculteurs exploitants) est supérieur à la moyenne (1,5 % en moyenne entre 2013 et 2015). Ceci est probablement en lien encore avec le type de logement : ces ménages vivent bien plus souvent que la moyenne dans des pavillons, des fermes ou des maisons indépendantes. Par ailleurs, la proportion de ménages victimes est légèrement plus élevée parmi les ménages les plus modestes (1,1 % en moyenne entre 2013 et 2015).

Proportion de ménages victimes de vol sans effraction selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année,

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI,

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les ménages dont la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (y compris agriculteurs exploitants), 1,5 % ont été victimes d'un vol sans effraction dans l'année précédant l'enquête.

Les actes de vandalisme contre le logement

Actes de vandalisme contre le logement

	2007	2009	2011	2013	2015
Ménages victimes					
Nombre	782 000	824 000	739 000	675 000	626 000
En % de l'ensemble des ménages	2,9	3,0	2,7	2,4	2,2
Faits					
Nombre	1 154 000	1 416 000	1 412 000	1 241 000	1 195 000
Nombre moyen par ménage victime	1,5	1,7	1,9	1,8	1,9
Nombre pour 1 000 ménages	43	52	51	44	42

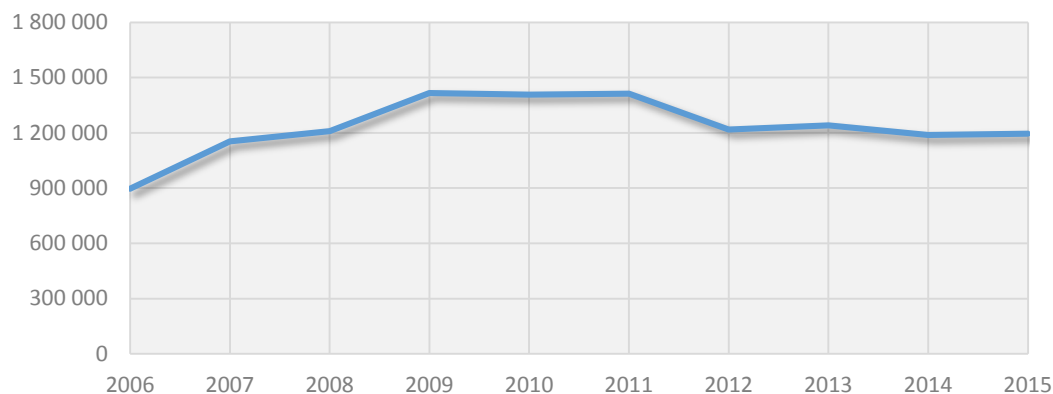
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, environ 626 000 ménages - soit 2,2 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement.

En 2015, 626 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement au cours de l'année, soit 2,2 % de l'ensemble des ménages. De nombreux ménages – environ 147 000 en 2015 – subissent plusieurs actes de vandalisme contre leur logement au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 1 195 000 le nombre total d'actes de vandalisme contre le logement¹, ce qui représente près de deux faits par ménage victime en moyenne, et, dans l'ensemble de la population, 42 faits pour 1 000 ménages.

Évolution du nombre annuel d'actes de vandalisme contre le logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

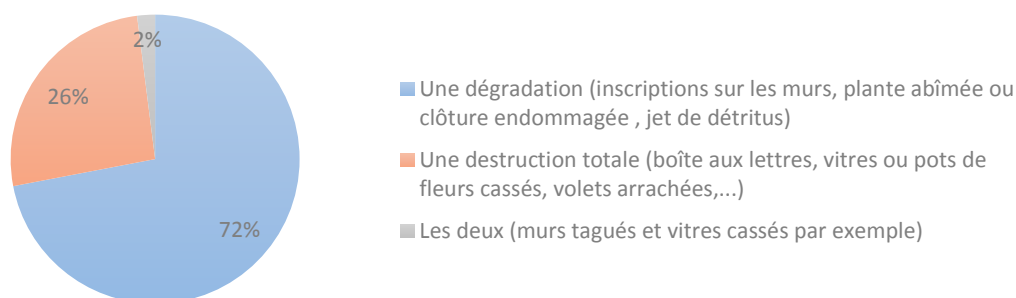
Lecture : en 2015, on estime à 1 195 000 le nombre d'actes de vandalisme contre le logement subis par les ménages.

En 2006, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement était estimé à environ 900 000. Il a augmenté entre 2006 et 2009 pour se fixer à 1 400 000 faits pendant trois ans. Depuis 2012, le nombre d'actes de vandalisme contre le logement s'est stabilisé autour de 1 200 000 faits.

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Description des faits

Type d'acte de vandalisme contre le logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

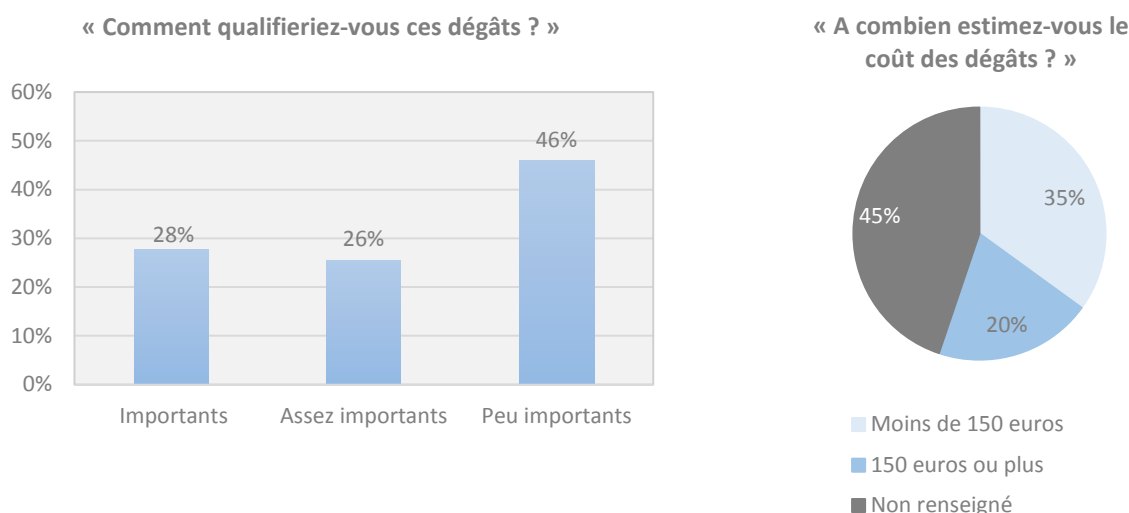
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 72 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement déclarent qu'ils ont subi un acte de dégradation.

En 2015, les actes de vandalisme contre le logement correspondent dans trois quart des cas à des actes de dégradations seuls, comme par exemple des inscriptions sur les murs, une clôture endommagée ou encore un jet de débris. Dans un cas sur quatre, il s'agit de destructions totales comme des vitres ou des pots de fleurs cassés, des volets arrachés ou la destruction d'une boîte aux lettres. Rarement les ménages subissent les deux types d'actes à la fois (2 %).

En 2015, près d'une fois sur quatre, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement ont vu le ou les auteurs (13 % des cas) ou su par la suite (10 %) qui était l'auteur (ou les auteurs) des faits. Dans l'ensemble, 15 % des ménages victimes déclarent qu'ils connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs).

Ampleur et coût des dégâts



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

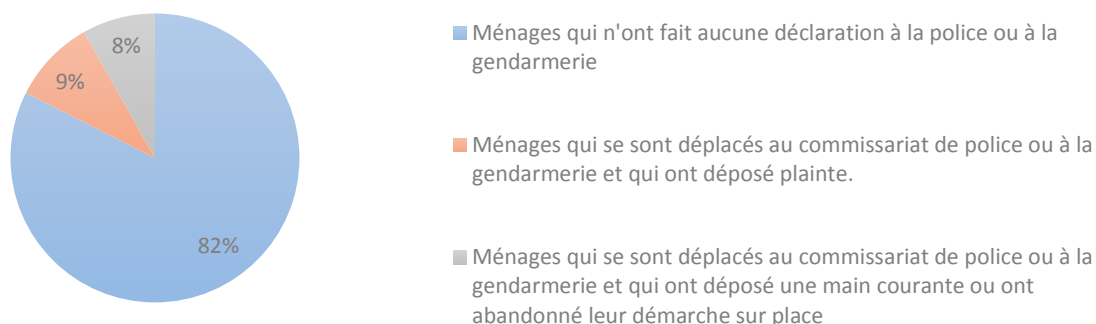
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 28 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement déclarent que les dégâts qu'ils ont subis sont importants. 35 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement estiment le coût des dégâts à moins de 150 euros.

Interrogés sur l'ampleur des dégâts, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement déclarent le plus souvent qu'ils sont « peu importants » (46 % des ménages victimes en 2015). Néanmoins, 28 % les jugent « importants » et 26 % « assez importants ». En 2015, 45 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité estimer le montant des dégâts, 35 % estiment qu'ils sont inférieurs à 150 euros et 20 % qu'ils sont supérieurs à 150 euros.

Les recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement, 82 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 9 % ont déposé plainte et 8 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Le signalement des actes de vandalisme contre le logement auprès des services de police et de gendarmerie est peu fréquent. En 2015, 17 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, et 9 % ont formellement déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

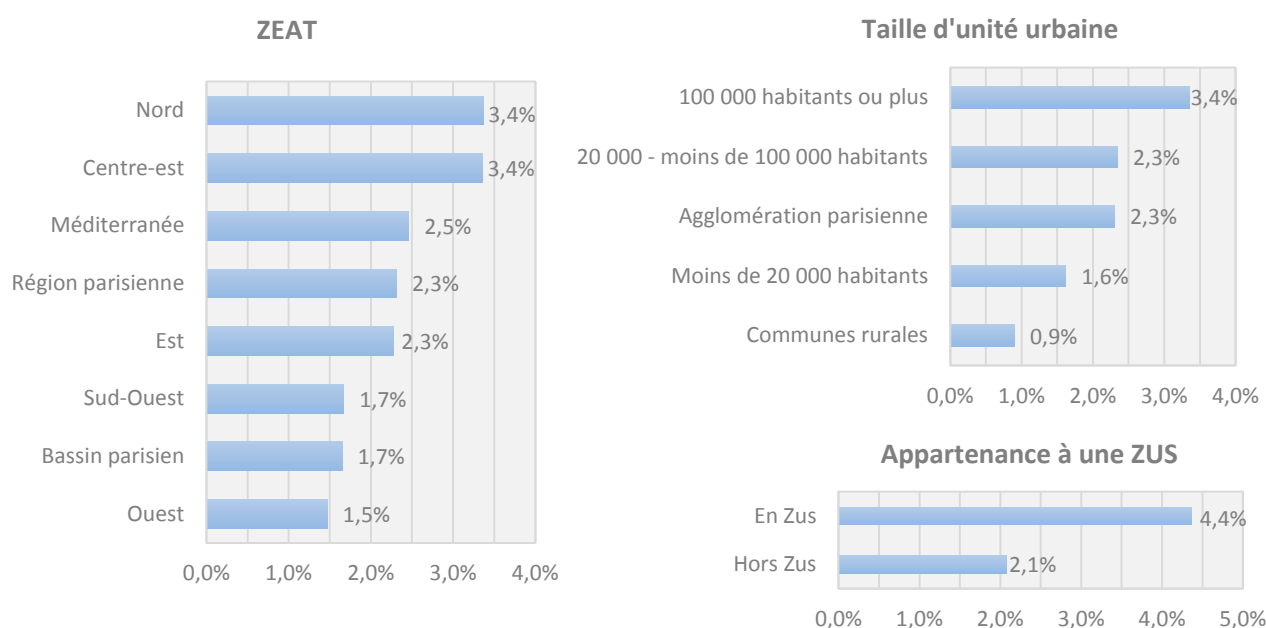
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement, 8 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

En 2015, seuls 8 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

Profil des victimes

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

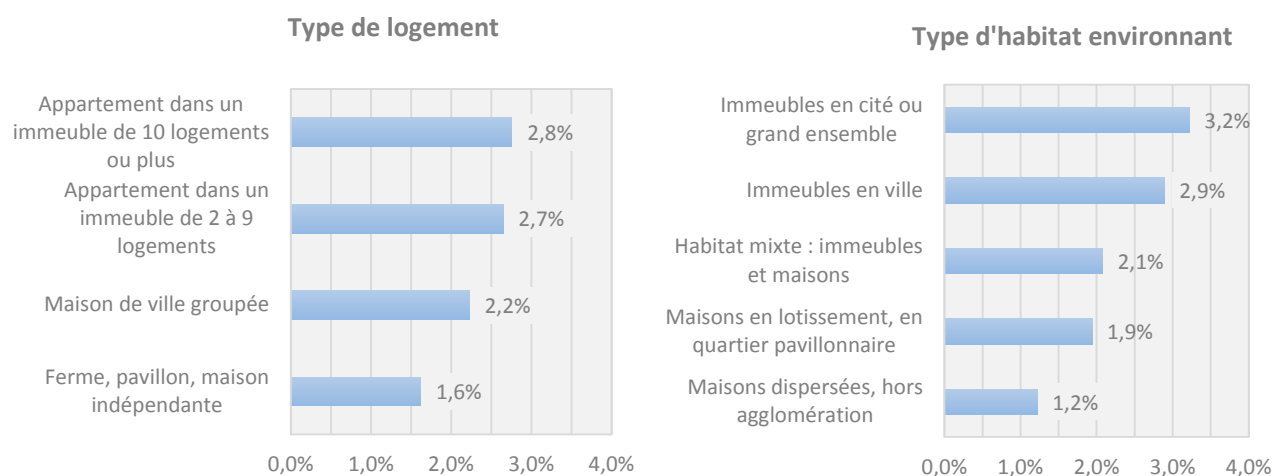
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 3,4 % des ménages résidant dans les ZEAT « Nord » et « Centre-Est » ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur logement dans les 12 mois précédant l'enquête.

En 2015, 2,2 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

En matière d'actes de vandalisme contre le logement, on distingue trois groupes de territoires : d'abord les Zeat (cf. glossaire) « Nord » et « Centre-Est » où la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement est élevée (3,4 % de ménages victimes en 2015), puis les régions parisienne, Méditerranée et « Est » où la proportion de ménages victimes est dans la moyenne (entre 2,3 % et 2,5 %) et enfin les Zeat « Ouest », « Sud-Ouest » et le bassin parisien où la proportion de ménages victimes est plus faible que la moyenne (entre 1,5 % et 1,7 %). Les très grandes agglomérations, à l'exception notable de l'agglomération parisienne, sont les plus concernées par les actes de vandalisme contre le logement (3,4 % de ménages victimes en 2015). Les communes rurales sont peu exposées (0,9 %). Enfin, la proportion de ménages victimes est également nettement supérieure à la moyenne dans les Zus (4,4 % en 2015 contre 2,1 % hors Zus).

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur logement selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

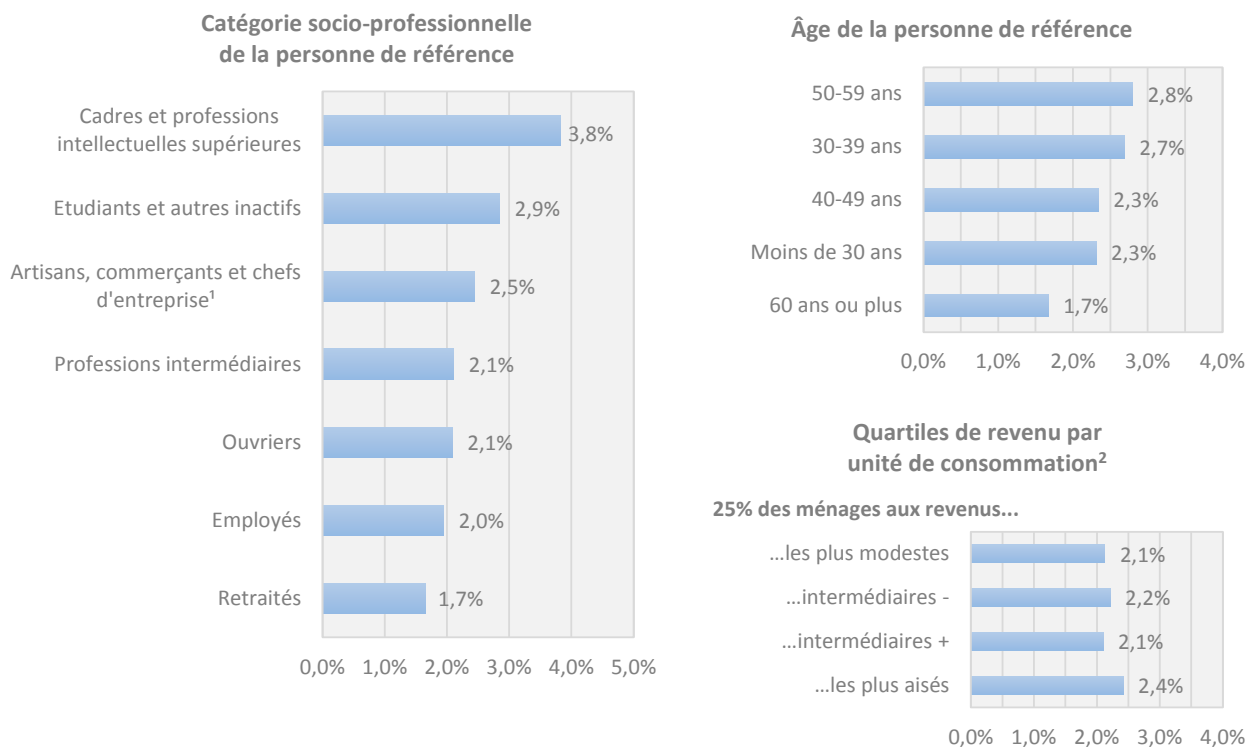
Lecture : en 2015, 2,8 % des ménages résidant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement dans les 12 mois précédant l'enquête.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

Compte tenu des résultats précédents, on retrouve logiquement une proportion élevée de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement parmi les ménages vivant en appartement (2,8 % et 2,7 % en 2015 selon que l'immeuble compte plus ou moins de 10 logements) ainsi que parmi les ménages vivant dans des cités ou des grands ensembles (3,2 %) ou dans des quartiers d'immeubles en ville (2,9 %).

Contrairement à d'autres victimations, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage (cf. glossaire) ainsi que le niveau de vie du ménage apportent des éléments difficiles à interpréter sur l'incidence des actes de vandalisme contre le logement. Pour ce type d'atteinte, les caractéristiques géographiques apparaissent plus discriminantes que les caractéristiques personnelles des ménages. On peut signaler une proportion de ménages victimes plus élevée que la moyenne parmi les ménages dont la personne de référence est cadre (3,8 % en 2015), étudiant ou inactif non retraité (2,9 %), âgée de 50 à 59 ans (2,8 %) ou de 30 à 39 ans (2,7 %).

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre le logement selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 3,8 % des ménages dont la personne de référence est cadre (ou exerce une profession intellectuelle supérieure) déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement.

Les vols et tentatives de vol de voiture

Vols et tentatives de vol de voiture

	2007	2009	2011	2013	2015
Vols de voiture					
Ménages victimes					
Nombre	119 000	89 000	70 000	74 000	43 000
En % de l'ensemble des ménages	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2
En % des ménages équipés	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Faits					
Nombre	121 000	92 000	74 000	74 000	45 000
Nombre moyen par ménage victime	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0
Nombre pour 1 000 ménages	5	3	3	3	2
Nombre pour 1 000 ménages équipés	6	4	3	3	2
Tentatives de vol de voiture					
Ménages victimes ¹					
Nombre	294 000	280 000	187 000	196 000	191 000
En % de l'ensemble des ménages	1,1	1,0	0,7	0,7	0,7
En % des ménages équipés	1,3	1,3	0,8	0,9	0,8
Faits					
Nombre	361 000	305 000	220 000	220 000	218 000
Nombre pour 1 000 ménages	13	11	8	8	8
Nombre pour 1 000 ménages équipés	16	14	10	10	9
Ensemble des vols et tentatives de vol de voiture					
Ménages victimes					
Nombre	413 000	369 000	258 000	269 000	234 000
En % de l'ensemble des ménages	1,5	1,3	0,9	1,0	0,8
En % des ménages équipés	1,9	1,7	1,2	1,2	1,0
Faits					
Nombre	482 000	397 000	294 000	294 000	263 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	18	14	11	10	9
Nombre pour 1 000 ménages équipés	22	18	13	13	11
Taux d'échec ²	75 %	77 %	75 %	75 %	83 %

¹ On recense ici, une année donnée, les ménages victimes de tentative de vol de voiture parmi les ménages n'ayant pas subi de vol de voiture.

² Le « taux d'échec » correspond au nombre de tentatives rapporté au nombre total de vols et tentatives de vol de voiture.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

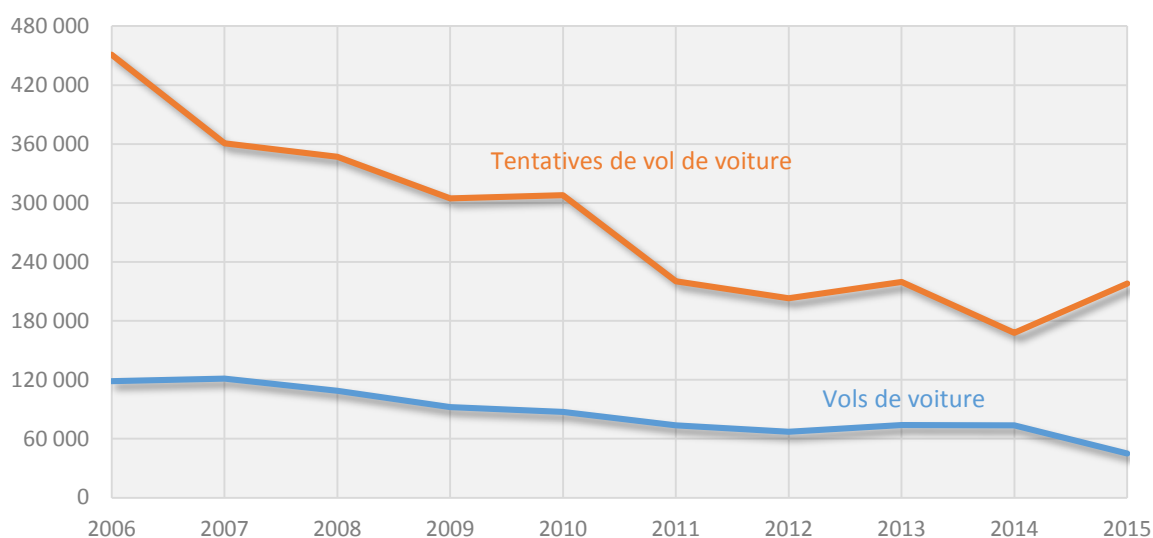
Lecture : en 2015, 234 000 ménages - soit 0,8 % de l'ensemble des ménages et 1,0 % des ménages équipés d'une voiture - déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

Note : les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins une voiture dans les 24 mois précédant l'enquête.

En 2015, 234 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture au cours de l'année, soit 0,8 % de l'ensemble des ménages. Tous les ménages ne possédant pas de voiture, cette proportion est un peu plus élevée (1,0 %) si l'on compte les ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture parmi les ménages équipés. L'enquête permet de distinguer les vols des tentatives : ainsi, en 2015, 43 000 ménages (18 % des ménages victimes) ont effectivement subi un vol de voiture et 191 000 (82 % des ménages victimes) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de vol de voiture. Le nombre de ménages victimes de vol ou tentatives de vol de voiture a diminué de moitié ces 10 dernières années.

De nombreux ménages – environ 22 000 en 2015 – subissent plusieurs faits de vols ou tentatives de vol de voiture au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 45 000 le nombre total de vols de voiture¹ – soit 2 vols de voiture pour 1 000 ménages – et à 218 000 le nombre de tentatives – soit 8 tentatives de vol de voiture pour 1 000 ménages.

Évolution du nombre annuel de vols et tentatives de vol de voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à 45 000 le nombre de vols de voiture et 218 000 le nombre de tentatives de vol de voiture.

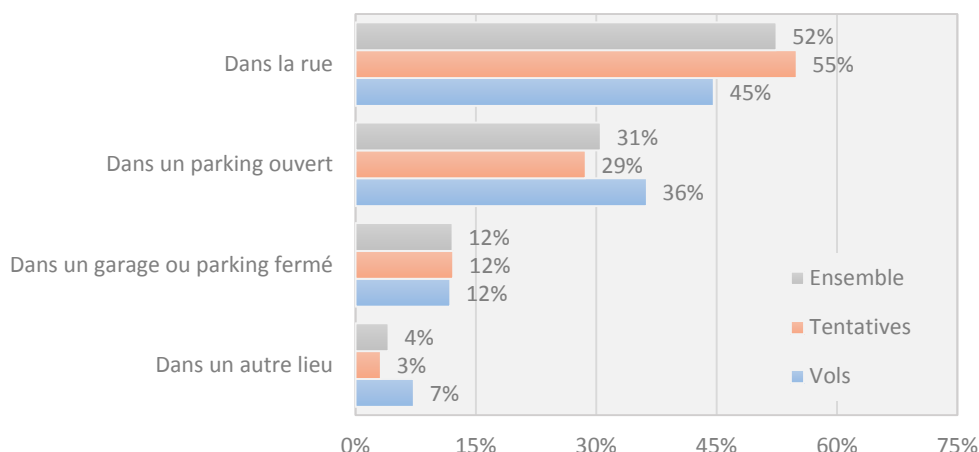
En 2006, le nombre de vols de voiture était estimé à près de 120 000 et le nombre de tentatives de vol de voitures atteignait 450 000. Entre 2007 et 2015, notamment du fait de l'amélioration des systèmes anti-démarrage et anti-violation embarqués, les vols et tentatives de vol de voiture ont baissé d'environ 80 %, pour atteindre respectivement 67 000 et 203 000 en 2015.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des cinq dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Description des faits

Lieu des vols et tentatives de vol de voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

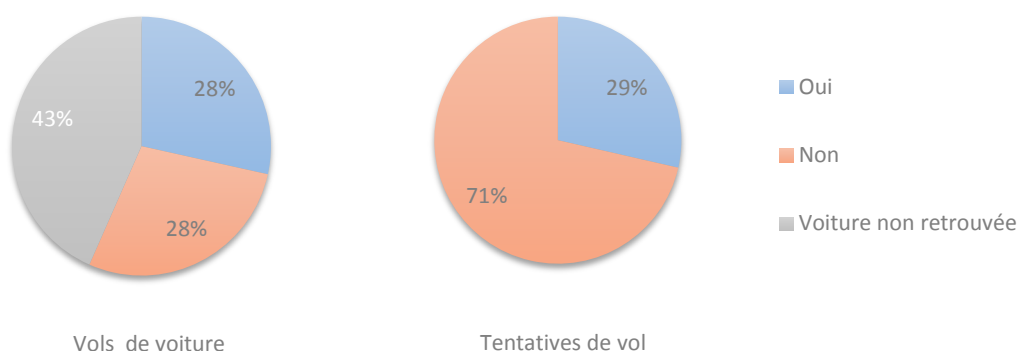
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 45 % des ménages victimes de vols de voiture déclarent que la voiture a été volée dans la rue.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture, les faits sont le plus souvent commis de nuit (trois cas sur quatre en moyenne entre 2011 et 2015) plutôt que de jour (1 cas sur 6)¹. De même, le plus souvent la voiture est volée ou forcée dans le quartier ou le village de résidence du ménage (environ deux tiers des cas, en moyenne entre 2011 et 2015, vols et tentatives confondus). Interrogés plus précisément sur l'emplacement de la voiture au moment des faits, 52 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol répondent qu'elle était garée dans la rue, 31 % dans un parking ouvert et 12 % dans un garage ou un parking fermé. En distinguant les vols et les tentatives, on voit que la proportion de voitures garées dans la rue est plus élevée dans le cas des tentatives que des vols (55 % contre 45 % en moyenne entre 2011 et 2015). Dans la rue, les voleurs sont plus exposés et ce résultat peut donc suggérer que l'échec du vol est la conséquence d'un abandon de la part du voleur remarqué par un tiers plutôt qu'un échec à forcer la voiture. On peut imaginer aussi, sans que l'enquête puisse le confirmer, que les personnes garer leur voiture dans la rue ont davantage recours à des systèmes d'alarme qui occasionnent alors un taux d'échec plus grand.

Vols d'objets ou d'accessoires

« Des objets ou des accessoires de voiture ont-ils été volés ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

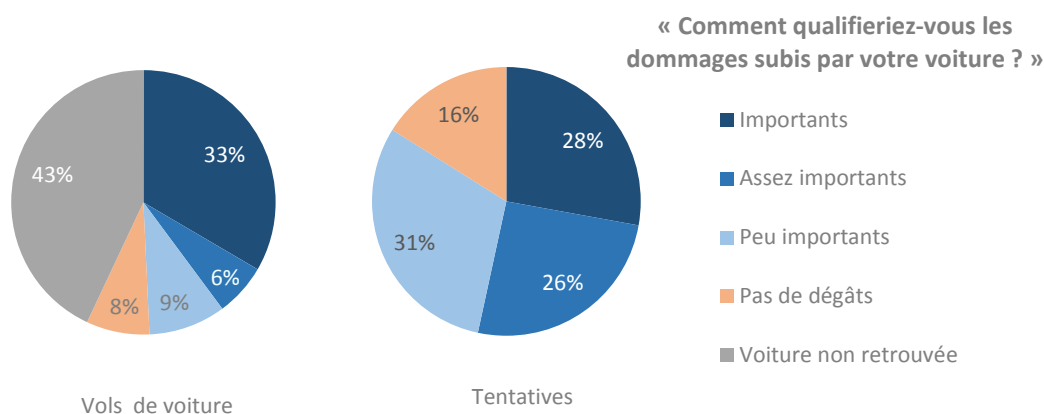
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 28 % des ménages victimes de vols de voiture et 29 % des ménages victimes de tentatives de vol de voiture déclarent que des objets ou des accessoires de voiture ont été volés.

² En moyenne entre 2011 et 2015, 8 % des ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit.

En moyenne entre 2011 et 2015, 57 % des ménages victimes de vol de voiture ont retrouvé leur véhicule. La loi inclut dans les vols de voiture tout déplacement de véhicule sans autorisation, ceci explique peut-être en partie pourquoi la part de voitures volées « retrouvées » est relativement élevée (57 %). 28 % des ménages victimes d'un vol de voiture rapportent un vol d'objets ou d'accessoires. La proportion de ménages victimes d'une tentative de vol de voiture signalant un vol d'objet ou d'accessoire est identique (29 % en moyenne entre 2011 et 2015).

Domages subis par la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

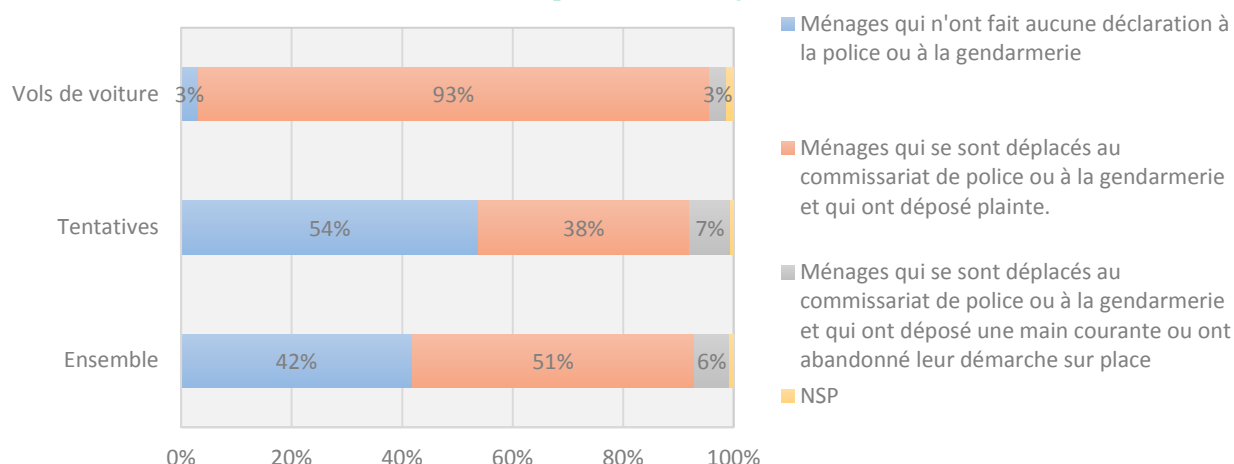
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 33 % des ménages victimes de vols de voiture ont retrouvé leur voiture avec des dommages qu'ils jugent importants.

Globalement, en tenant compte des vols d'objets et/ou des dégradations subis par la voiture, les ménages victimes de vol ou tentatives de vol jugent fréquemment que ces dommages sont « importants » (33 % et 28 % respectivement en cas de vols et de tentatives en moyenne entre 2011 et 2015). Pour les ménages victimes d'une tentative de vol de leur voiture, les dommages sont jugés « assez importants » dans 26 % des cas et « peu importants » dans 31 % des cas. Pour les ménages victimes d'un vol, ces fréquences sont plus faibles (6 % et 9 % respectivement) mais rappelons que 43 % d'entre eux n'ont pas retrouvé leur véhicule. Enfin, en moyenne entre 2011 et 2015, seulement 8 % des ménages victimes d'un vol de voiture et 16 % des ménages victimes d'une tentative de vol déclarent que leur véhicule n'a subi aucun dégât.

Les recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



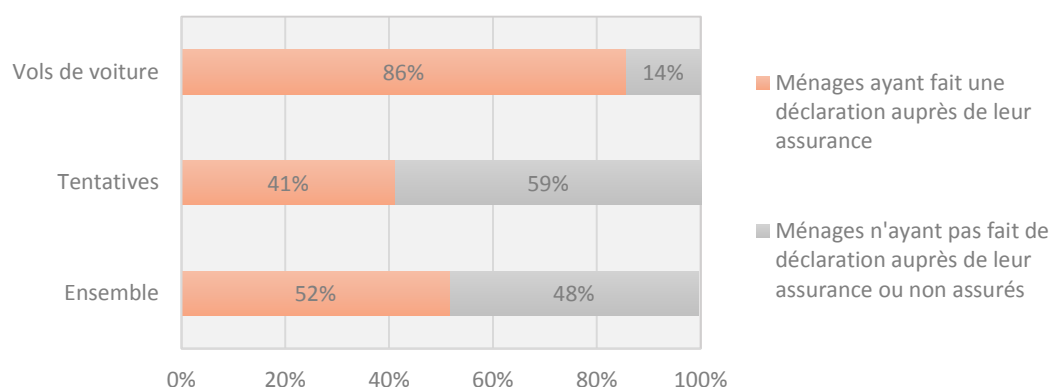
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, parmi les victimes de tentatives de vol de voiture, 54 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 38 % ont déposé plainte et 7 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

La très grande majorité des ménages victimes d'un vol de voiture se déplace et porte plainte au commissariat ou à la gendarmerie (93 % en moyenne entre 2011 et 2015). En ce qui concerne les tentatives de vol de voiture, malgré les vols d'objet ou d'accessoire et les dégradations fréquemment rapportées par les ménages victimes, le dépôt de plainte n'est pas systématique. En moyenne entre 2011 et 2015, 38 % des ménages victimes d'une tentative de vol de voiture ont porté plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

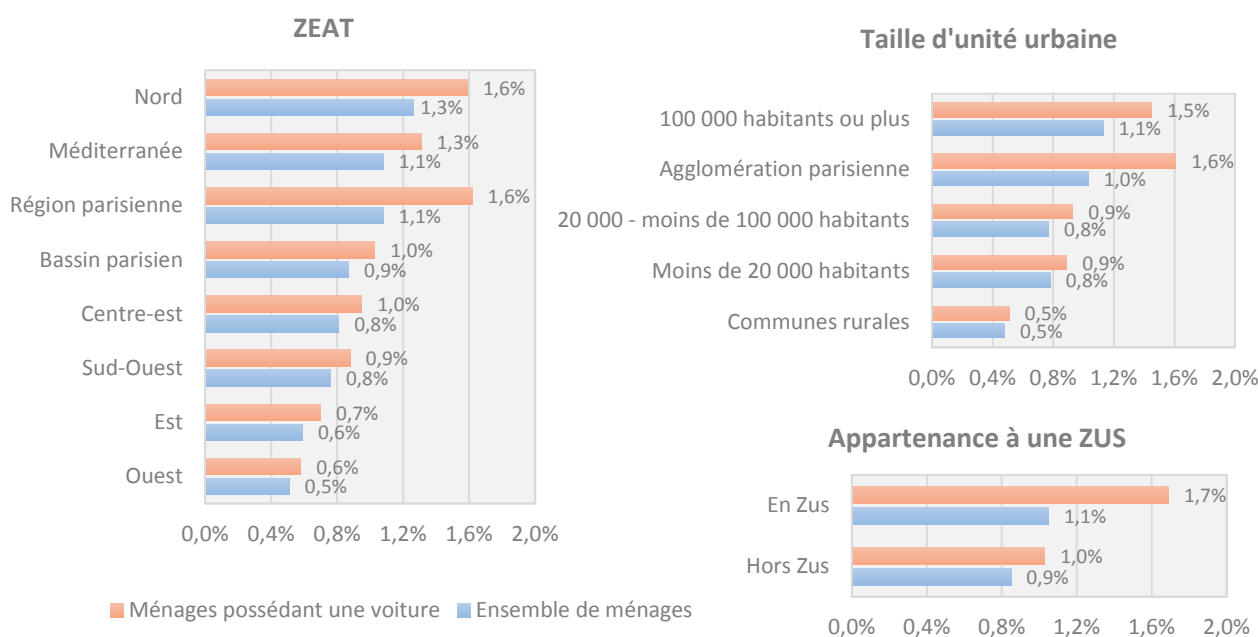
Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 86 % des ménages victimes de vols de voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

En moyenne entre 2011 et 2015, 86 % des ménages victimes d'un vol de voiture et 41 % des ménages victimes d'une tentative de vol de voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance. Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol ou tentatives de vol de voiture s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. On ne peut donc pas distinguer les ménages non assurés des ménages assurés qui n'ont pas fait de signalement auprès de leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne entre 2011 et 2015, 0,9 % de l'ensemble des ménages et 1,1 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols ou tentatives de vol de voiture selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

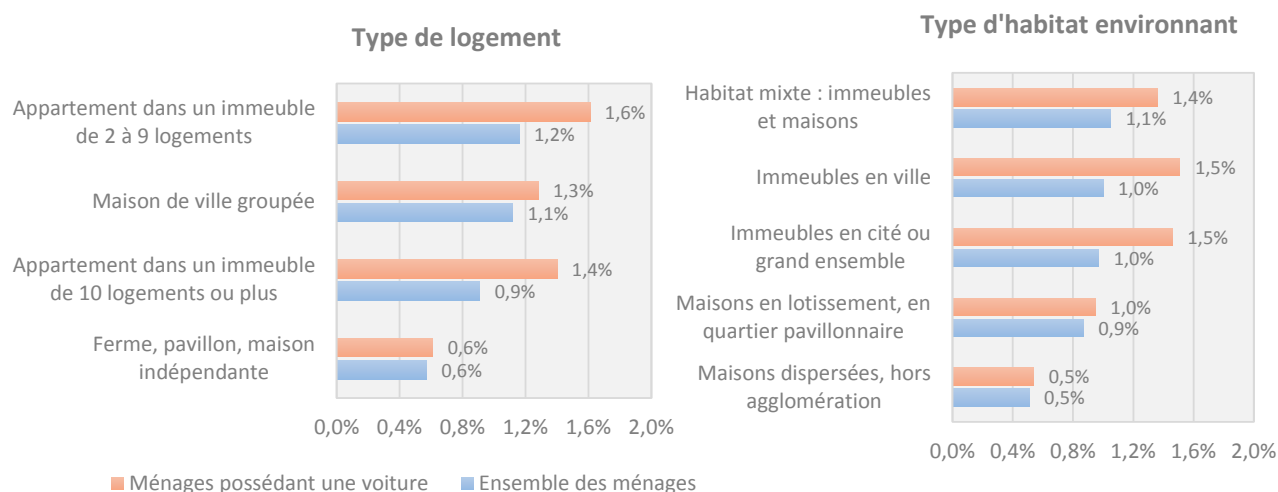
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, dans la Zeat « Nord », 1,3 % de l'ensemble des ménages (1,6 % des ménages possédant une voiture) déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture dans les 12 mois précédant l'enquête.

La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture est plus élevée que la moyenne dans la Zeat Nord, en région parisienne et en Méditerranée (entre 1,1 % et 1,3 % en moyenne entre 2011 et 2015) et a contrario plus faible dans les grandes zones Ouest et Est (0,5 % et 0,6 % en moyenne entre 2011 et 2015). Si l'on tient compte du taux d'équipement des ménages en voiture, les différences entre les territoires sont encore plus marquées, car là où le taux de victimation est élevé le taux d'équipement des ménages est dans la moyenne - voire nettement inférieur à la moyenne en région parisienne - alors que là où le taux de victimation est faible le niveau d'équipement est élevé. Ainsi, en moyenne entre 2011 et 2015, la proportion de ménages victimes de vols de voiture parmi les ménages équipés est 2,5 fois plus élevée en région parisienne et dans le Nord que dans l'Ouest (1,6 % contre 0,6 %).

Dans les grandes villes, dans les zones particulièrement denses, les ménages disposent moins souvent d'un garage ou d'une place de parking dans un endroit fermé et garent plus souvent qu'ailleurs leur voiture dans la rue, où il est alors plus facile de la voler ou de la forcer. Les vols et tentatives de vol de voiture apparaissent donc comme des phénomènes plutôt urbains ; ils touchent davantage de ménages dans les grandes agglomérations qu'à la campagne (1,1 % dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus contre 0,5 % dans les communes rurales, en moyenne entre 2011 et 2015). Si l'on prend en compte le taux d'équipement en véhicule des ménages, ces différences sont accentuées car les ménages possèdent moins souvent une voiture dans les grandes villes que dans les villes petites ou moyennes ou à la campagne. De même dans les Zus, territoires urbains et socialement défavorisés par construction, le taux d'équipement en voiture est plus faible que la moyenne. Ainsi, mesurée sur l'ensemble des ménages, la proportion de ménages victimes d'un vol ou tentative de vol de voiture est du même ordre au sein des Zus qu'hors des Zus (1,1 % et 0,9 % en moyenne entre 2011 et 2015). En revanche, mesurée au sein des ménages équipés de voiture, la proportion de ménages victimes est nettement plus élevée au sein des Zus qu'hors des Zus (1,7 % contre 1,0 % en moyenne entre 2011 et 2015).

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

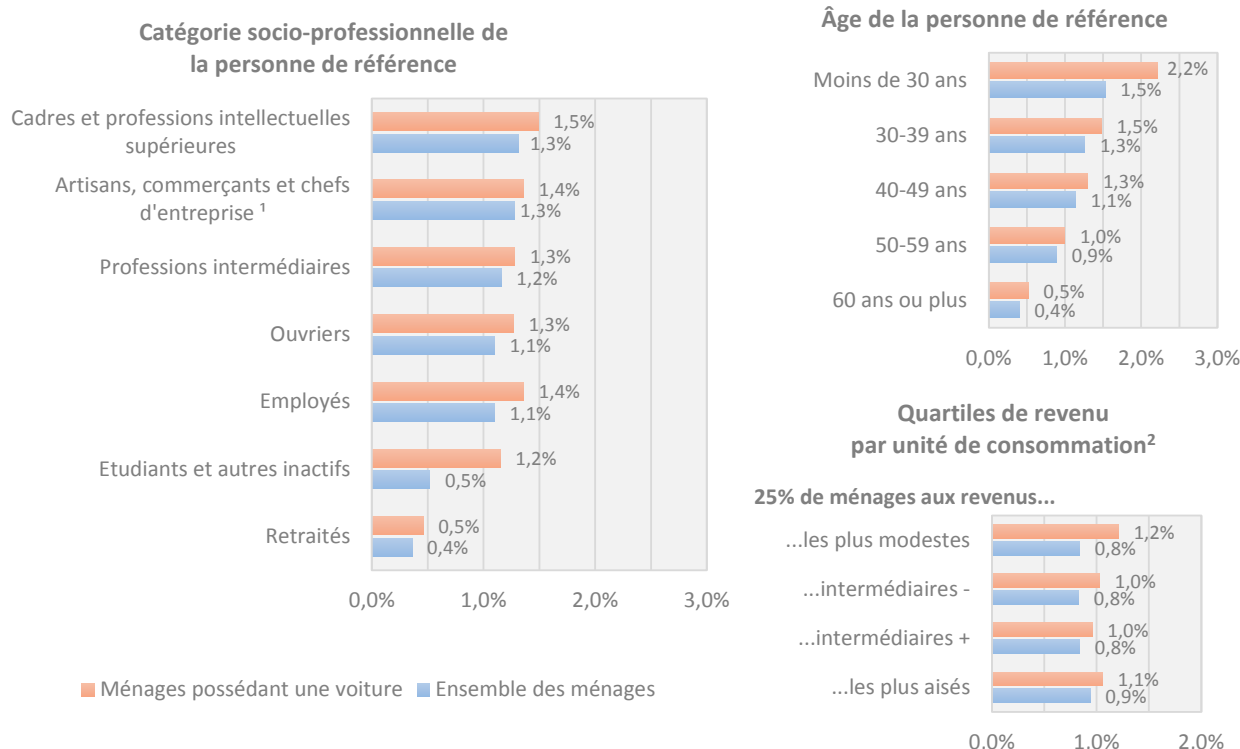
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 1,2 % de l'ensemble des ménages (1,6 % des ménages possédant une voiture) vivant en appartement au sein d'un immeuble de 2 à 9 logements ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture dans les 12 mois précédant l'enquête.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

La proportion de ménages victimes d'un vol de voiture ou d'une tentative est plus élevée parmi les ménages vivant en appartement ou entourés d'immeubles que parmi ceux vivant en maison et/ou dans des quartiers pavillonnaires. Là encore, les différences sont accentuées quand on regarde les taux de victimisation des ménages équipés de voiture.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 1,5 % de l'ensemble des ménages (2,2 % des ménages possédant une voiture) dont la personne de référence a moins de 30 ans déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture.

La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture décroît fortement avec l'âge de la personne de référence du ménage, que l'on prenne ou non le taux d'équipement en voiture en compte. Ce résultat est peut-être lié à la forte présence de jeunes et trentenaires dans les grandes villes, en particulier l'agglomération parisienne, où ont lieu plus de vols. En matière de vol ou tentative de vol de voiture, le niveau de vie des ménages n'apparaît pas vraiment discriminant : les 25 % de ménages aux revenus les plus modestes et les 25 % de ménages aux revenus les plus aisés présentent des taux de victimation dans la moyenne, qu'ils soient mesurés dans l'ensemble des ménages ou parmi les ménages équipés. Ce résultat est recoupé par l'analyse des taux de victimation selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage. Les différences sont en effet faibles entre les différentes catégories de ménage, seuls les retraités se distinguent du reste des autres ménages avec un taux de victimation bien plus faible que la moyenne (0,4 % en moyenne entre 2011 et 2015).

Les vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés

Vols et tentatives de vols de deux-roues à moteur

	Moyennes annuelles				
	2006/2007	2008/2009	2010/2011	2012/2013	2014/2015
Ménages victimes					
Nombre	116 000	107 000	88 000	83 000	92 000
En % de l'ensemble des ménages	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
En % des ménages équipés	3,5	3,1	2,6	2,5	2,7
Part des ménages victimes concernés par un vol réussi (%)	61	56	66	57	55
Faits					
Nombre	131 000	133 000	119 000	106 000	105 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,2	1,4	1,3	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	5	5	4	4	4
Nombre pour 1 000 ménages équipés	35	31	26	25	27
Part de vols effectivement réussis (%)	59	46	52	47	49

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

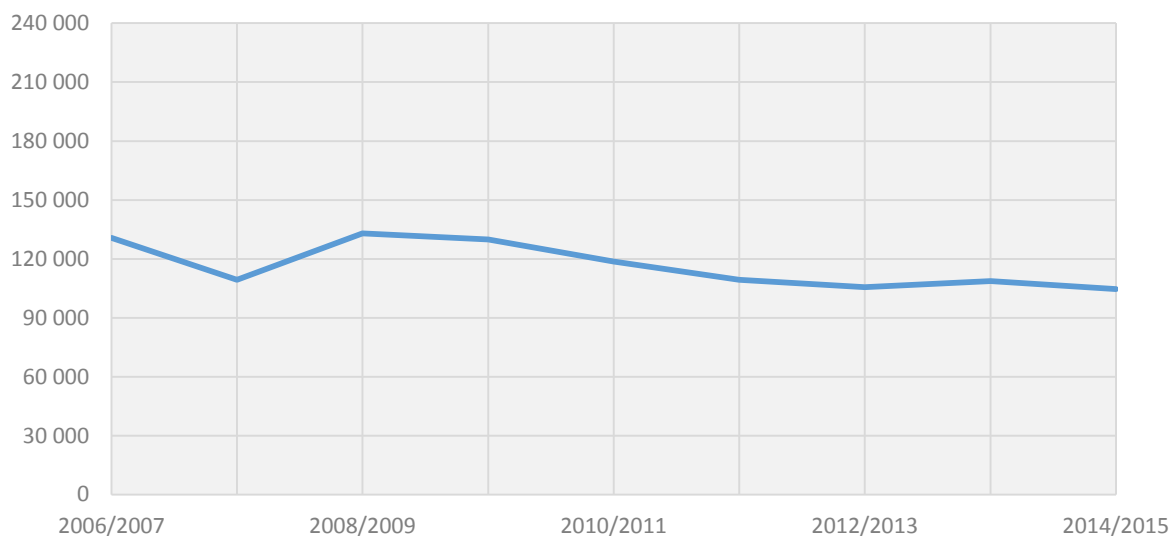
Lecture : en moyenne en 2014 et en 2015, environ 0,3 % de l'ensemble des ménages et 2,7 % des ménages possédant un deux-roues motorisé (soit environ 92 000 ménages) ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux-roues motorisés. Parmi ces ménages victimes, 55 % ont effectivement subi un vol.

Note : les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins un deux-roues motorisé dans les 24 mois précédant l'enquête.

Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur concernent chaque année un effectif assez faible de ménages dans l'enquête CVS. Afin de présenter des résultats plus fiables et des évolutions moins erratiques, les données présentées dans cette section « Repères » sont moyennées sur deux années. En moyenne par an, en 2014 et 2015, 92 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux-roues motorisé (scooter, moto, etc.) soit 0,3 % de l'ensemble des ménages et 2,7 % des ménages équipés d'un deux-roues motorisé. En moyenne en 2014 et 2015, 55 % des ménages victimes ont effectivement subi un vol de deux-roues à moteur ; pour les autres, la tentative de vol s'est soldée par un échec. Un certain nombre de ménages subissent plusieurs faits de vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. En moyenne en 2014 et 2015, on estime à près de 105 000 le nombre annuel total de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur¹, ce qui représente 27 faits pour 1 000 ménages équipés d'un deux-roues à moteur. En moyenne en 2014 et 2015, la moitié de ces faits (49 %) correspond à un vol effectif, les autres tentatives de vol n'ayant pas abouti.

¹ Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Évolution du nombre annuel moyenné sur deux ans de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

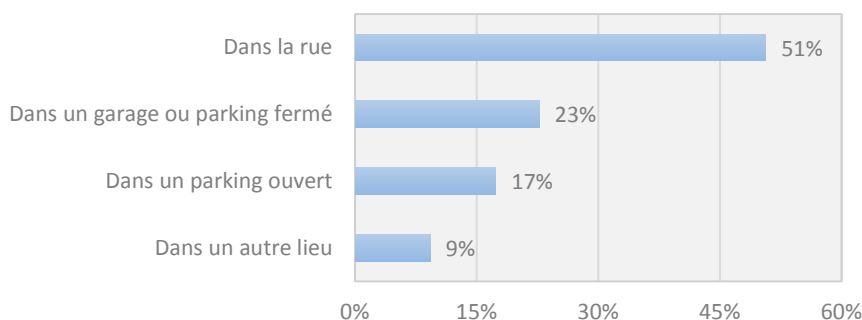
Lecture : en moyenne en 2014 et 2015, on estime à 105 000 le nombre annuel de vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés contre 130 000 en moyenne en 2006 et 2007.

En moyenne sur la période 2006-2010, le nombre annuel de vols et tentatives de vol de deux roues-motorisés était supérieur à 120 000 faits, avec un maximum en 2008/2009 à 133 000. Il a ensuite baissé et s'est fixé à partir de 2012/2013 autour de 105 000 faits.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimisation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des cinq dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.

Description des faits

Lieu des faits



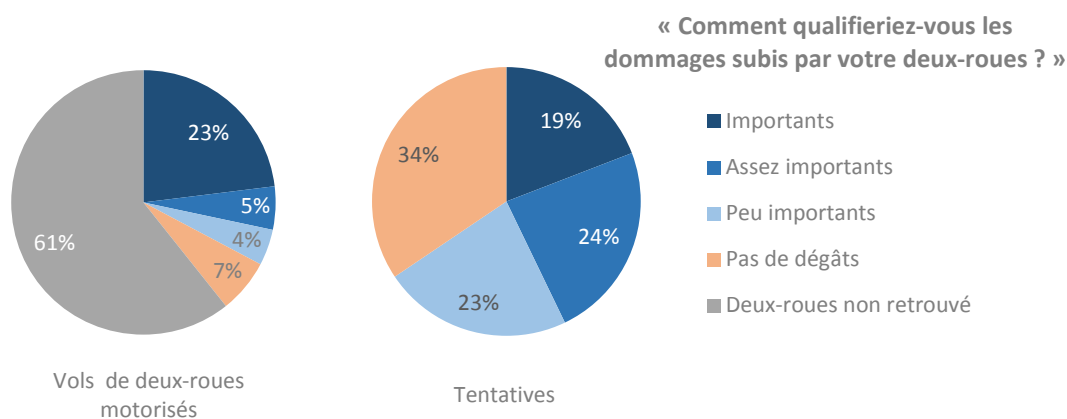
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 51 % des ménages victimes de vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur déclarent que le deux-roues à moteur a été volé dans la rue.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur, les faits sont le plus souvent commis de nuit (six cas sur dix en moyenne entre 2011 et 2015) plutôt que de jour (trois cas sur dix) ¹. De même, le plus souvent le deux-roues motorisé est volé ou tenté d'être volé dans le quartier ou le village de résidence du ménage (environ trois cas sur quatre, en moyenne entre 2011 et 2015, vols et tentatives confondus), dont une fois sur quatre dans la résidence principale du ménage (garage, parking fermé ou local,...). Interrogés plus précisément sur l'emplacement du deux-roues motorisé au moment des faits, la moitié des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol répondent qu'il était garé dans la rue, un quart dans un garage ou parking fermé, un sur cinq dans un parking ouvert et environ un sur dix dans un autre lieu.

Dommages subis par le deux-roues à moteur



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 23 % des ménages victimes de vols de deux-roues motorisés ont retrouvé leur deux-roues motorisé avec des dommages qu'ils jugent importants.

¹ Un certain nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues motorisés ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit.

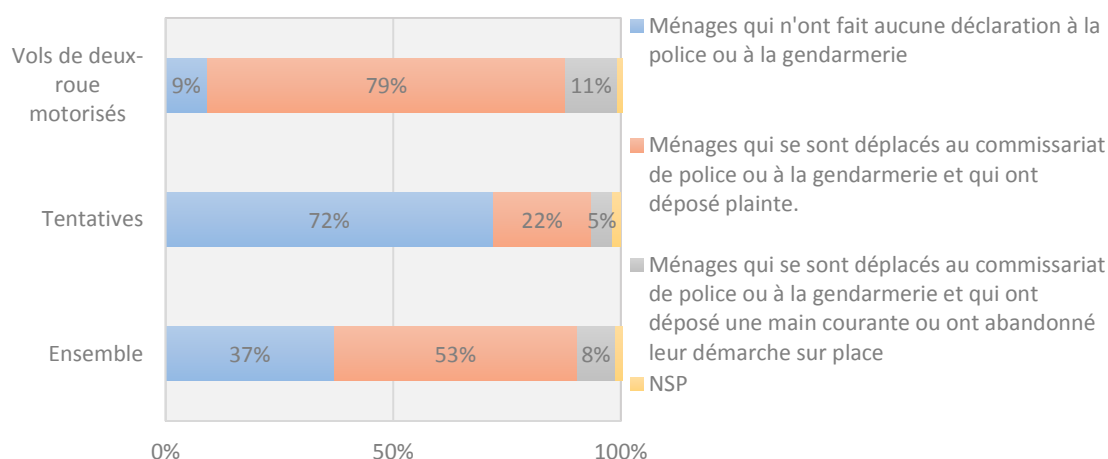
En moyenne entre 2011 et 2015, 39 % des ménages victimes de vol de deux-roues à moteur ont retrouvé leur véhicule.

Dans l'ensemble, environ un ménage sur six victimes d'un vol de deux-roues à moteur rapporte un vol d'objets ou d'accessoires. La proportion de ménages signalant un vol d'objet ou d'accessoire parmi les victimes d'une tentative de vol de deux-roues à moteur n'est pas significativement différente (un sur cinq en moyenne entre 2011 et 2015).

Globalement, en tenant compte des vols d'objets et/ou des dégradations subis par le deux-roues à moteur, les ménages victimes de vol ou tentative de vol jugent fréquemment que ces dommages sont « importants » (23 % et 19 % respectivement en moyenne entre 2011 et 2015). Pour les ménages victimes d'une tentative de vol, les dommages sont jugés « assez importants » dans 24 % des cas et « peu importants » dans 23 % des cas. Pour les ménages victimes d'un vol, ces fréquences sont plus faibles (5 % et 4 % respectivement) mais rappelons que 61 % d'entre eux n'ont pas retrouvé leur deux-roues motorisé. Enfin, en moyenne entre 2011 et 2015, 7 % des ménages victimes d'un vol de deux-roues motorisé et 34 % des ménages victimes d'une tentative de vol déclarent que leur véhicule n'a subi aucun dégât.

Recours

Déclaration à la police



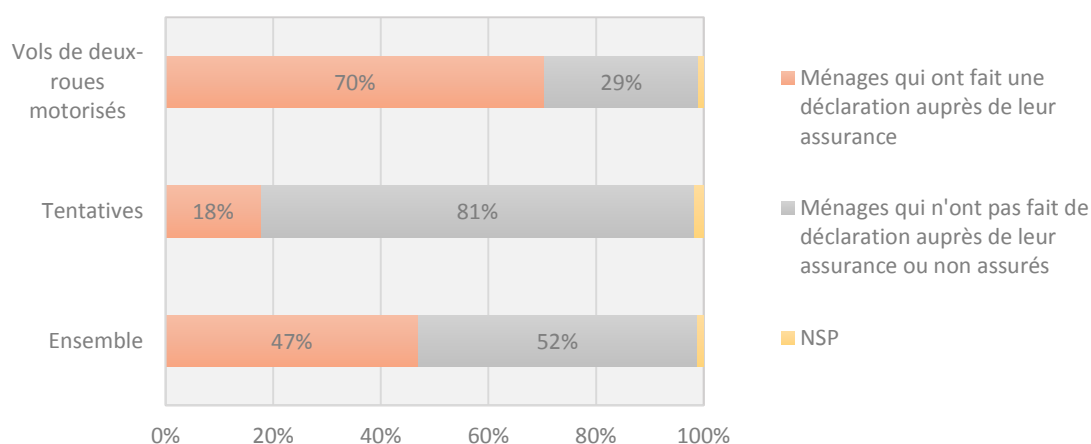
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, parmi les ménages victimes de vol de deux-roues motorisés, 79 % se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte.

En moyenne entre 2011 et 2015, 79 % des ménages victimes de vol effectifs de deux-roues motorisés se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte. S'agissant des tentatives de vol, seuls 22 % des ménages victimes ont déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

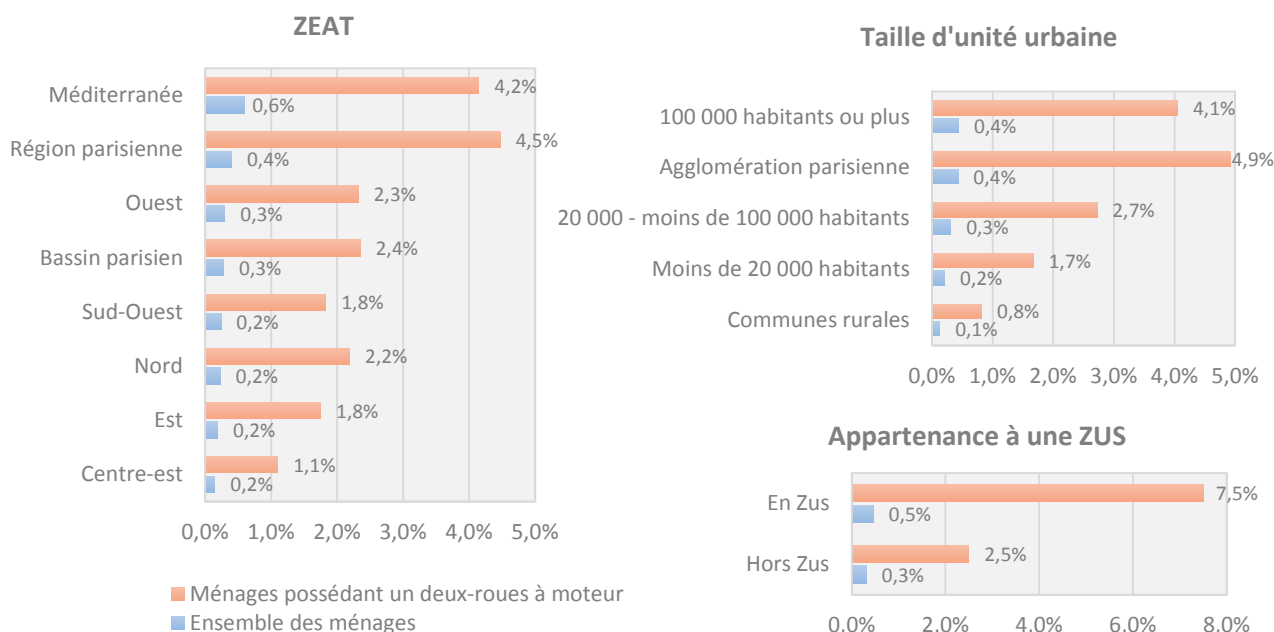
Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, parmi les ménages victimes de vol de deux-roues motorisés, 70 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

En moyenne entre 2011 et 2015, 70 % des ménages victimes d'un vol effectif de deux-roues à moteur déclarent avoir fait une déclaration auprès de leur assurance contre 18 % des ménages victimes d'une simple tentative de vol. Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol ou tentatives de vol de deux-roues à moteur s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits, ce qui ne permet pas de les distinguer les ménages non assurés des ménages n'ayant pas fait de déclaration à leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne entre 2011 et 2015, 0,3 % de l'ensemble des ménages et 2,6 % des ménages possédant un deux-roues motorisé ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols ou tentatives de vol de deux-roues motorisé selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

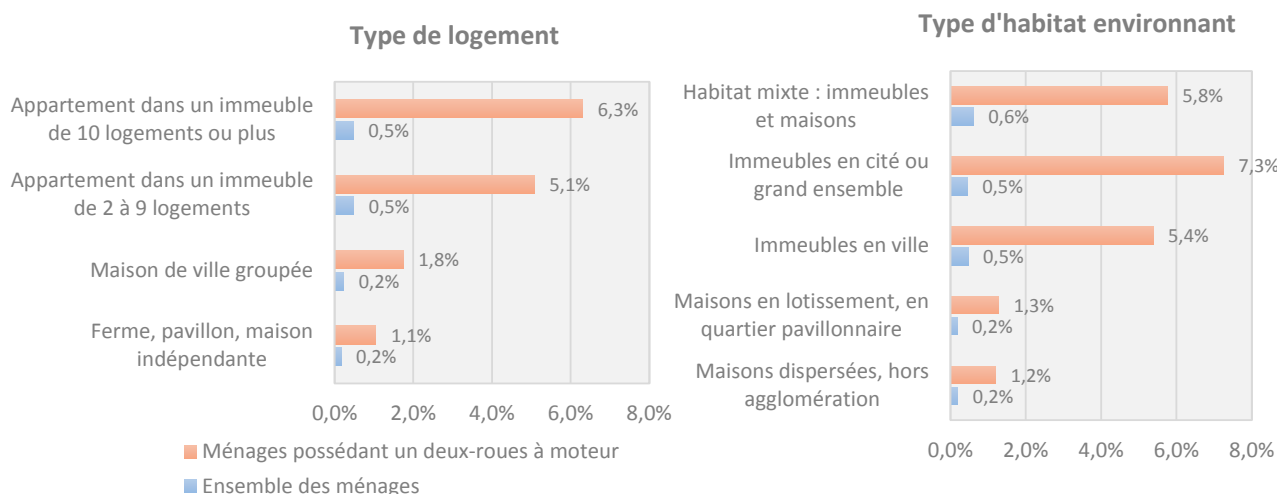
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne chaque année entre 2011 et 2015, 0,4 % de l'ensemble des ménages (4,5 % des ménages possédant un deux-roues motorisé) résidant en région parisienne ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé.

En matière de vols ou tentatives de vol de deux-roues motorisés, si l'on mesure la victimation dans l'ensemble des ménages, seule la Zeat (cf. glossaire) Méditerranée et les Zus se distinguent par une valeur supérieure à la moyenne (0,6 % et 0,5 % en moyenne entre 2011 et 2015) et les communes rurales, a contrario, par une valeur inférieure à la moyenne (0,1 %). En revanche, si l'on mesure la victimation parmi les seuls ménages équipés d'un deux-roues à moteurs, les contrastes sur le territoire apparaissent nettement plus marqués. En région parisienne et en Méditerranée, la proportion de ménages équipés victimes chaque année d'un vol ou d'une tentative de vol de leur deux-roues motorisé atteint 4,5 % et 4,2 % en moyenne entre 2011 et 2015. Dans de nombreuses Zeat, elle est, à l'inverse, plus faible que la moyenne : dans le Centre-Est (1,1 %), dans l'Est et le Sud-Ouest (1,8 %). Concernant le critère de la taille de l'agglomération, les ménages équipés apparaissent très exposés au vol ou tentative de vol de leur deux-roues à moteur à Paris et en général dans les grandes agglomérations (4,9 % et 4,1 %) et beaucoup moins dans les communes rurales (0,8 %) et les petites agglomérations (1,7 %). L'écart le plus saisissant s'observe entre les ménages équipés résidant en Zus et les autres : en moyenne entre 2011 et 2015, la proportion de ménages équipés victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé est 3 fois plus élevée dans les Zus qu'hors Zus (7,5 % contre 2,5 %).

Pour les vols et les tentatives de vol de deux-roues motorisés, les taux de victimation selon les caractéristiques du logement des victimes font clairement apparaître une opposition entre maisons et appartements, en lien sans doute avec la possibilité moins fréquente en appartement de garer son 2-roues ailleurs que dans la rue. La proportion de ménages équipés victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé est ainsi très élevée parmi les ménages vivant en appartement que ce soit au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus (6,3 %) ou de 2 à 9 logements (5,1 %) et beaucoup plus faible parmi les ménages équipés vivant en maison de ville ou groupée (1,8 %) ou en pavillon ou autre maison indépendante (1,1 %). Le voisinage immédiat du logement est également très discriminant : les ménages possédant un deux-roues et vivant dans un quartier d'habitat mixte ou composé d'immeubles en cité, de grands ensemble ou d'immeubles en ville sont particulièrement exposés (5,8 %, 7,3 % et 5,4 % respectivement en moyenne entre 2011 et 2015).

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues motorisé selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

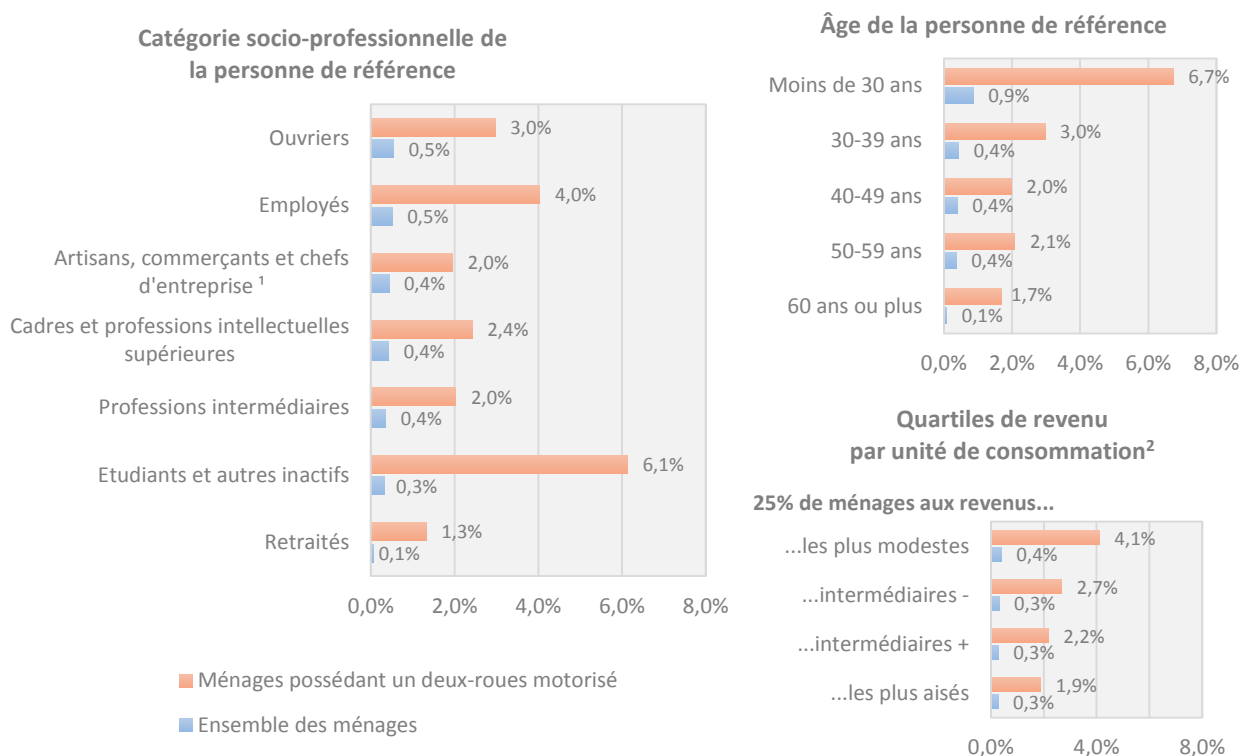
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne chaque année entre 2011 et 2015, 0,5 % de l'ensemble des ménages (6,3 % des ménages possédant un deux-roues motorisé) vivant en appartement au sein d'un immeuble 10 logements ou plus ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'un deux-roues motorisé.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

Dans l'enquête CVS, le ménage indique s'il possède ou non un deux-roues motorisé mais il ne lui est pas demandé de préciser par quel membre de la famille il est utilisé. Ce fait limite un peu la pertinence de l'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage ; cette personne n'étant possiblement pas du tout l'utilisateur et donc pas la victime directe du vol ou de la tentative de vol du deux-roues motorisé. Toutefois, il apparaît que, les ménages les plus touchés par le vol ou la tentative de vol d'un deux-roues motorisé sont ceux dont la personne de référence a moins de 30 ans (0,9 % dans l'ensemble et 6,7 % parmi les ménages équipés, en moyenne entre 2011 et 2015) et ceux dont la personne de référence est étudiante ou inactive (hors retraités, 0,3 % et 6,1 %). De même, mais dans une moindre mesure, les ménages dont la personne de référence exerce une profession d'ouvrier (0,5 % et 3,0 %) ou employé (0,5 % et 4,0 %). Enfin, la proportion de ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé est deux fois plus élevée parmi les ménages équipés les plus modestes que parmi les ménages équipés les plus aisés (4,1 % contre 1,9 % en moyenne entre 2011 et 2015). Ce résultat est en partie lié à la forte victimation des jeunes, lesquels sont nombreux - parce qu'ils sont encore en études ou en début de carrière - parmi les ménages les plus modestes.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues motorisé selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (auss appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne chaque année entre 2011 et 2015, 0,9 % de l'ensemble des ménages (6,7 % des ménages possédant un deux-roues motorisé) dont la personne de référence a moins de 30 ans ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues motorisé.

Les vols et tentatives de vol de vélos

Vols et tentatives de vols de vélos

	2007	2009	2011	2013	2015
Vols					
Ménages victimes					
Nombre	278 000	294 000	263 000	297 000	294 000
En % de l'ensemble des ménages	1,0	1,1	0,9	1,1	1,0
En % des ménages équipés	1,9	1,9	1,8	2,0	2,0
Faits					
Nombre	290 000	304 000	267 000	331 000	303 000
Nombre moyen par ménage victime	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0
Nombre pour 1000 ménages	11	11	10	12	11
Nombre pour 1000 ménages équipés	19	20	18	22	20
Ensemble Vols et Tentatives de vol					
Ménages victimes					
Nombre	321 000	326 000	296 000	339 000	328 000
En % de l'ensemble des ménages	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2
En % des ménages équipés	2,2	2,2	2,0	2,2	2,2
Faits					
Nombre	339 000	348 000	314 000	401 000	349 000
Nombre moyen par ménage victime	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1
Nombre pour 1000 ménages	13	13	11	14	12
Nombre pour 1000 ménages équipés	23	23	22	26	23

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

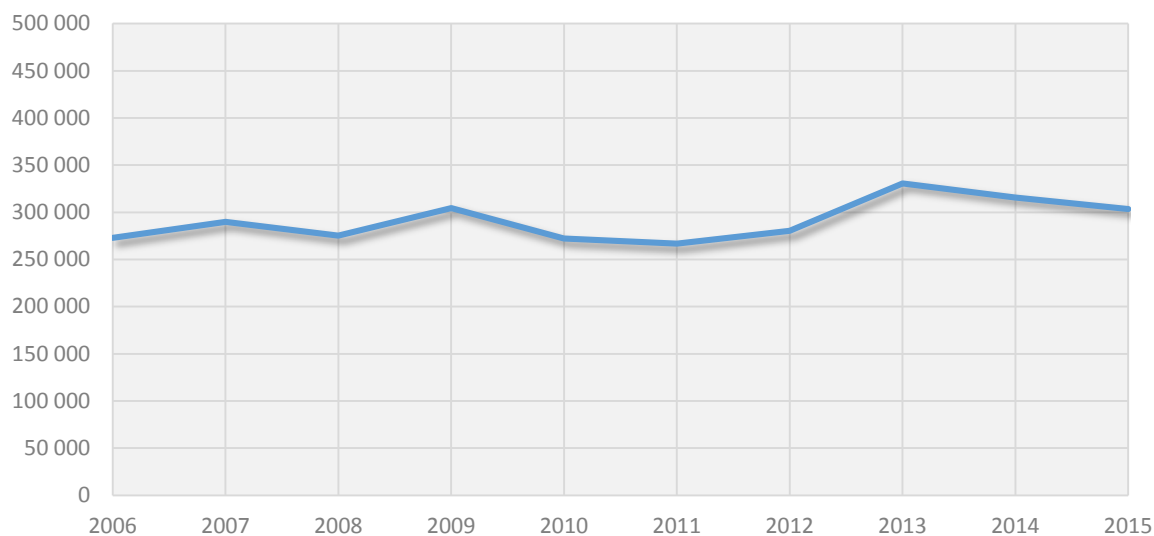
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 294 000 ménages - soit 1,0 % de l'ensemble des ménages et 2,0 % des ménages équipés, c'est-à-dire possédant un vélo - déclarent avoir été victimes d'un vol de vélo.

Note : les effectifs relatifs aux seules tentatives de vol de vélos sont trop faibles pour afficher des résultats annuels.

En 2015, 294 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo, soit 1,0 % de l'ensemble des ménages. En 2015, d'après l'enquête CVS, 52 % des ménages déclarent être équipés d'un vélo ; la proportion de victimes d'un vol de vélo parmi les ménages équipés atteint 2,0 %. Les tentatives de vol de vélo qui n'aboutissent pas effectivement à un vol sont nettement moins fréquentes que les vols de vélo « réussis » - probablement parce qu'il est assez aisé de voler un vélo : moins de 50 000 en 2015. C'est pourquoi les résultats relatifs aux seules tentatives ne sont pas présentés dans le tableau. La suite de ce chapitre porte uniquement sur les vols de vélo.

Évolution du nombre annuel de vols de vélo



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à 303 000 le nombre de vols de vélo.

En 2006, le nombre de vols de vélo était estimé à 273 000. Entre 2006 et 2012, aucune tendance nette ne se dégage. Depuis 2013, le nombre de vols de vélos est supérieur à 300 000 chaque année.

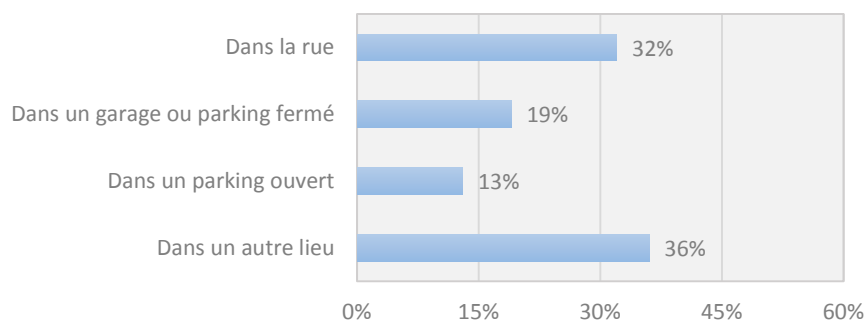
Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des trois dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur trois ans.

Descriptions des faits

Les vols de vélo sont plus fréquemment commis de jour (48 % en moyenne entre 2013 et 2015) que de nuit (32 %) ¹. Très majoritairement, le vélo est volé alors qu'il se trouvait dans le quartier ou le village de résidence du ménage (73 % en moyenne entre 2013 et 2015) dont une fois sur deux dans la résidence principale du ménage (garage, parking fermé ou local,...). Interrogés plus précisément sur l'emplacement du vélo au moment des faits, un tiers des ménages victimes répondent qu'il était dans la rue, un sur cinq dans un garage ou un parking fermé, un sur huit dans parking ouvert. Une proportion importante de ménages victimes (36 %) répondent que le vélo se trouvait dans un autre lieu que ceux listés dans l'enquête.

¹ Un certain nombre de ménages victimes ne sont pas en mesure de préciser si les faits ont eu lieu de jour ou de nuit.

Lieu des faits



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

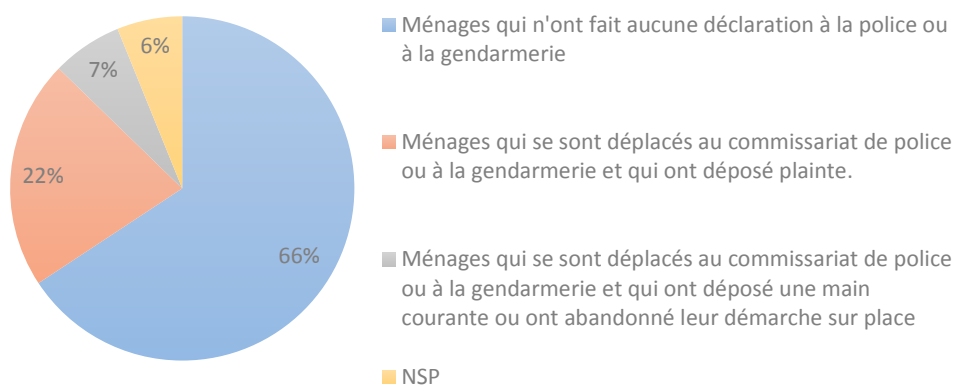
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 32 % des ménages victimes de vol de vélo déclarent que le vélo a été volé dans la rue.

Les ménages victimes retrouvent très rarement le vélo volé : cela concerne en moyenne entre 2013 et 2015 seulement 7 % des ménages victimes.

Recours

Déclaration à la police



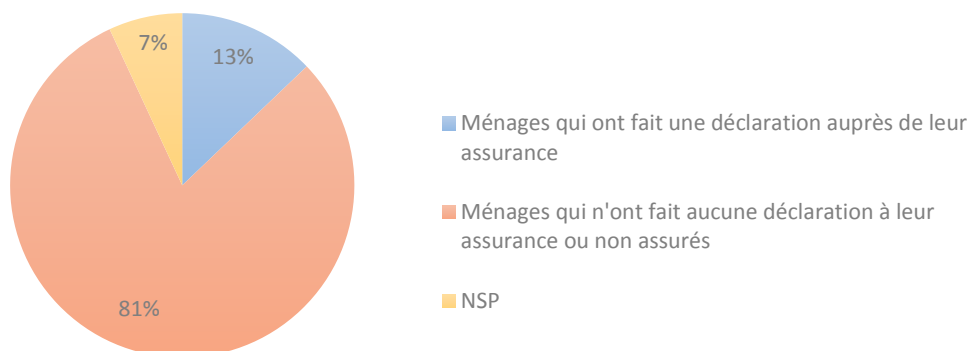
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les ménages victimes de vol de vélo, 22 % se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte.

En moyenne entre 2013 et 2015, 22 % des ménages victimes de vol de vélo se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte, 7 % ont déposé une main courante ou abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les ménages victimes de vol de vélo, 13 % ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

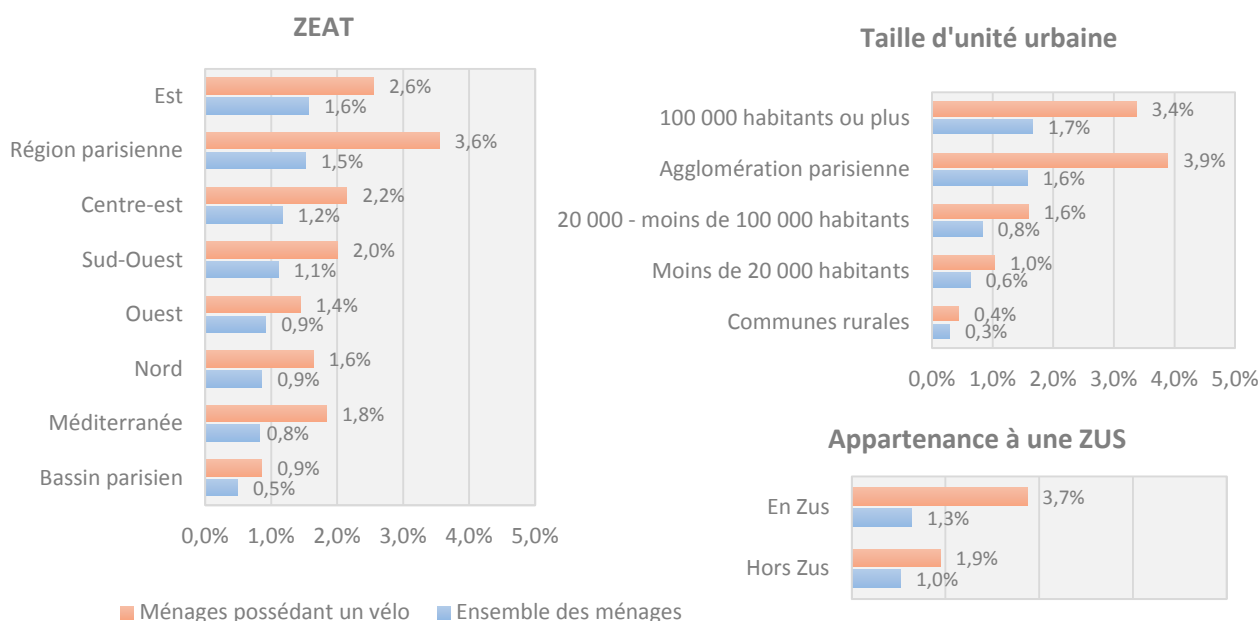
En moyenne entre 2013 et 2015, 13 % des ménages victimes d'un vol de vélo déclarent avoir fait une déclaration auprès de leur assurance. Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol de vélo s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits et il n'est donc pas possible de distinguer les ménages non assurés des ménages qui ont choisi de ne pas faire de déclaration auprès de leur assurance.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2013 et 2015, 1,1 % de l'ensemble des ménages et 2,0 % des ménages possédant un vélo ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

En matière de vols de vélo, que la victimation soit mesurée dans l'ensemble des ménages ou bien parmi les ménages équipés d'un vélo, les constats sont à peu près équivalents : la région parisienne et l'Est sont les territoires où la proportion de victimes est la plus élevée. Dans l'agglomération parisienne et les agglomérations de 100 000 habitants ou plus, les taux de victimation, global et parmi les ménages équipés, sont supérieurs à la moyenne, tandis qu'ils sont inférieurs dans les petites et moyennes agglomérations et dans les communes rurales. Le constat est différent cependant pour les Zus. Mesuré parmi les ménages équipés, le taux de victimation dans les Zus est nettement supérieur à la moyenne (3,7 %).

Proportion de ménages victimes de vols de vélo selon les caractéristiques du lieu de résidence



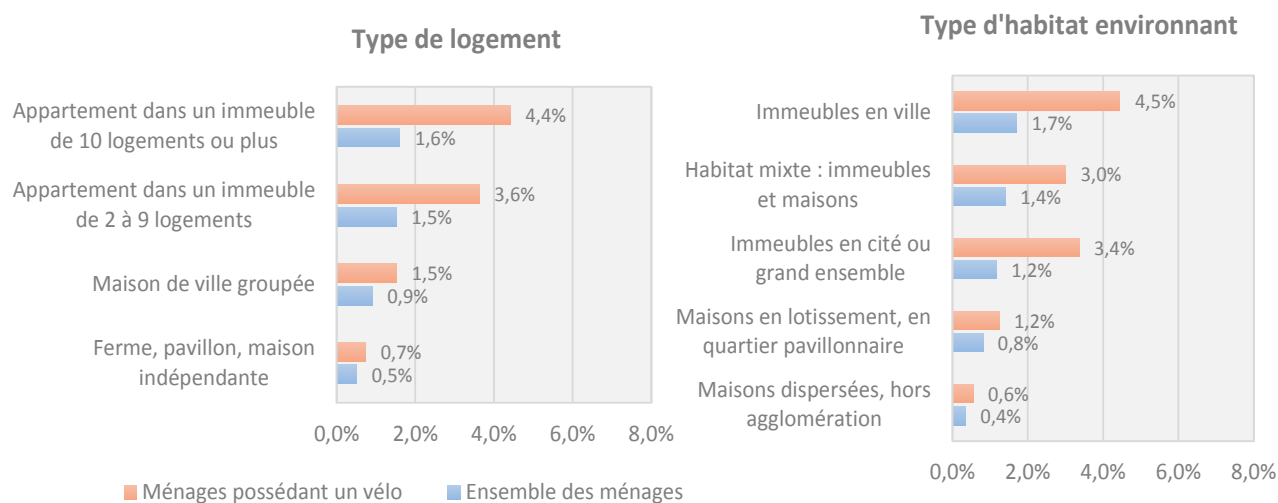
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2013 et 2015, 1,5 % de l'ensemble des ménages (3,6 % des ménages possédant un vélo) résidant en région parisienne ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

Comme pour les vols et tentatives de vol de deux-roues motorisés, les taux de victimation selon les caractéristiques du logement des victimes pour les vols de vélo font clairement apparaître une opposition entre maisons et appartements : la proportion de ménages équipés victimes d'un vol de vélo est très élevée parmi les ménages vivant en appartement que ce soit au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus (4,4 %) ou de 2 à 9 logements (3,6 %) et plus faible parmi les ménages équipés vivant en maison de ville ou groupée (1,5 %) ou en pavillon ou autre maison indépendante (0,7 %). Le voisinage immédiat du logement est également très discriminant : les ménages possédant un vélo et vivant dans un quartier d'habitat mixte ou composé d'immeubles en cité, de grands ensemble ou d'immeubles en ville sont particulièrement exposés (3,0 %, 3,4 % et 4,5 % respectivement en moyenne entre 2013 et 2015).

Proportion de ménages victimes de vol de vélo selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

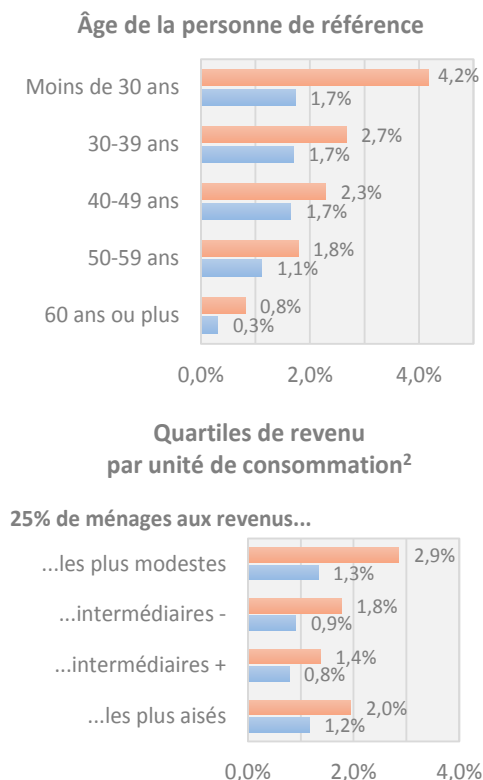
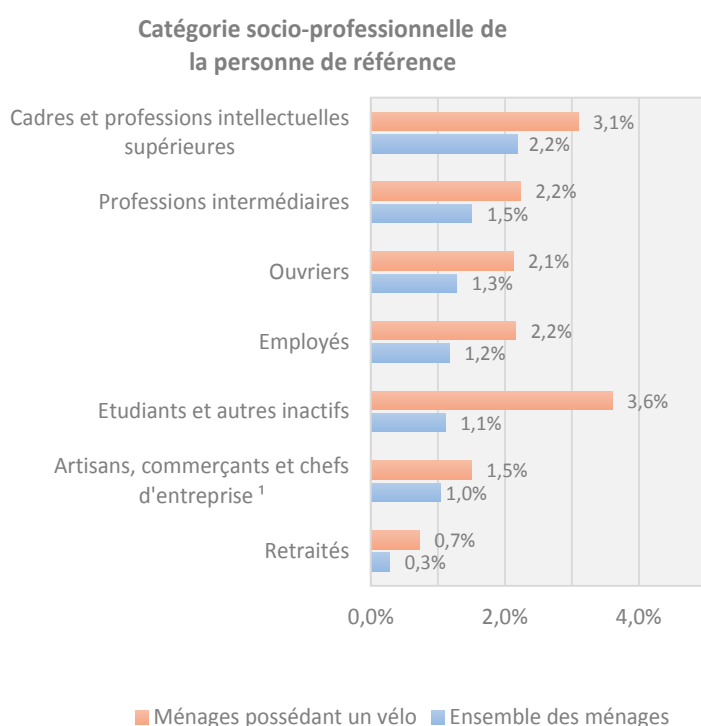
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2013 et 2015, 1,6 % de l'ensemble des ménages (4,4 % des ménages possédant un vélo) vivant en appartement au sein d'un immeuble 10 logements ou plus ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

Dans l'enquête CVS, le ménage indique s'il possède ou non un vélo mais il ne lui est pas demandé de préciser par quel membre de la famille il est utilisé. Ce fait limite un peu la pertinence de l'analyse des taux de victimation selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage, cette personne n'étant possiblement pas du tout l'utilisateur et donc pas la victime directe du vol de vélo. Toutefois, il apparaît, en mesurant la victimation parmi les ménages équipés, que les ménages les plus touchés par le vol de vélo sont ceux dont la personne de référence : a moins de 30 ans (4,2 % en moyenne entre 2013 et 2015), est étudiant ou inactif non retraité (3,6 %) ou exerce comme cadre ou profession intellectuelle supérieure (3,1 %). Enfin, la proportion de ménages victimes d'un vol de vélo est particulièrement élevée parmi les ménages équipés les plus modestes (2,9 % en moyenne entre 2013 et 2015). Ce résultat est en partie lié à la forte victimation des jeunes, lesquels sont nombreux - parce qu'ils sont encore en études ou en début de carrière - parmi les ménages les plus modestes.

Proportion de ménages victimes de vol de vélo selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne chaque année entre 2013 et 2015, 1,7 % de l'ensemble des ménages (4,2 % des ménages possédant un vélo) dont la personne de référence a moins de 30 ans ont déclaré avoir été victimes d'un vol de vélo.

Les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture

Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture

	2007	2009	2011	2013	2015
Vols d'objets dans ou sur la voiture					
Ménages victimes					
Nombre	877 000	670 000	635 000	635 000	512 000
En % de l'ensemble des ménages	3,3	2,4	2,3	2,3	1,8
En % des ménages équipés	4,0	3,0	2,8	2,8	2,2
Faits					
Nombre	1 022 000	755 000	694 000	713 000	547 000
Nombre moyen par ménage victime	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	38	28	25	25	19
Nombre pour 1 000 ménages équipés	47	34	31	31	24
Tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture					
Ménages victimes ¹					
Nombre	nd	107 000	84 000	80 000	86 000
En % de l'ensemble des ménages	nd	0,4	0,3	0,3	0,3
En % des ménages équipés	nd	0,5	0,4	0,4	0,4
Faits					
Nombre	nd	203 000	136 000	120 000	116 000
Nombre pour 1 000 ménages	nd	7	5	4	4
Nombre pour 1 000 ménages équipés	nd	9	6	5	5
Ensemble des vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture					
Ménages victimes					
Nombre	nd	777 000	718 000	715 000	598 000
En % de l'ensemble des ménages	nd	2,8	2,6	2,5	2,1
En % des ménages équipés	nd	3,5	3,2	3,1	2,6
Faits					
Nombre	nd	958 000	830 000	833 000	663 000
Nombre moyen par ménage victime	nd	1,2	1,2	1,2	1,1
Nombre pour 1 000 ménages	nd	35	30	30	23
Nombre pour 1 000 ménages équipés	nd	43	37	37	29
Taux d'échec ²	nd	21 %	16 %	14 %	17 %

¹ On recense ici, une année donnée, les ménages victimes de tentative de vol dans ou sur la voiture parmi les ménages n'ayant pas subi de vol d'objets dans ou sur la voiture.

² Le « taux d'échec » correspond au nombre de tentatives rapporté au nombre total de vols et tentatives.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

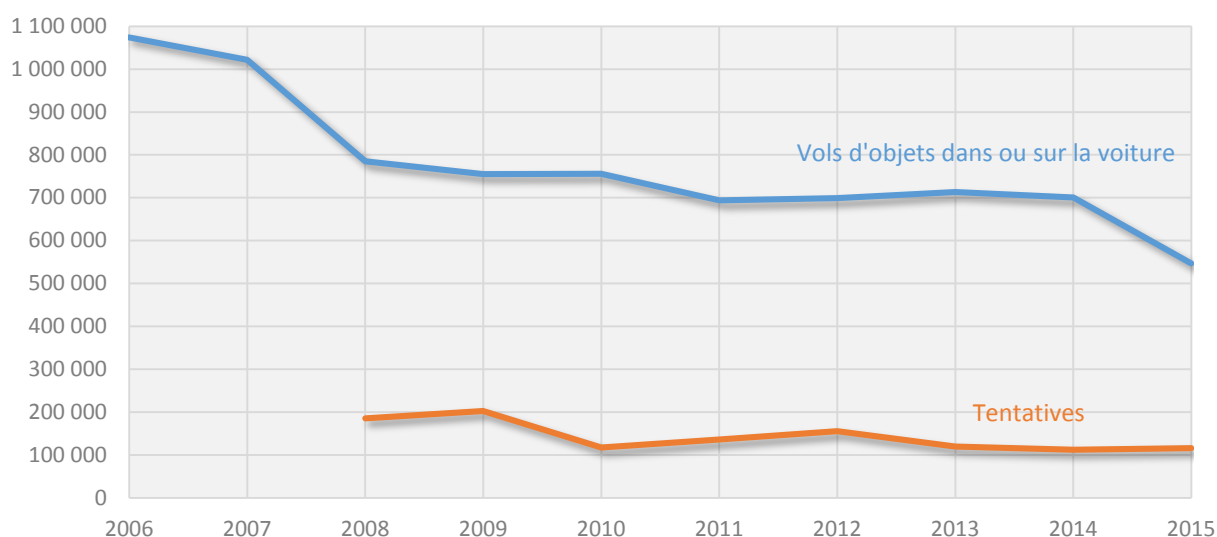
Lecture : en 2015, 512 000 ménages - soit 1,8 % de l'ensemble des ménages et 2,2 % des ménages équipés de voiture - déclarent avoir été victimes d'un vol d'objet dans ou sur leur voiture.

Note : les tentatives de vol d'objets dans et sur la voiture ont été recensées à partir de l'édition 2009 de l'enquête CVS. Les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins une voiture dans les 24 mois précédant l'enquête.

En 2015, 598 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets ou d'accessoires dans ou sur leur voiture au cours de l'année, soit 2,1 % de l'ensemble des ménages. Tous les ménages ne possédant pas de voiture, cette proportion est un peu plus élevée (2,6 %) si l'on compte les ménages victimes parmi les ménages équipés. En matière de vols d'objets dans ou sur la voiture, les vols « réalisés » sont beaucoup plus fréquents que les tentatives. Ce faible taux d'échec apparent s'explique sans doute par le fait que les victimes de simples tentatives ne s'en sont pas rendu compte, dans le cas où la voiture n'a pas été endommagée. Ainsi, en 2015, 512 000 ménages (86 % des ménages victimes) ont effectivement subi un vol et 86 000 (14 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s). Le nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture a très fortement diminué ces 10 dernières.

Quelques ménages – environ 40 000 en 2015 – subissent plusieurs faits de vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur leur voiture au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 547 000 le nombre total de vols¹ – soit 19 vols d'objets dans ou sur la voiture pour 1 000 ménages – et à 116 000 le nombre de tentatives – soit 4 tentatives pour 1 000 ménages.

Évolution du nombre annuel de vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à 547 000 le nombre de vols d'objets dans ou sur la voiture contre 1,07 million en 2006.

Note : les tentatives de vol d'objets dans et sur la voiture ont été recensées à partir de l'édition 2009 de l'enquête CVS.

En 2006, le nombre de vols d'objets dans ou sur les voitures était estimé à près de 1 070 000. Entre 2006 et 2008, il a chuté de presque 40 % à 785 000. Entre 2008 et 2011, la tendance à la baisse s'est poursuivie mais de manière plus modérée. À partir de 2011 et jusqu'en 2014, le nombre de vols d'objets dans ou sur les voitures s'est stabilisé à environ 700 000. En 2015, il est de nouveau orienté à la baisse.

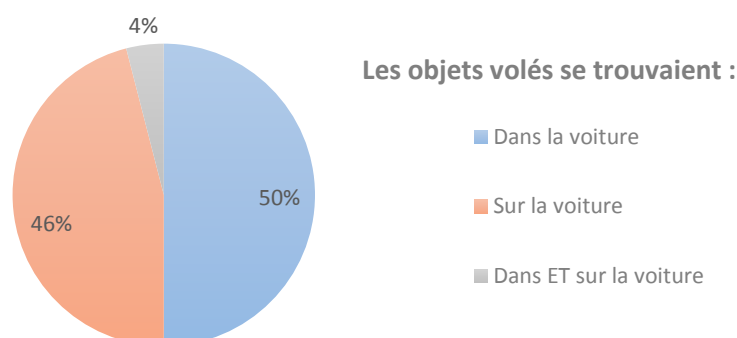
En 2008 et 2009, le nombre de tentatives avoisinait les 200 000 faits. Il a fortement baissé en 2010 et s'est stabilisé ensuite aux alentours de 120 000 faits.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimisation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des trois dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur trois ans.

¹ Pour chaque victimisation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime (cf. « Note méthodologique »).

Description des faits

Emplacement des objets volés dans les vols d'objets dans ou sur la voiture



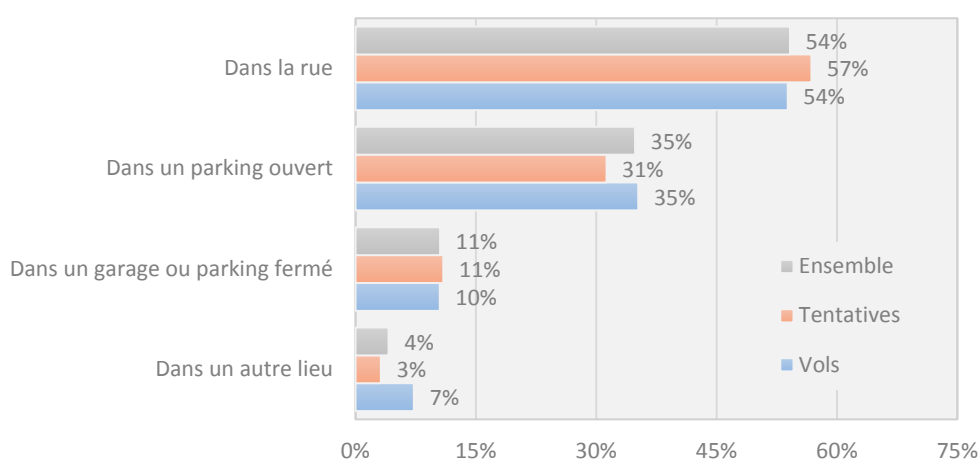
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 50 % des ménages victimes rapportent que les objets volés se trouvaient dans voiture.

Les vols d'objets dans ou sur la voiture regroupent les vols d'accessoires ou pièces automobiles situés à l'extérieur du véhicule (enjoliveurs, rétroviseurs,...) ainsi que ce qu'on appelle « les vols à la roulotte » qui correspondent aux vols d'objets ou d'accessoires à l'intérieur de la voiture (téléphone portable, autoradio,...). En moyenne entre 2013 et 2015, la moitié des cas de vol correspondent à un vol d'objets dans la voiture, 46 % à un vol d'objets sur la voiture et 4 % à un vol d'objets à la fois dans et sur la voiture. Les voleurs pratiquent donc rarement le « doublet » sur une voiture, ce qui suggère que ces deux types de vol correspondent à des « pratiques » distinctes.

Lieu des vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture



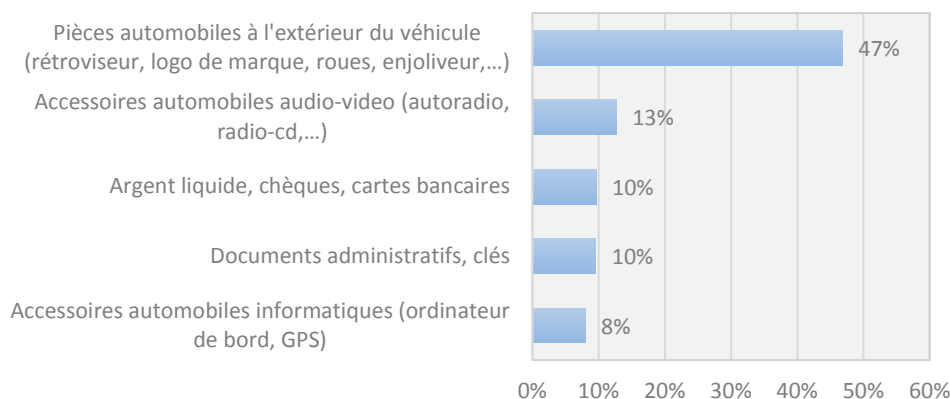
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 54 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent que les faits ont eu lieu dans la rue.

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture, les faits sont le plus souvent commis dans le quartier ou le village de résidence des ménages victimes (7 cas sur 10 en moyenne entre 2013 et 2015). De même, le plus souvent les voleurs agissent de nuit (2 cas sur 3) plutôt que le jour (1 cas sur 4)¹. Interrogés plus précisément sur l'emplacement de la voiture au moment des faits, 54 % des ménages victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture répondent qu'elle était garée dans la rue, 35 % dans un parking ouvert et 11 % dans un garage ou un parking fermé.

Objets ou accessoires le plus fréquemment volés



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

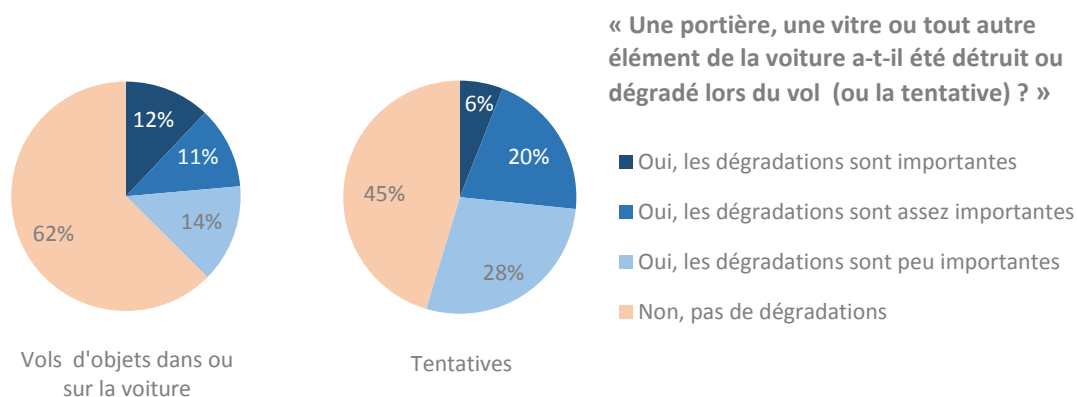
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 47 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent que des pièces automobiles à l'extérieur du véhicule ont été volées.

Note : d'autres objets peuvent être volés, seuls ceux cités par au moins 5 % des ménages victimes sont présentés.

En moyenne entre 2013 et 2015, les objets ou accessoires les plus fréquemment volés sont les pièces automobiles à l'extérieur du véhicule (comme par exemple les rétroviseurs, les logos de marque ou les enjoliveurs - 47 % des ménages victimes signalent ce type de vol), des accessoires automobiles audio-vidéo (comme par exemple les autoradios, radios-cd -13 %), de l'argent liquide, des chèques ou cartes bancaires (10 %), des documents administratifs ou des clés (10 %) et des accessoires automobiles informatiques (comme par exemple les GPS ou ordinateur de bord – 8 %). En moyenne entre 2013 et 2015, environ 12 % des ménages victimes de vol d'objets dans ou sur la voiture ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'ils ont subi. Pour les autres, le montant moyen du préjudice s'élève à 320 euros. Au-delà de cette valeur moyenne, 38 % des ménages victimes déclarent un préjudice inférieur à 150 euros, 34 % un préjudice compris entre 150 et moins de 500 euros et 16 % un préjudice supérieur ou égal à 500 euros.

¹ En moyenne entre 2013 et 2015, 12 % des ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture n'étaient pas en mesure de renseigner la période de la journée pendant laquelle les faits ont été commis.

Fréquence et ampleur des dégradations



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

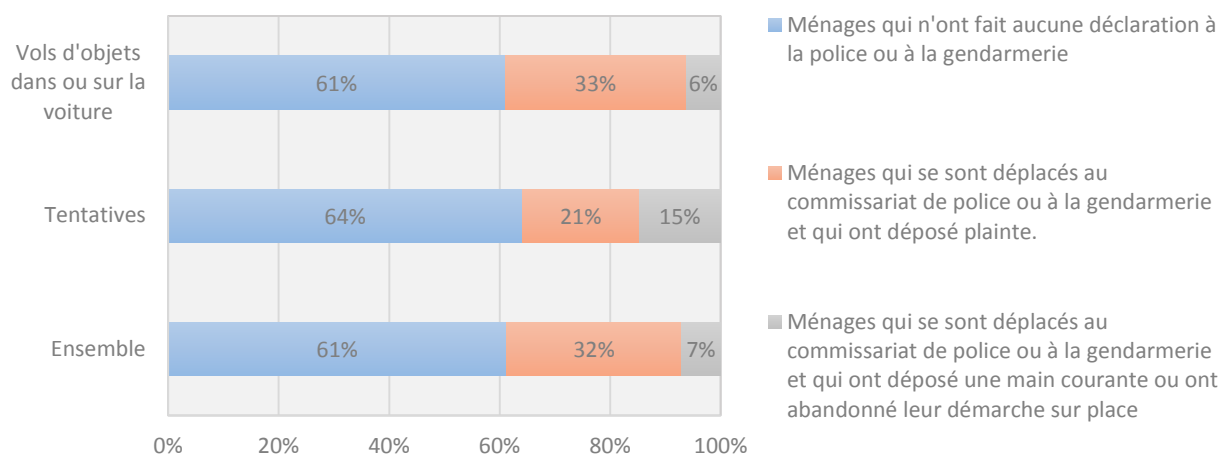
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 12 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur la voiture déclarent que leur voiture a subi des dégradations qu'ils jugent importantes.

Les ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent majoritairement que leur voiture n'a pas subi de dégradations (62 % en moyenne entre 2013 et 2015). C'est moins souvent le cas pour les ménages victimes de tentatives (45 %). Cette différence suggère qu'une part importante des auteurs de tentatives visait des objets dans la voiture plutôt que sur la voiture.

Les recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



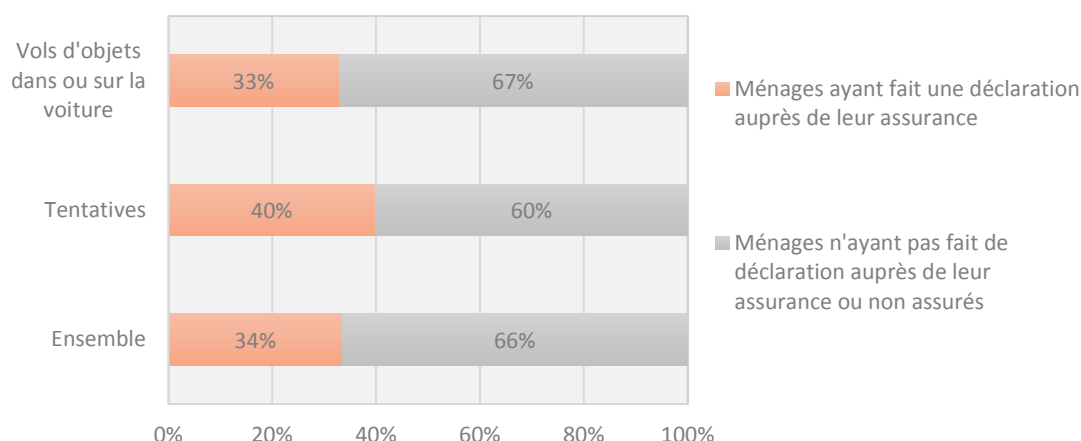
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 33 % des ménages victimes d'un vol d'objet dans ou sur leur voiture se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie et ont déposé plainte.

Dans le cas des vols d'objets dans ou sur la voiture, le dépôt de plainte est assez peu fréquent : en moyenne entre 2013 et 2015, seul un ménage victime sur trois quand il s'agit d'un vol et un sur cinq quand il s'agit d'une tentative a formellement déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

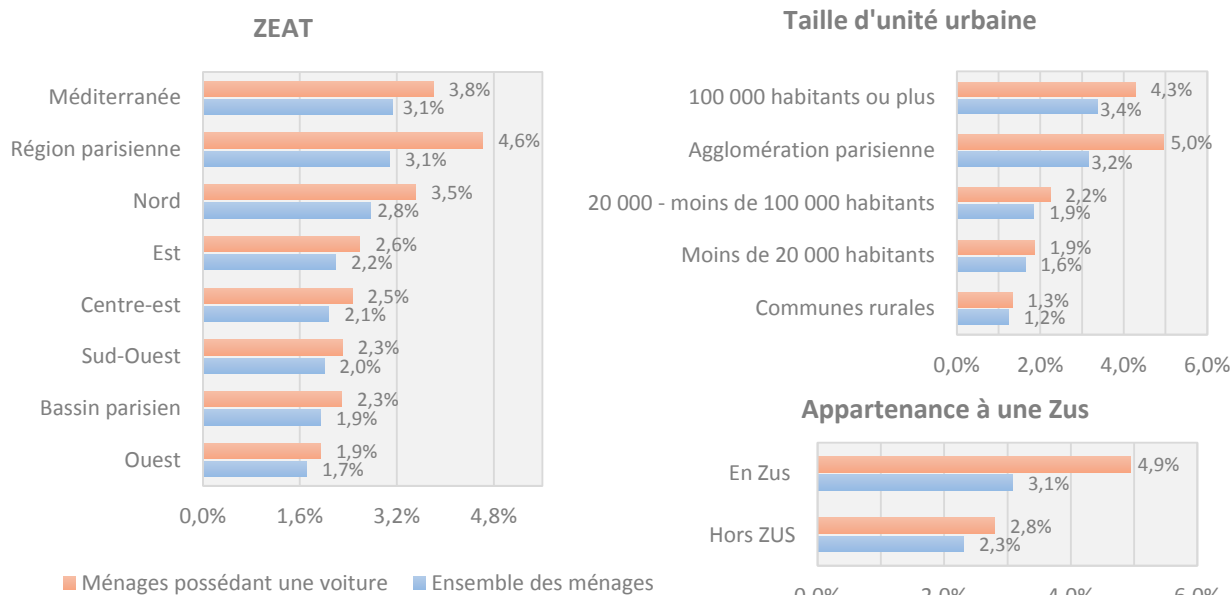
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 33 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur la voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

Dans l'enquête CVS, il n'est pas demandé aux ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture s'ils étaient assurés contre ce risque avant les faits. On ne peut donc pas distinguer les ménages non assurés des ménages assurés parmi ceux qui déclarent n'avoir pas fait de signalement auprès de leur assurance. En matière de vols d'objets ou d'accessoires sur la voiture, les assurances proposent rarement des garanties intéressantes (pas de couverture ou bien des franchises plus élevées que les coûts de remplacement des accessoires) ce qui explique sans doute en partie pourquoi les déclarations de sinistre sont peu fréquentes : en moyenne entre 2013 et 2015, 33 % des ménages victimes d'un vol d'objets dans ou sur leur voiture ont fait une déclaration auprès de leur assurance. En ce qui concerne les tentatives, le taux de déclaration à l'assurance est un peu plus élevé (40 % en moyenne entre 2013 et 2015), en lien possiblement avec la fréquence plus importante de dégradations du véhicule.

Profil des victimes

En moyenne entre 2013 et 2015, 2,4 % de l'ensemble des ménages et 2,9 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes de vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

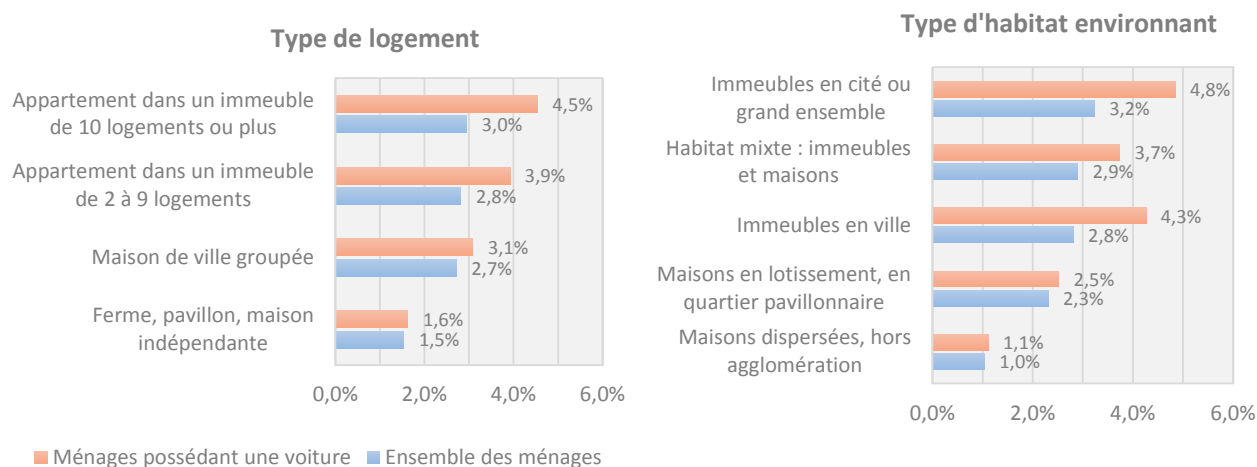
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 3,1 % de l'ensemble des ménages (4,9 % des ménages possédant une voiture) résidant en Zone urbaine sensible (ZUS) déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture dans les 12 mois précédant l'enquête.

Comme pour les vols de voiture, les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture sont plus fréquents que la moyenne en région parisienne (3,1 % en moyenne entre 2013 et 2015), dans la Zone Méditerranée (3,1 %) et dans la Zone Nord (2,8 %) et a contrario plus rares dans l'Ouest (1,7 %). Quand on mesure la proportion de ménages victimes parmi les ménages équipés de voiture, les différences entre territoires sont encore plus marquées. Plus encore que les vols de voiture, les vols d'objets dans ou sur la voiture sont des phénomènes urbains : en moyenne entre 2013 et 2015, 3,4 % des ménages sont victimes chaque année de tels vols dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus (hors Paris) et 3,2 % dans l'agglomération parisienne, contre seulement 1,2 % des ménages vivant dans des communes rurales. Là encore, rapporter le nombre de ménages victimes au nombre de ménages équipés d'une voiture accentue les écarts : en moyenne entre 2013 et 2015, la proportion de ménages victimes parmi les ménages équipés atteint 5,0 % dans l'agglomération parisienne. Dans les Zones urbaines sensibles, le vol d'objet dans ou sur la voiture est plus fréquent. En moyenne entre 2013 et 2015, la proportion de ménages victimes est de 3,1 % dans les ZUS contre 2,3 % hors ZUS (4,9 % contre 2,8 % parmi les ménages équipés).

L'analyse des taux de victimation selon le type de logement et le type de voisinage des ménages recoupe parfaitement ces résultats. La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture est particulièrement élevée parmi les ménages résidant en appartement au sein d'un immeuble de 10 logements ou plus (3,0 % dans l'ensemble et 4,5 % parmi les ménages équipés, en moyenne entre 2013 et 2015) ainsi que parmi les ménages résidant dans des quartiers composés principalement d'immeubles en cité ou de grands ensembles urbains (3,2 % et 4,8 % parmi les ménages équipés).

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

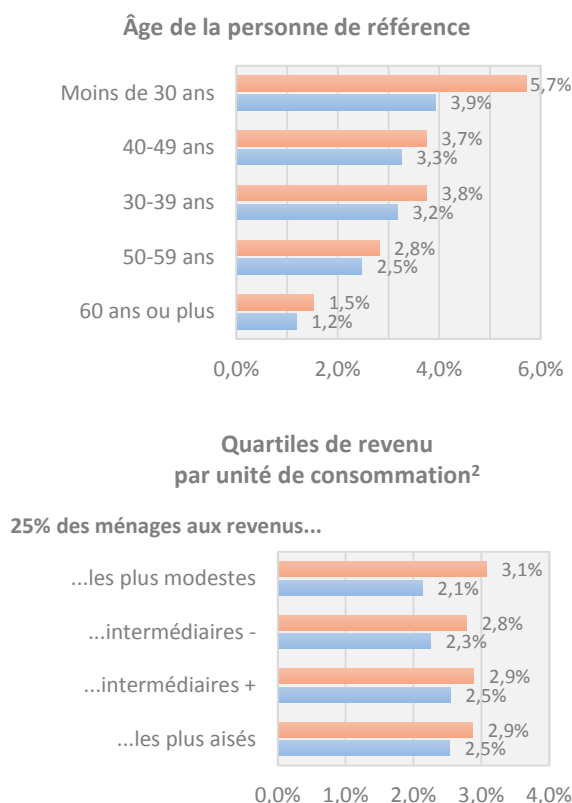
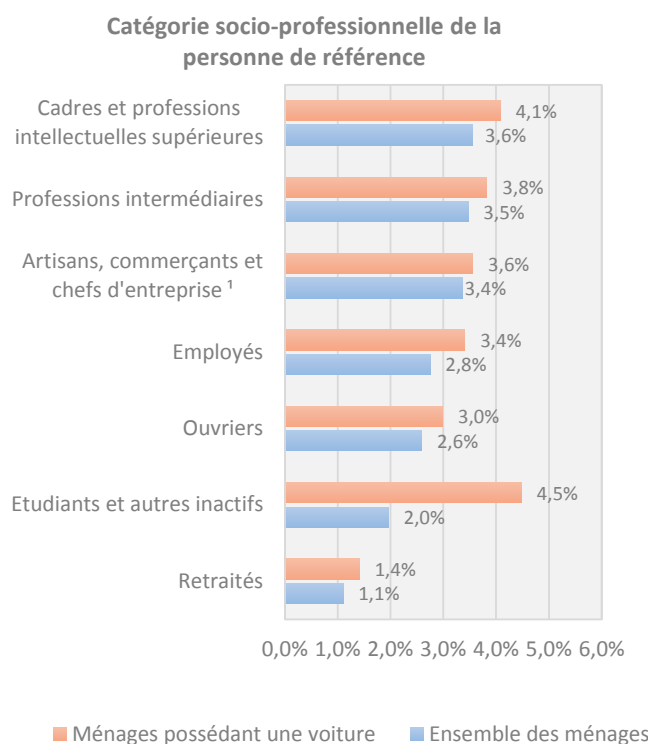
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 3,2 % de l'ensemble des ménages (4,8 % des ménages possédant une voiture) résidant dans un quartier majoritairement composé d'immeubles en cité ou de grands ensembles déclarent avoir été victimes d'un vol d'objet dans ou sur leur voiture dans les 12 mois précédant l'enquête.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

Comme dans le cas des vols de voiture, la proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture décroît avec l'âge de la personne de référence du ménage, de 3,9 % pour les moins de 30 ans à 1,2 % pour les 60 ans ou plus en moyenne entre 2013 et 2015. Dans les très grandes villes, les jeunes et trentenaires sont surreprésentés ce qui explique au moins en partie ce lien.

La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture est légèrement plus grande parmi les catégories socio-professionnelles les plus élevées dans l'échelle sociale : de 3,4 % à 3,6 % en moyenne entre 2013 et 2015 parmi les ménages dont la personne de référence est artisan, commerçant ou chef d'entreprise, profession intermédiaire ou cadre contre 2,8 % pour les employés et 2,6 % pour les ouvriers. Les classes sociales les moins favorisées étant un peu moins souvent équipées de voiture, les différences s'estompent si l'on rapporte le nombre de victimes au nombre de ménages possédant une voiture. Néanmoins, la proportion de ménages victimes reste élevée pour les cadres et professions intermédiaires qui sont des catégories sociales très présentes dans les grandes agglomérations où les vols et tentative de vols d'objet dans ou sur la voiture sont fréquents. Toutefois, l'analyse du taux de victimation selon l'échelle des niveaux de vie des ménages ne fait pas apparaître de différence nette. La proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture est dans la moyenne parmi les ménages les plus aisés comme parmi les ménages les plus modestes, que l'on rapporte le nombre de victimes à l'ensemble des ménages ou à ceux équipés d'une voiture.

Proportion de ménages victimes de vol ou tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (auss appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 2,1 % de l'ensemble des ménages (3,1 % des ménages possédant une voiture) appartenant à la catégorie des 25 % de ménages aux revenus les plus modestes déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets dans ou sur leur voiture dans l'année précédant l'enquête.

Les actes de vandalisme contre la voiture

Actes de vandalisme contre les voitures

	2007	2009	2011	2013	2015
Ménages victimes					
Nombre	1 590 000	1 594 000	1 331 000	1 345 000	1 208 000
En % de l'ensemble des ménages	5,9	5,8	4,8	4,8	4,2
En % des ménages équipés	7,3	7,1	6,0	5,9	5,2
Faits					
Nombre	2 029 000	2 058 000	1 691 000	1 677 000	1 585 000
Nombre moyen par ménage victime	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3
Nombre pour 1 000 ménages	76	75	61	60	56
Nombre pour 1 000 ménages équipés	92	92	76	74	68

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

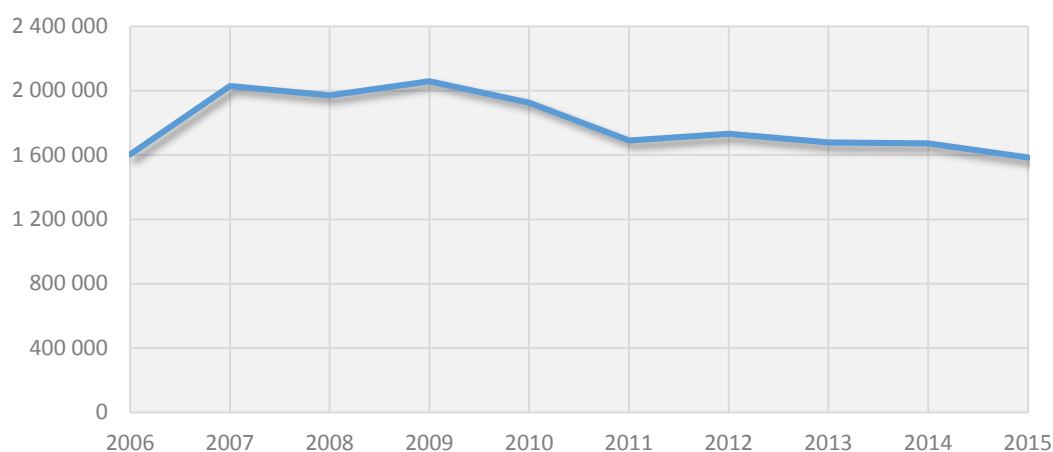
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, environ 1 208 000 ménages - soit environ 4,2 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir subi un acte de vandalisme contre leur voiture.

Note : les « ménages équipés » désignent les ménages possédant au moins une voiture dans les 24 mois précédant l'enquête.

En 2015, 1 208 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture au cours de l'année (par exemple, un pneu crevé, des rayures sur la carrosserie, un tag, etc...), ce qui représente 4,2 % de l'ensemble des ménages et 5,2 % des ménages possédant une voiture. De nombreux ménages – environ 190 000 en 2015 – subissent plusieurs actes de vandalisme contre leur voiture au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 1 585 000 le nombre total d'actes de vandalisme contre la voiture¹, ce qui représente 56 faits pour 1 000 ménages.

Évolution du nombre annuel d'actes de vandalisme contre la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

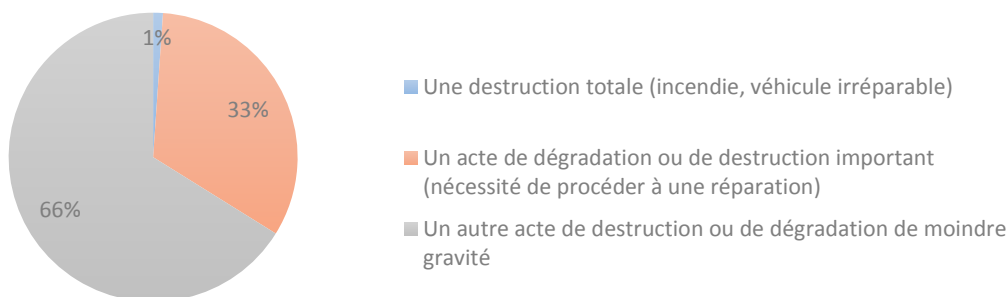
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à 1 585 000 le nombre d'actes de vandalisme visant les voitures.

De 2007 à 2010, le nombre d'actes de vandalisme contre la voiture était estimé à environ 2 millions par an. En 2011, le nombre d'acte de vandalisme contre la voiture a baissé pour se stabiliser autour de 1,7 million jusqu'en 2014. Il reste proche de cette valeur en 2015.

Description des faits

Type d'acte de vandalisme contre la voiture



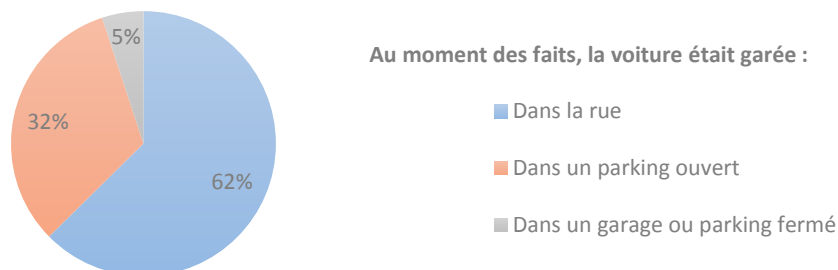
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 33 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent qu'ils ont subi un acte de dégradation ou de destruction important.

En 2015, un tiers des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent que la voiture a subi une dégradation ou une destruction importante qui nécessite de procéder à une réparation. Deux tiers déclarent que l'acte subi est de moindre gravité. Les destructions totales (incendie, véhicule irréparable) représentent 1 % des cas.

Lieu des actes de vandalisme contre la voiture



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

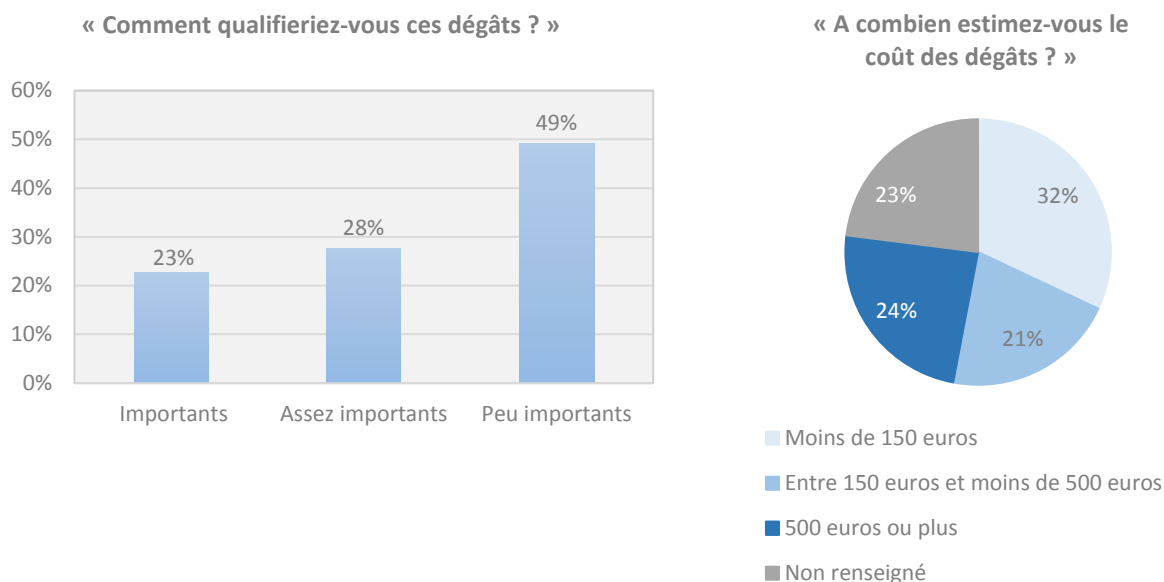
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 62 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent qu'elle était garée dans la rue au moment des faits.

Comme pour les vols de voiture ou vols d'objet dans ou sur la voiture, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent le plus souvent que les faits sont survenus dans le quartier ou le village où ils habitent (sept cas sur dix cas en 2015). De même, le plus souvent la voiture vandalisée était garée dans la rue (62 % des cas en 2015) ou dans un parking ouvert (32 %) et plus rarement dans un garage ou parking fermé (5 %). Environ 14 % des victimes ne sont pas en mesure de préciser si les faits se sont déroulés de jour ou de nuit. Un peu moins de la moitié (48 %) déclarent qu'ils se sont déroulés de nuit et 38 % en pleine journée.

En 2015, une fois sur dix seulement, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture ont vu l'auteur (5 % des cas) ou su par la suite (5 %) qui était l'auteur (ou les auteurs) des faits. Dans l'ensemble, 6 % des ménages victimes déclarent qu'ils connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs).

Ampleur et coût des dégâts



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

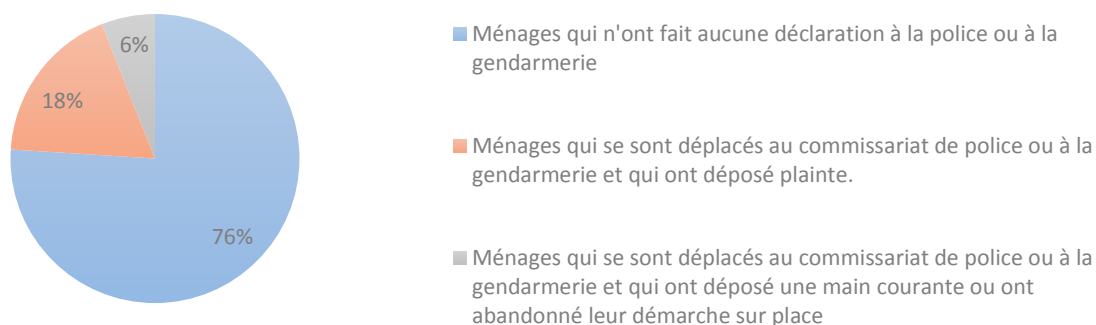
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 23 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent que les dégâts qu'ils ont subis sont importants. 24 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture estiment le coût des dégâts supérieur ou égal à 500 euros.

Interrogés sur l'ampleur des dégâts, les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture déclarent le plus souvent qu'ils sont « peu importants » (49 % des cas en 2015). Néanmoins, 28 % les jugent « assez importants » et 23 % « importants ». En 2015, 23 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité estimer le montant des dégâts, 32 % estiment qu'ils sont inférieurs à 150 euros, 21 % qu'ils sont compris entre 150 et 500 euros et 24 % qu'ils sont supérieurs à 500 euros. Le montant moyen des dégâts pour les ménages victimes qui ont donné une estimation s'élève à environ 500 euros.

Les recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture, 76 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 18 % ont déposé plainte et 6 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

Le signalement des actes de vandalisme contre la voiture auprès des services de police et de gendarmerie est peu fréquent. En 2015, 24 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, et 18 % ont formellement déposé plainte.

Déclaration à l'assurance



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

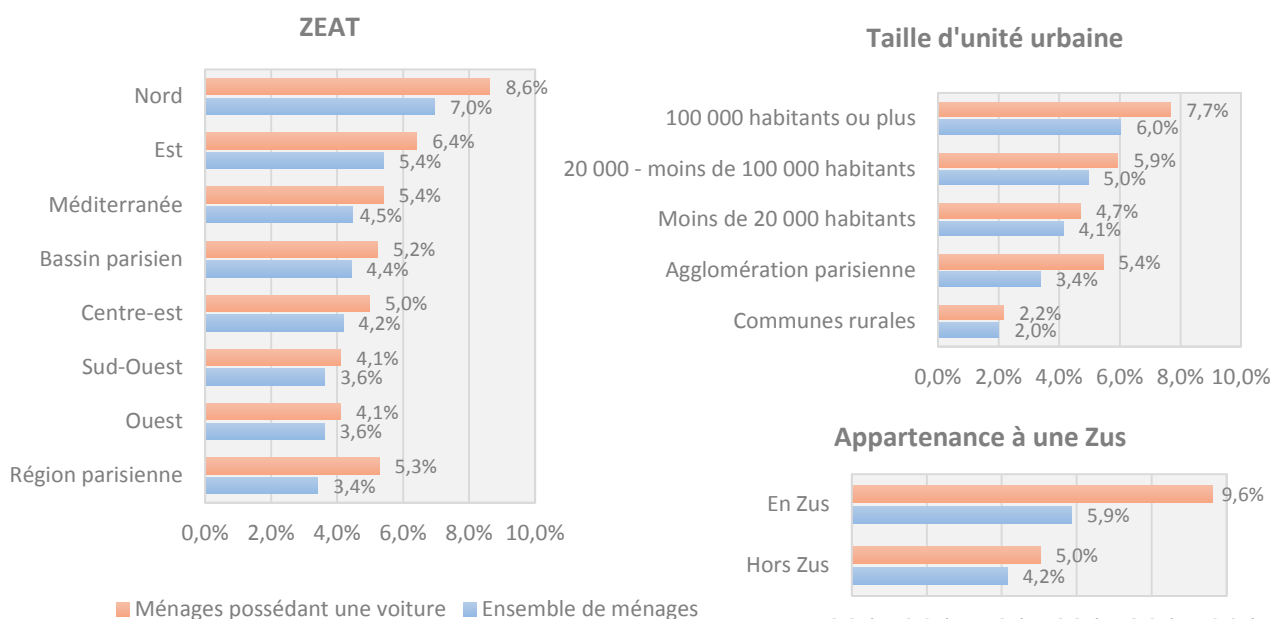
Lecture : en 2015, parmi les ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture, 27 % étaient assurés et ont fait une déclaration auprès de leur assurance.

En 2015, 27 % des ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture ont fait une déclaration de sinistre auprès de leur assurance.

Profil des victimes

En 2015, 4,2 % de l'ensemble des ménages et 5,2 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture. Ces taux de victimation moyen présentent de fortes disparités selon plusieurs caractéristiques propres aux logements ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

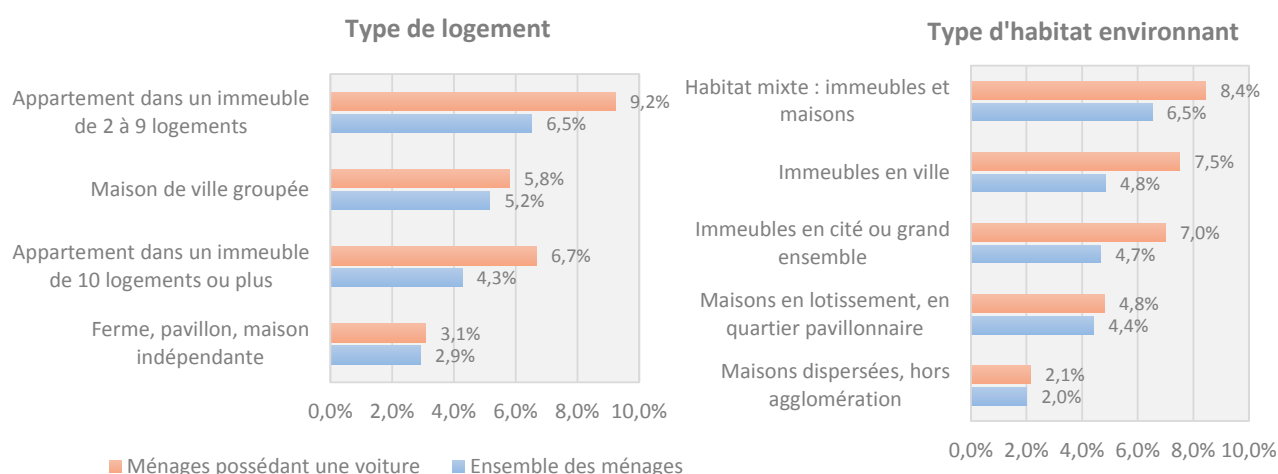
Lecture : en 2015, dans la ZAT « Nord », 7,0 % de l'ensemble des ménages (8,6 % des ménages possédant une voiture) ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture.

En matière d'actes de vandalisme contre la voiture, la Zeat « Nord » (cf. Glossaire) se distingue très nettement des autres territoires métropolitains avec une proportion de ménages victimes élevée, atteignant 7,0 % en 2015 (8,6 % parmi les ménages équipés). Dans la Zeat « Est » la proportion de ménages victimes est également, mais dans une moindre mesure, supérieure à la moyenne (5,4 % dans l'ensemble des ménages et 6,4 % parmi les ménages équipés en 2015). Dans l'Ouest et le Sud-Ouest, à l'inverse, la proportion de ménages victimes est faible (3,6 % dans l'ensemble des ménages et 4,1 % parmi les ménages équipés). En région parisienne, la proportion de ménages victimes mesurée parmi l'ensemble des ménages est plutôt faible (3,4 %) mais dans la moyenne quand elle est mesurée parmi les ménages équipés d'une voiture (5,3 %). Ailleurs, les taux de victimation sont dans la moyenne.

Les actes de vandalisme contre la voiture sont particulièrement fréquents dans les agglomérations de 100 000 habitants ou plus (hors agglomération parisienne) : la proportion de ménages victimes atteint 6,0 % en 2015 (7,7 % parmi les ménages équipés d'une voiture). Dans les communes rurales, la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture est 2 fois moins élevée que la moyenne (2,0 % dans l'ensemble des ménages et 2,2 % parmi les ménages équipés d'une voiture). Enfin, les ménages vivant en Zus apparaissent beaucoup plus exposés que les autres à ce type d'atteinte : en 2015, la proportion de ménages victimes atteint 5,9 % dans l'ensemble et 9,6 % parmi les ménages possédant une voiture.

De manière générale, la proportion de ménages victimes d'un acte de vandalisme contre la voiture est plus élevée parmi les ménages vivant en appartement ou entourés d'immeubles que parmi ceux vivant en maison et/ou dans des quartiers pavillonnaires. Les différences sont, en outre, accentuées quand on mesure les taux de victimation parmi les ménages équipés de voiture. En 2015, la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture est maximale parmi les ménages vivant en appartement au sein d'immeuble de 2 à 9 logements (6,5 % dans l'ensemble et 9,2 % parmi les ménages équipés).

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques du logement



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

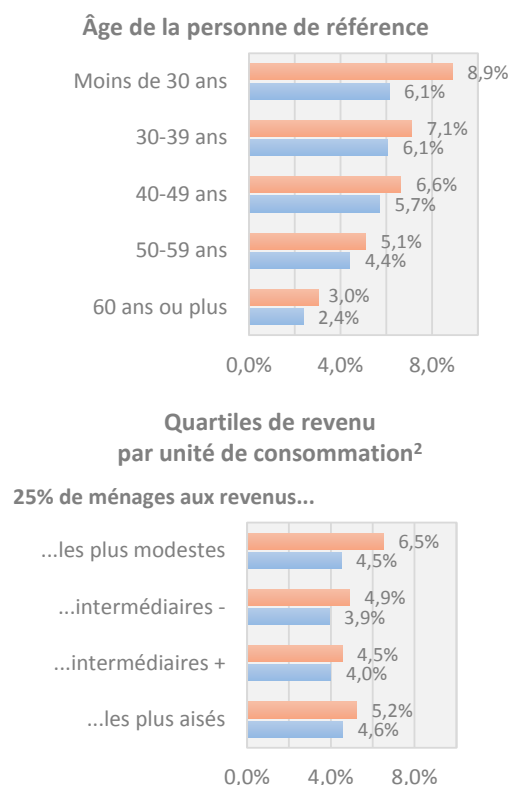
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 6,5 % de l'ensemble des ménages (9,2 % des ménages possédant une voiture) vivant en appartement au sein d'un immeuble de 2 à 9 logements ont été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture.

Note : les ménages dont le logement appartient à la catégorie « autres types de logement » ne sont pas représentés car leur effectif n'est pas suffisant pour calculer une proportion de ménages victimes.

Comme ce qui est observé pour les vols de voiture, la proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture décroît fortement avec l'âge de la personne de référence du ménage, que l'on prenne en compte ou non le taux d'équipement en voiture. Ce résultat est probablement lié à la forte présence de jeunes et trentenaires dans les grandes villes et en particulier en appartement. En matière de vandalisme contre la voiture, les ménages qu'ils soient parmi les plus aisés ou les plus modestes présentent des taux de victimation dans la moyenne (4,6 % et 4,5 % mesurés dans l'ensemble des ménages en 2015). Toutefois, si l'on mesure la proportion de victimes parmi les ménages équipés, les ménages les plus modestes apparaissent les plus exposés aux actes de vandalisme contre la voiture (6,5 % en 2015). Si l'on tient compte de l'équipement des ménages en voiture, quatre catégories socio-professionnelles présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne : les cadres (7,3 % en 2015), les employés (6,8 %), les professions intermédiaires (6,7 %) ainsi que les étudiants et autres inactifs hors retraités (6,7 %).

Proportion de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la voiture selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 6,1 % de l'ensemble des ménages (8,9 % des ménages possédant une voiture) dont la personne de référence a moins de 30 ans ont été victimes d'un acte de vandalisme contre la voiture.

Les escroqueries bancaires

Escroqueries bancaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ménages victimes						
Nombre	500 000	632 000	743 000	851 000	883 000	1 102 000
En % de l'ensemble des ménages	1,8	2,3	2,7	3,1	3,1	3,9

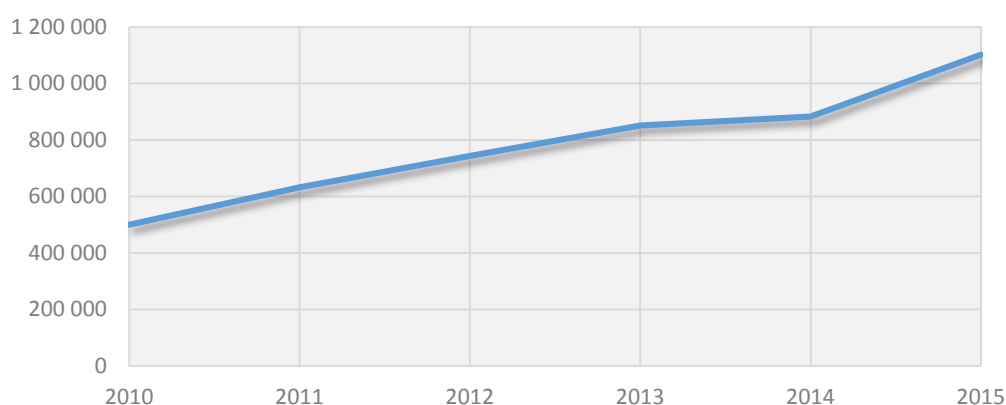
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, environ 1 102 000 ménages - soit 3,9 % de l'ensemble des ménages - déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire.

En 2015, près de 4 % des ménages – soit environ 1 102 000 ménages - ont déclaré avoir été victimes d'une escroquerie bancaire, définie ici comme un retrait d'argent sur un compte bancaire sans accord du titulaire du compte en utilisant des informations personnelles, comme un numéro de carte bancaire, obtenues illégalement ¹.

Évolution du nombre annuel de ménages victimes d'escroqueries bancaires



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2011 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à 1 102 000 le nombre d'escroqueries bancaires subies par les ménages, contre 500 000 en 2010.

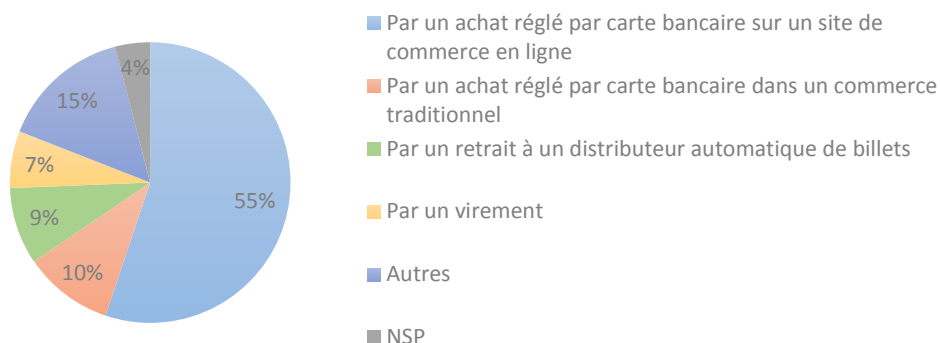
Le recensement des ménages victimes d'escroqueries bancaires a débuté lors de l'édition 2011 de l'enquête CVS. Cette année-là, 1,8 % des ménages – soit environ 500 000 ménages - ont déclaré avoir subi au moins une escroquerie bancaire dans les 12 mois précédant l'enquête. Depuis, ce nombre a régulièrement augmenté et a ainsi plus que doublé en 6 ans.

¹ Sont exclus du champ des escroqueries bancaires, les litiges avec les créanciers, les débits résultant d'un vol de chèque, d'un vol de carte ou d'une carte oubliée dans un distributeur ainsi que les cas d'extorsion de données confidentielles par la violence ou la menace.

Description des faits

Type d'escroqueries bancaires

« Sous quelle forme d'opérations bancaires ce débit frauduleux a-t-il été effectué ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

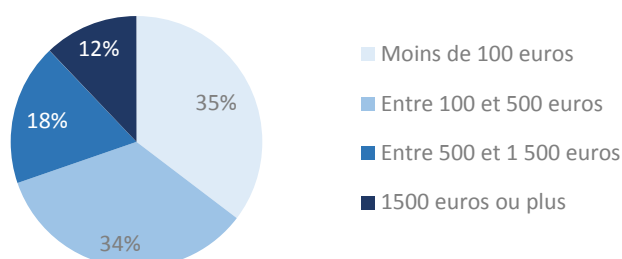
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, plus de la moitié des ménages victimes d'escroquerie bancaire (55 %) déclarent que le débit frauduleux a été effectué sous la forme d'un achat réglé par carte bancaire sur un site de commerce en ligne.

Le débit frauduleux peut être effectué de différentes manières : en 2015, plus de la moitié des ménages victimes d'escroquerie bancaire (55 %) déclarent qu'il a été effectué sous la forme d'un achat réglé par carte bancaire sur un site de commerce en ligne, 10 % sous la forme d'un achat réglé par carte bancaire dans un commerce traditionnel, 9 % par un retrait à un distributeur automatique de billets, 7 % par un virement. Enfin 15 % des ménages victimes d'escroqueries bancaires déclarent que le débit frauduleux a été effectué d'une autre manière que celles citées précédemment et 4 % ne souhaitent pas ou ne savent pas répondre à la question.

Montant du préjudice

« Quel a été le montant du débit frauduleux ? »



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

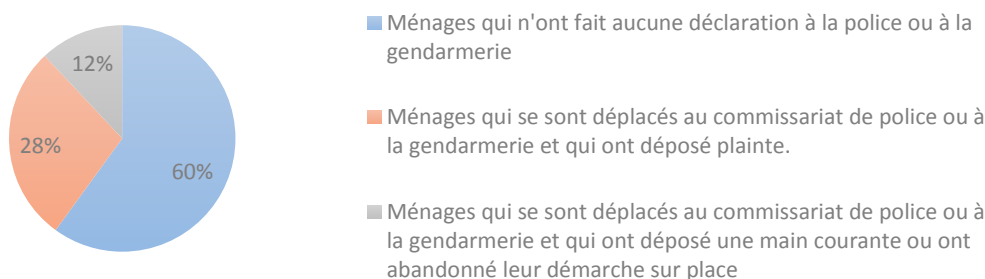
Lecture : en 2015, 35 % des ménages victimes d'une escroquerie bancaire déclarent que le montant du débit frauduleux effectué sur leur compte était inférieur à 100 euros.

En 2015, 35 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire ont déclaré un débit frauduleux d'un montant inférieur à 100 euros, 34 % entre 100 et moins de 500 euros, 18 % entre 500 et 1 500 euros et enfin, 12 % un montant supérieur ou égal à 1 500 euros. Le montant moyen du débit frauduleux s'établit à 620 euros en 2015.

La majorité des ménages victimes d'escroqueries bancaires (55 % en 2015) répondent qu'ils ignorent comment le ou les auteur(s) du débit frauduleux ont procédé pour obtenir des informations personnelles sur leur compte bancaire. Environ 20 % des ménages victimes affirment qu'elles ont été obtenues lors d'un achat ou d'une réservation sur internet et 7 % lors d'un achat effectué dans un commerce traditionnel. Le vol de données bancaires confidentielles lors d'un retrait d'argent à l'aide d'un dispositif installé sur un distributeur de billets (caméra ou autres) est très peu fréquemment rapporté (5 %) tout comme le vol par phishing (imitation d'un courrier électronique d'une banque ou d'une administration, 2 %) ou par piratage d'un établissement bancaire ou commercial (3 %). Enfin, les autres ménages victimes rapportent que les auteurs ont procédé d'une autre manière que celles précédemment citées.

Les recours

Déclaration à la police ou la gendarmerie



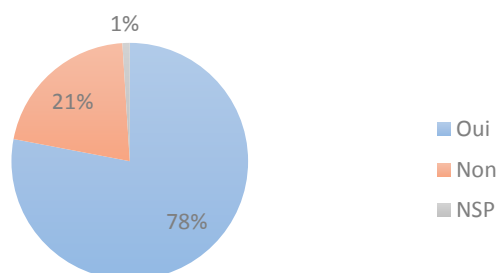
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les ménages victimes d'escroqueries bancaires, 60 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 28 % ont déposé plainte et 12 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En 2015, 40 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie : 28 % ont formellement déposé plainte et 12 % ont déposé une main courante ou abandonné leur démarche sur place. À la différence des autres vols, dans le cas d'une escroquerie bancaire, il n'est pas nécessaire de porter plainte pour obtenir un remboursement du préjudice de la part de son établissement bancaire. Cette différence notable explique au moins en partie le faible taux de plainte observé pour cette victimation.

Remboursement par la banque



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

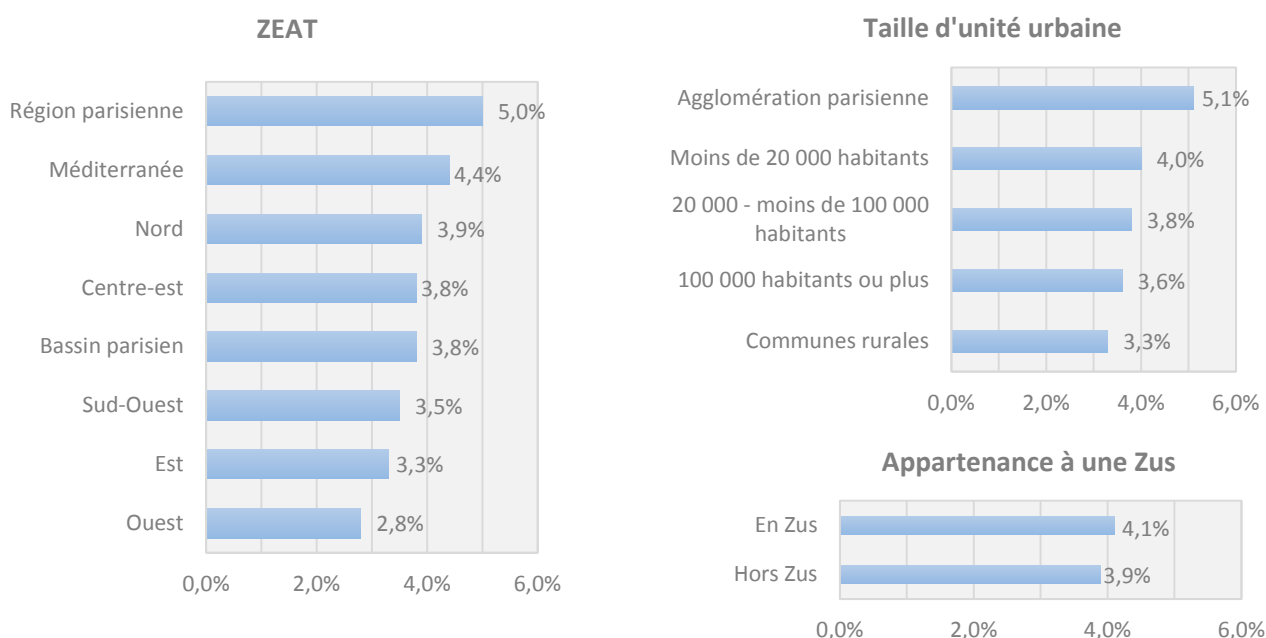
Lecture : en 2015, 78 % des ménages victimes d'escroqueries bancaires déclarent qu'ils ont été remboursés par leur banque du montant du débit frauduleux le plus récent qu'ils ont subis.

En 2015, la très grande majorité des ménages victimes d'escroquerie bancaire (78 %) déclarent que leur banque les a remboursés du montant du débit frauduleux effectué sur leur compte.

Profil des victimes

En 2015, 3,9 % des ménages déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon plusieurs caractéristiques propres au lieu de résidence ou aux ménages eux-mêmes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de ménages victimes d'escroqueries bancaires selon les caractéristiques du lieu de résidence



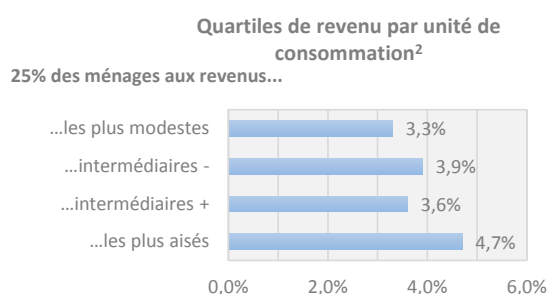
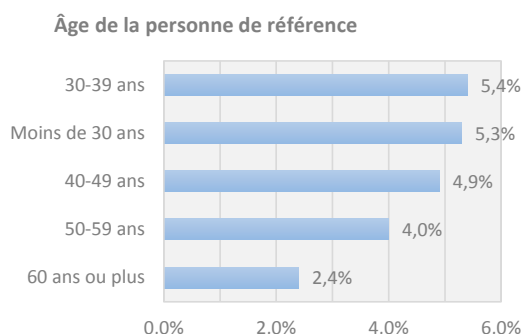
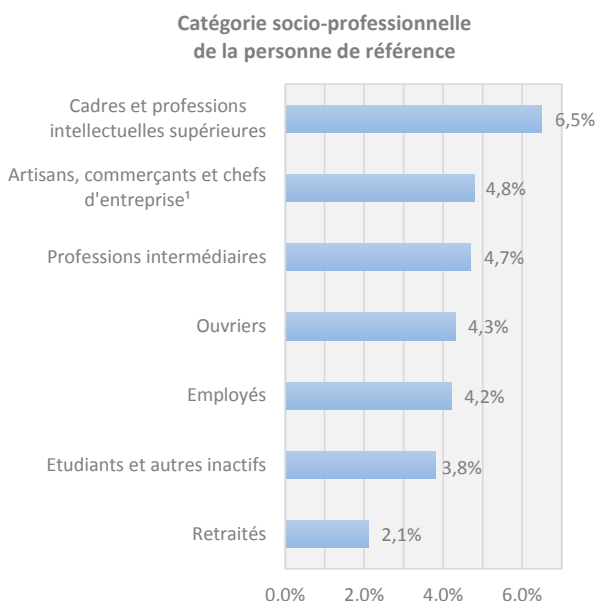
Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 5,0 % des ménages résidant en région parisienne ont été victimes d'une escroquerie bancaire.

La proportion de ménages victimes d'escroquerie bancaire est plus élevée que la moyenne en région parisienne (5,0 % en 2015) et dans la Zeat (cf. glossaire) « Méditerranée » (4,4 %). A contrario, elle est plus faible dans les zones Est (3,3 %) et surtout Ouest (2,8 %). Les petites, moyennes et grandes agglomérations (hors Paris) ne se distinguent pas de la moyenne (de 3,6 % à 4,0 %) ; en revanche, l'agglomération parisienne se distingue avec un fort taux de victimation (5,1 %). Enfin, la proportion de ménages victimes n'est pas significativement différente parmi les ménages résidant en ZUS et les autres (4,1 % et 3,9 % en 2015).

Proportion de ménages victimes d'escroqueries bancaires selon les caractéristiques du ménage ou de la personne de référence du ménage



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (auss appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 6,5 % des ménages dont la personne de référence est cadre (ou exerce une profession intellectuelle supérieure) déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire.

La catégorie sociale de la personne de référence du ménage fait apparaître des différences plus marquées. Ainsi, en 2015, les cadres et professions intellectuelles supérieures affichent un taux de victimation bien plus élevé que la moyenne (6,5 %), de même mais dans une moindre mesure les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (4,8 %) et les professions intermédiaires (4,7 %). En matière d'escroquerie bancaire, seuls les seniors affichent un taux de victimation inférieur à la moyenne (2,4 %) ; les 14-39 ans présentent en revanche un taux de victimation supérieur à 5,0 %. Enfin, les ménages les plus aisés sont plus concernés que les autres catégories de ménage par les escroqueries bancaires (4,7 % contre de 3,3 % à 3,9 % pour les ménages modestes ou aux revenus intermédiaires). Les populations les plus touchées par les escroqueries bancaires coïncident assez bien avec les populations les plus « connectées » : jeunes ou trentenaires citadins, plutôt aisés, appartenant aux catégories sociales supérieures. Or si toutes les escroqueries bancaires ne sont pas effectuées sur ou via internet, l'explosion du commerce en ligne et des transactions financières dématérialisées se sont accompagnées d'une forte augmentation du nombre d'escroqueries bancaires.

Les vols et tentatives de vol avec violences physiques ou menaces

Vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces

	2007	2009	2011	2013	2015
Nombre de victimes	323 000	291 000	274 000	372 000	245 000
Proportion de victimes dans la population (%)	0,6	0,6	0,5	0,7	0,5
Part de victimes effectivement volées (%)	75	51	62	63	64
Part de femmes parmi les victimes (%)	27	44	41	57	48

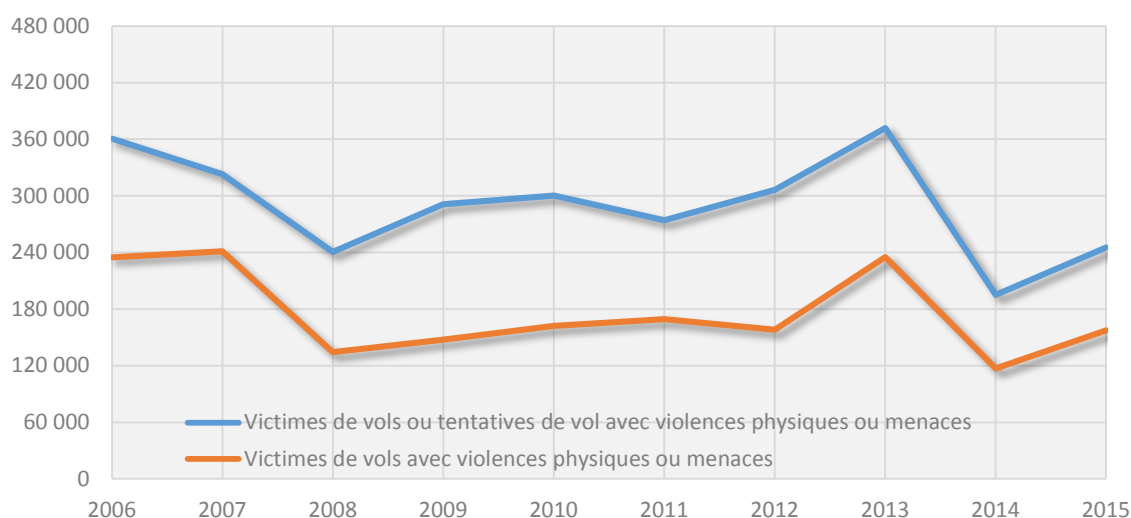
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 245 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces, soit 0,5 %. Parmi ces victimes, 64 % ont été effectivement volées, 48 % sont des femmes.

En 2015, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 245 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces, soit 0,5 % de la population. Dans un cas sur trois, la tentative de vol n'a pas abouti, et rien n'a finalement été dérobé : ce sont donc environ 157 000 victimes (64 %) qui ont effectivement été volées. Enfin, les femmes représentent 48 % des victimes de vol ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces.

Évolution du nombre annuel de victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 157 000 personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi un vol avec violences physiques ou menaces.

Sur la période 2006-2015, couverte par l'enquête CVS, il est difficile d'isoler des tendances nettes. En 2006, on dénombrait 360 000 victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces, dont 235 000 victimes d'un vol effectif. En 2008, ces niveaux sont beaucoup plus bas (240 000 et 135 000 respectivement). Entre 2009 et 2012, le nombre de victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces affiche une relative stabilité autour de 300 000 victimes (dont 160 000 victimes de vol effectif).

Depuis 2012, il est difficile de dégager une tendance. En 2014 et 2015, cependant, le nombre de victimes est inférieur à la moyenne observée durant les années 2006 à 2012.

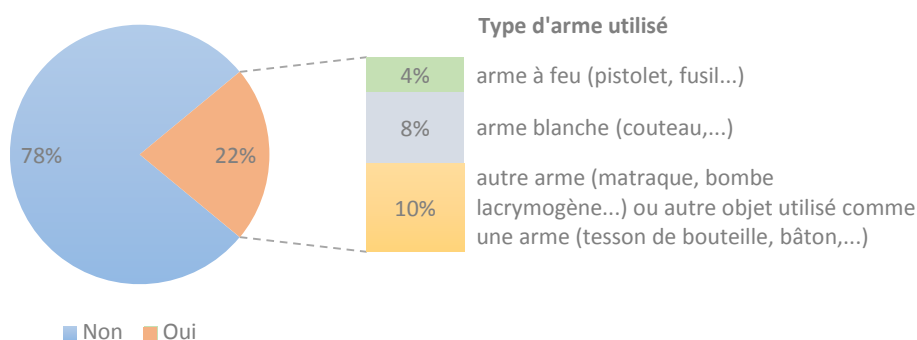
Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des cinq dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.

Description des faits

Un vol (ou une tentative de vol) est ici qualifié de « violent » s'il présente l'une des quatre circonstances suivantes exercées par le ou les auteur(s) sur la victime : des violences physiques, des menaces, l'usage d'une arme (ou d'un autre objet utilisé comme une arme) ou encore le fait que l'objet volé soit arraché de l'individu qui le possède (« vol à l'arraché », exemple : vol de bijou ou de sac-à-main). Bien sûr, ces circonstances ne sont pas exclusives les unes des autres.

Présence d'une arme au moment des faits

« Une arme ou un objet dangereux a-t-il été utilisé contre vous ou menacé d'être utilisé contre vous ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

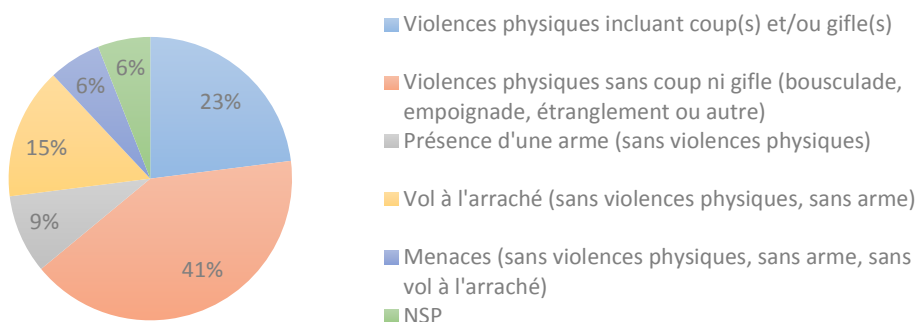
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 22 % des victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'une arme a été utilisée ou menacée d'être utilisée au moment des faits : 4 % déclarent qu'il s'agissait d'une arme à feu, 8 % d'une arme blanche et 10 % d'une autre arme ou d'un autre objet utilisé comme une arme.

Note : en théorie, les victimes peuvent signaler plusieurs types d'armes différents utilisés au cours d'un même fait. Ces cas sont très marginaux (0,5 % des victimes en moyenne entre 2011 et 2015) et les types d'armes présentés peuvent donc être considérés exclusifs les uns des autres.

En moyenne entre 2011 et 2015, 64 % des victimes de vols ou tentatives de vol déclarent avoir subi des violences physiques, 50 % déclarent avoir subi un vol à l'arraché, 47 % déclarent avoir subi des menaces. S'agissant des armes, 22 % des victimes déclarent avoir été agressées ou menacées à l'aide d'une arme : 4 % par une arme à feu, 8 % par une arme blanche, 10 % par une autre arme ou objet dangereux utilisé comme une arme.

Nature des violences subies



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

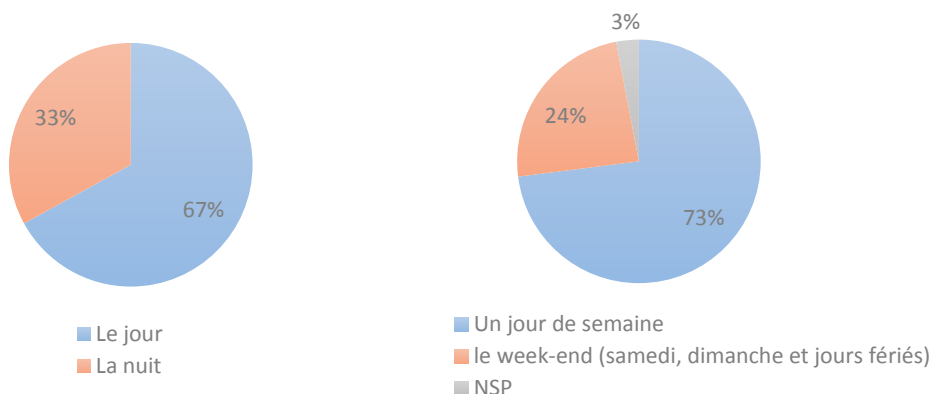
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 23 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent avoir subi des violences physiques incluant coup(s) et/ou gifle(s) au cours du vol, 41 % déclarent avoir subi des violences physiques mais pas de coup ou de gifle (bousculade, empoignade, étranglement ou autre), 9 % déclarent que l'auteur a utilisé ou menacé d'utiliser une arme sans violences physiques, 15 % déclarent avoir subi un vol à l'arraché sans violences physiques ni arme. Enfin, 6 % des victimes déclarent n'avoir subi que des menaces.

Pour donner une répartition de l'ensemble des victimes de vol ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces selon le type de circonstance subie, une classification des différentes circonstances est réalisée, en les hiérarchisant¹. Ainsi, en moyenne entre 2011 et 2015, 23 % des victimes de vols ou tentatives de vol violents déclarent avoir reçu un ou des coups, 41 % n'ont pas reçu de coups mais ont été bousculées, empoignées, étranglées ou victimes d'autres types de violences physiques, 9 % des victimes n'ont pas subi de violences physiques mais ont été menacées d'une arme, 15 % des victimes ont subi un vol à l'arraché sans violences physiques ni usage d'une arme. Enfin seulement 6 % des victimes n'ont subi que des menaces verbales. Dans l'ensemble, 60 % des victimes déclarent que cet incident a causé un dommage psychologique (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi) : un dommage jugé « plutôt important » pour 33 % et un dommage « plutôt faible » pour 27 %.

¹ On recense séquentiellement : les victimes de coups et blessures, puis les victimes de violences physiques hors coups et blessures, puis les victimes menacées d'une arme parmi les victimes n'ayant pas subi de violences physiques, puis les victimes d'un vol à l'arraché parmi les victimes n'ayant pas subi de violences physiques ni de menaces avec l'usage d'une arme, puis enfin les victimes ayant uniquement subi des menaces verbales.

Moment des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

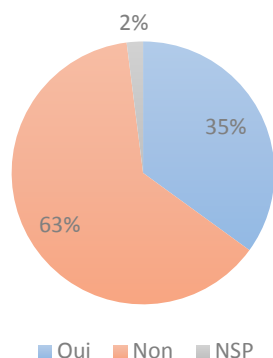
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 67 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences ou menaces déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 73 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

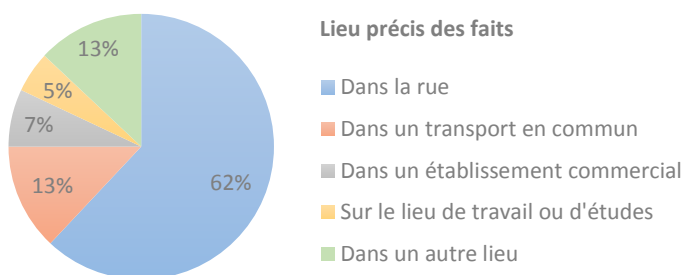
Les vols et tentatives de vols avec violences physiques ou menaces surviennent plus souvent de jour (67 % en moyenne entre 2011 et 2015) et un jour de semaine (73 %).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu précis des faits



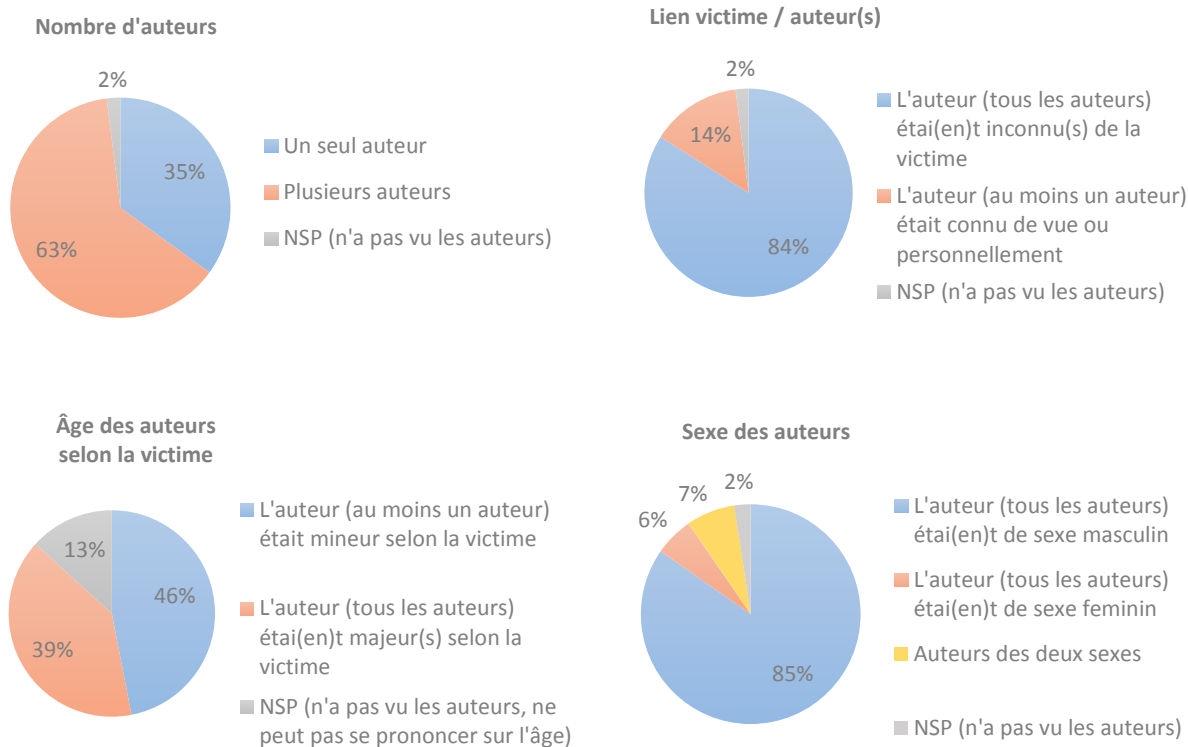
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 35 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 62 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

Les victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent majoritairement (63 % en moyenne entre 2011 et 2015) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Pour la grande majorité des victimes, le vol (ou tentative de vol) violent a eu lieu dans la rue (62 % en moyenne entre 2011 et 2015). Les autres victimes déclarent qu'il a eu lieu dans un transport en commun (13 %), dans un centre commercial (7 %), sur leur lieu de travail ou d'études (5 %). Enfin, 13 % répondent que cela s'est passé dans un autre lieu que ceux précédemment cités (notamment - mais très rarement - dans leur immeuble ou au domicile d'une autre personne).

Information sur les auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

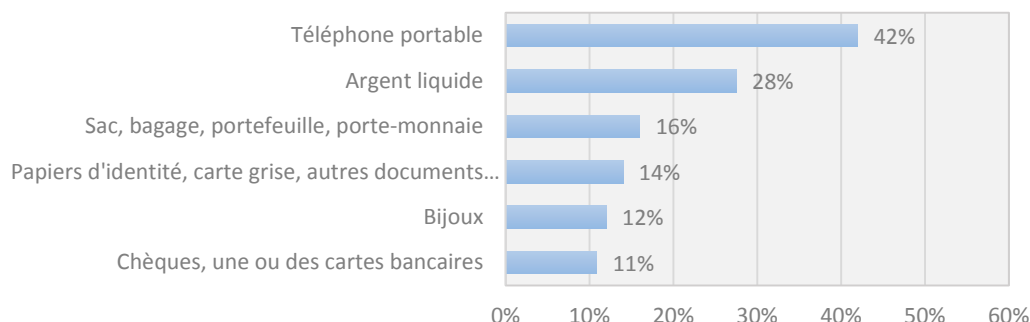
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 63 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'ils ont été agressés par plusieurs personnes. Par ailleurs, 84 % des victimes déclarent qu'elles ne connaissaient pas du tout l'auteur (ou les auteurs s'ils étaient plusieurs) des faits. Enfin, 46 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur selon elles et 85 % que l'auteur (tous les auteurs) était(en)t de sexe masculin.

L'écrasante majorité des victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces déclarent avoir vu le ou les auteurs des faits (98 % en moyenne entre 2011 et 2015). Le plus souvent, le vol - ou la tentative de vol - a été commis par plusieurs personnes (63 % en moyenne entre 2011 et 2015). Qu'il soit seul ou plusieurs, les auteurs sont le plus souvent inconnus des victimes (84 %). Néanmoins, une victime sur sept déclare qu'elle connaissait de vue, voire personnellement, l'auteur ou au moins un des auteurs. En moyenne entre 2011 et 2015, 85 % des victimes déclarent que le ou les auteurs était(en)t exclusivement de sexe masculin et 6 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 46 % des victimes pensent que l'auteur - ou au moins un des auteurs - était mineur, 39 % estiment au contraire que l'auteur - tous les auteurs - était(en)t majeur(s). Les autres (15 %) regroupent les victimes qui n'ont pas vu leurs auteurs et celles qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

Objets volés

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

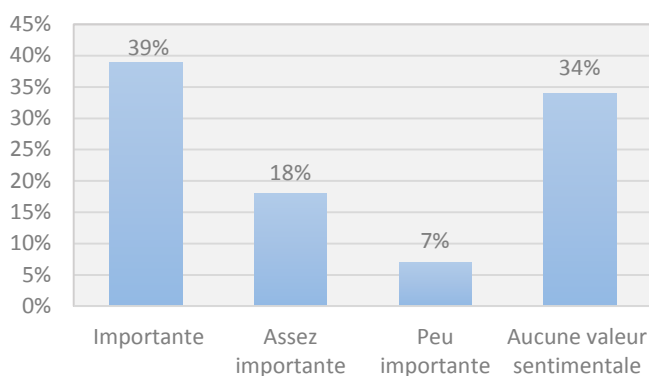
Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 42 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'on leur a volé leur téléphone portable.

Note : d'autres objets sont volés, seuls les objets cités par 10 % ou plus des victimes sont représentés.

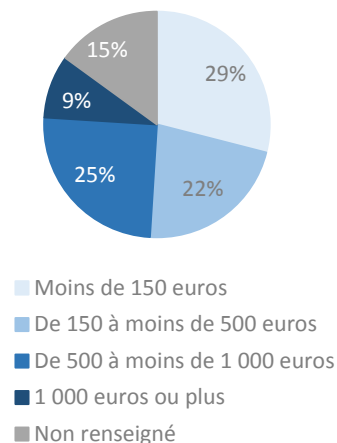
Parmi les objets volés cités par les victimes de vol avec violences physiques ou menaces, on trouve : le téléphone portable (cités par 42 % des victimes en moyenne entre 2011 et 2015), l'argent liquide (28 %), un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (16 %), les papiers d'identité, carte grise ou autres documents administratifs (14 %), des bijoux (12 %), des chèques ou cartes bancaires (11 %) pour ne mentionner que les objets cités par plus de 10 % des victimes.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice

« Comment estimez-vous la valeur sentimentale des objets volés ? »



« A combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

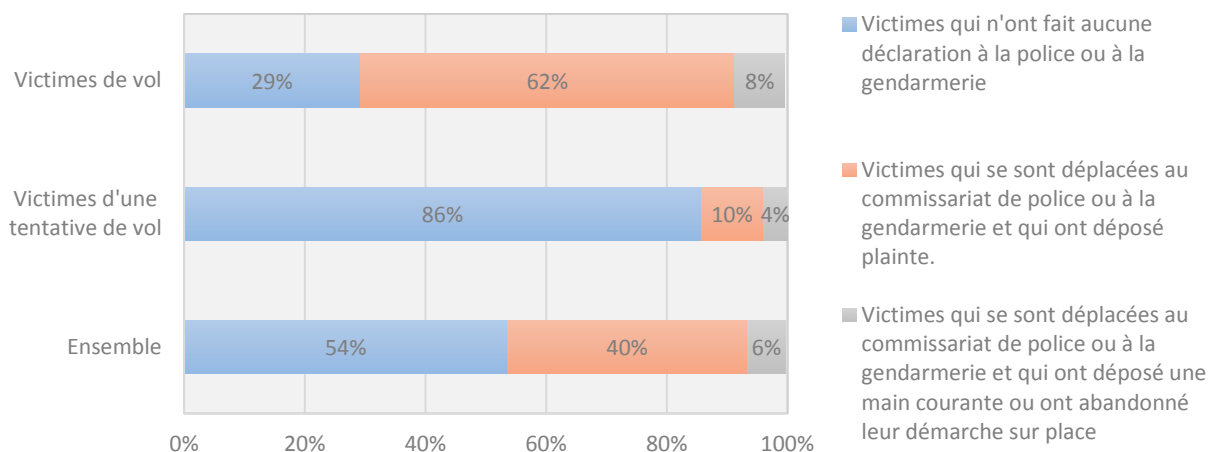
Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 39 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces déclarent que les objets volés avaient une importante valeur sentimentale. Par ailleurs, 29 % des victimes estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

En moyenne entre 2011 et 2015, environ 15 % des victimes ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'elles ont subi. Pour les autres, le montant moyen du préjudice s'élève à 425 euros. Au-delà de cette valeur moyenne, on peut préciser que 29 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces déclarent un préjudice inférieur à 150 euros, 22 % un préjudice compris entre 150 et moins de 500 euros, 25 % un préjudice compris entre 500 et 1 000 euros et 9 % un préjudice supérieur ou égal à 1 000 euros.

Recours

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou qu'il s'agissait d'une tentative, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est sensiblement différent. Ainsi, en moyenne entre 2011 et 2015, 62 % des victimes de vol avec violences physiques ou menaces ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie contre 10 % seulement des victimes de tentatives de vol avec violences physiques ou menaces.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

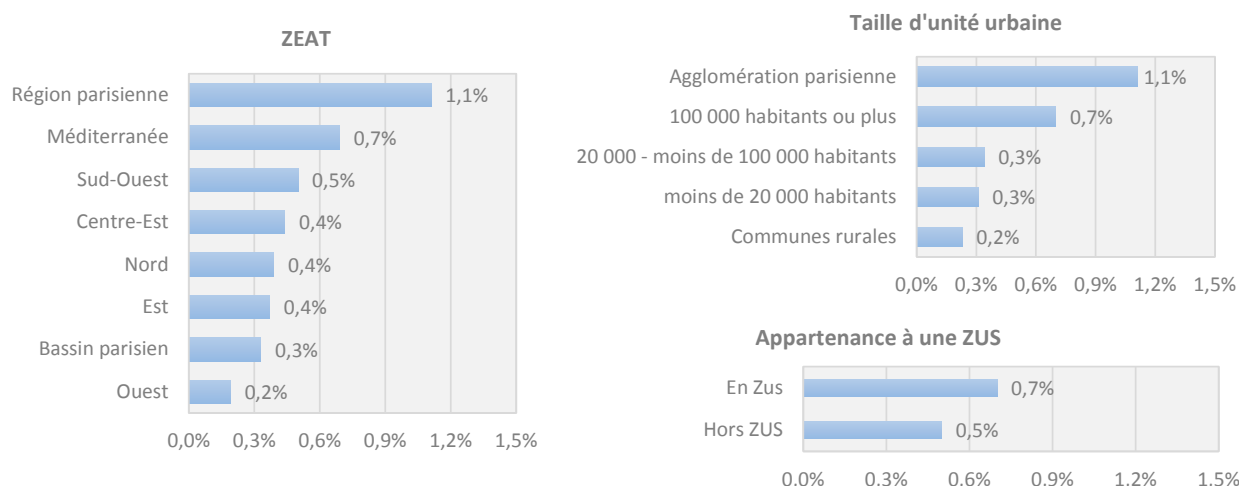
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 62 % des victimes de vols avec violences physiques ou menaces ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie contre 10 % des victimes de tentatives de vol avec violences physiques ou menaces.

Profil des victimes

En moyenne entre 2011 et 2015, 0,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités géographiquement et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

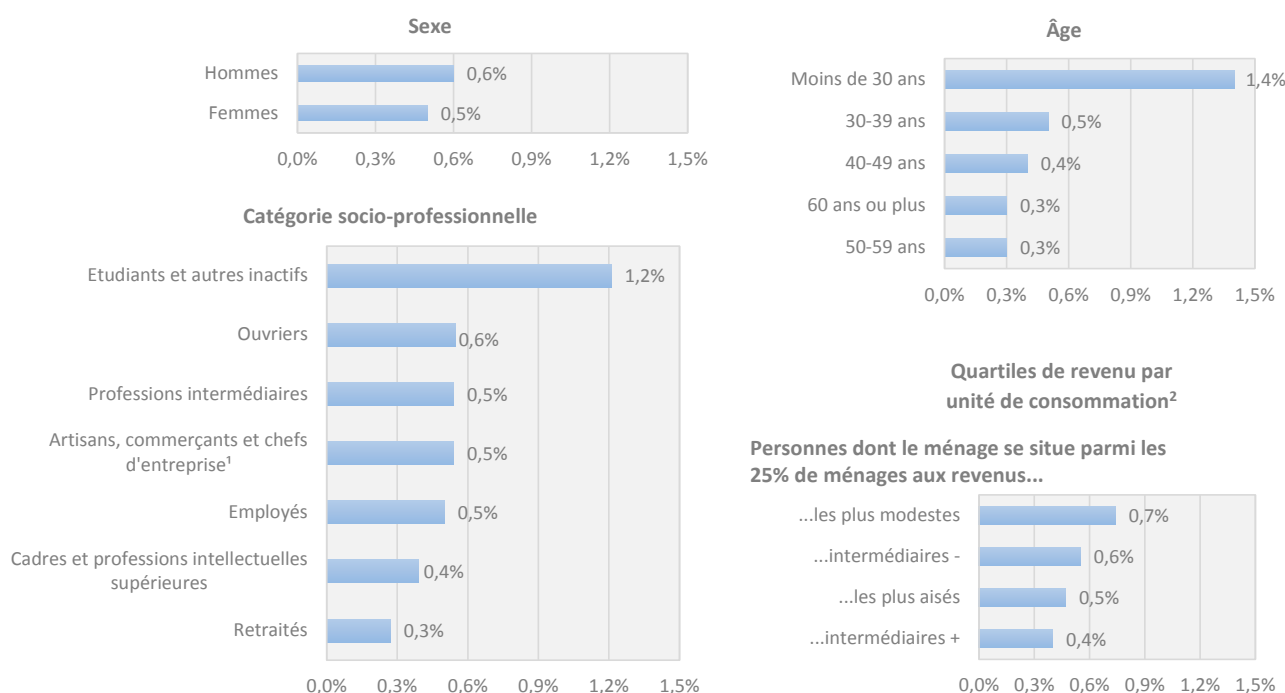
Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 1,1 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces.

La proportion de victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces est supérieure à la moyenne en région parisienne (1,1 % en moyenne entre 2011 et 2015) et dans la Zeat (cf. glossaire) Méditerranée (0,7 %). Il est a contrario plus faible dans la zone Ouest (0,2 %). Comme beaucoup d'autres atteintes, les vols avec violences sont des phénomènes urbains : l'agglomération parisienne et les agglomérations de 100 000 habitants ou plus affichent les taux de victimation les plus élevés (1,1 % et 0,7 % respectivement en moyenne entre 2011 et 2015). Les personnes résidant en Zus apparaissent également légèrement surexposées au vol ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces (0,7 %) ¹.

¹ Les victimes sont comptées sur leur lieu de résidence et pas sur le lieu de commission des faits qui n'est pas disponible dans CVS. Autrement dit, une proportion peut être élevée sur un territoire sans que nécessairement les faits se soient déroulés sur ce territoire. S'agissant des vols avec violence, environ deux tiers des victimes déclarent avoir été agressées en dehors de leur « quartier ou leur village » de résidence.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. Les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée : en moyenne entre 2011 et 2015, 1,4 % des jeunes âgés de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces, contre 0,3 % à 0,5 % dans les autres classes d'âge. De même, les étudiants et autres inactifs hors retraités se distinguent nettement des autres catégories sociales (1,2 % en moyenne entre 2011 et 2015 contre 0,3 % à 0,6 % dans les autres catégories). À cela plusieurs explications : les jeunes sortent plus, sont susceptibles d'être équipés d'objets davantage prisés des voleurs (smartphones notamment) et ont en outre potentiellement des comportements moins prudents que les personnes des autres classes d'âge. En matière de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces, le taux de victimation des hommes et des femmes apparaît équivalent (0,6 % et 0,5 % en moyenne entre 2011 et 2015). Enfin, la proportion de victimes de vol ou tentative de vol avec violences physiques ou menaces est plus élevée parmi les personnes appartenant aux ménages les plus modestes (0,7 % en moyenne entre 2011 et 2015). On trouve plus souvent des jeunes de moins de 30 ans à la tête des ménages les plus modestes qu'à la tête des ménages aux revenus intermédiaires ou élevés ; ce résultat est donc à rapprocher de celui sur la sur-victimation des moins de 30 ans.

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vols avec violences physiques ou menaces selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 1,4 % des jeunes de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces.

Les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces

Vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces

	2007	2009	2011	2013	2015
Nombre de victimes	960 000	1 089 000	847 000	937 000	798 000
Proportion de victimes dans la population (%)	1,9	2,2	1,7	1,8	1,5
Part de victimes effectivement volées (%)	83	84	85	82	78
Part de femmes parmi les victimes (%)	51	58	56	51	46

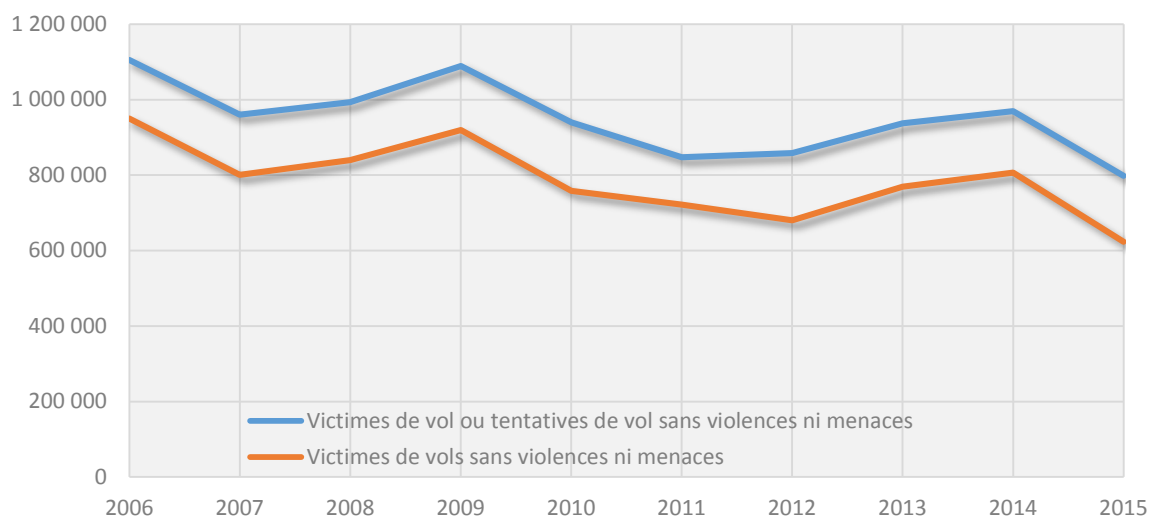
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 798 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces, soit 1,5 %. Parmi ces victimes, 78 % ont effectivement subi un vol et 46 % sont des femmes.

En 2015, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 798 000 – soit 1,5 % – déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces – comme un vol par un pickpocket, le vol d'un téléphone portable posé sur une table à la terrasse d'un restaurant, le vol d'argent dans un vestiaire, etc...). Parmi ces victimes, 78 % ont effectivement subi un vol et pas seulement une tentative. En 2015, les femmes représentent 46 % des victimes de vol ou tentatives de vol sans violence physique ni menaces.

Évolution du nombre annuel de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

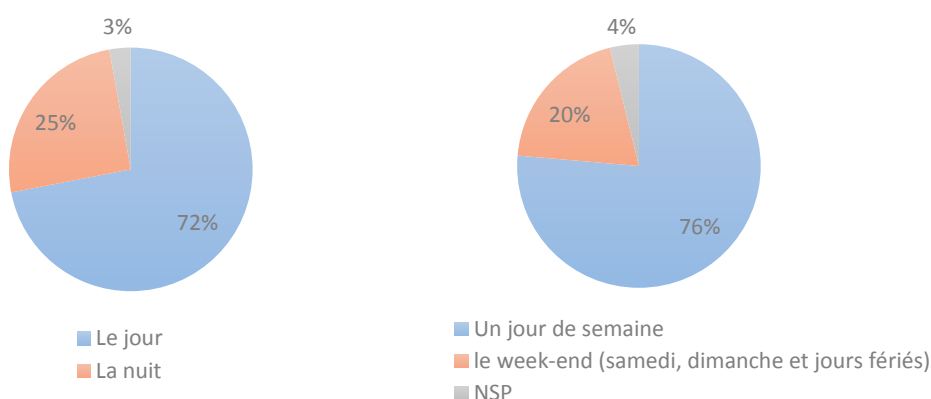
Lecture : en 2015, 623 000 personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi un vol sans violences ni menaces.

En moyenne entre 2006 et 2009, le nombre annuel de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces dépassait le million, dont un peu moins de 900 000 victimes d'un vol effectif. Il a ensuite fortement baissé pour atteindre environ 850 000 (680 000 vols effectifs) en 2012. En 2015, le nombre de victimes de vol ou tentatives de vol sans violences ni menaces marque le pas par rapport aux niveaux observés en 2013 et 2014 mais n'est pas significativement différent du niveau enregistré en 2012.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des trois dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur trois ans.

Description des faits

Période des faits dans la journée et dans la semaine



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

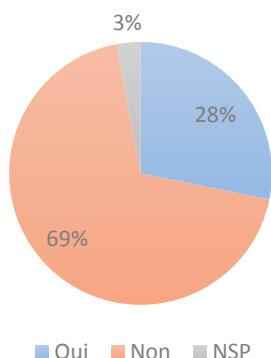
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 72 % des victimes de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 76 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

Les vols et tentatives de vols sans violences ni menaces surviennent plus souvent de jour (72 % en moyenne entre 2013 et 2015) et un jour de semaine (76 %).

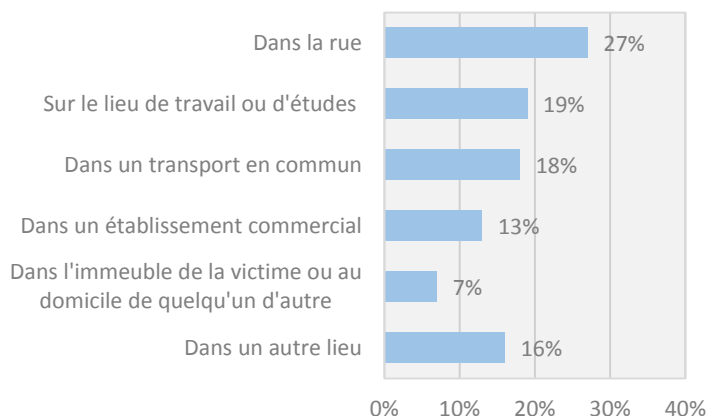
Les victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces déclarent majoritairement (69 % en moyenne entre 2013 et 2015) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Même si la voie publique est le lieu le plus fréquemment cité par les victimes, seuls 27 % des vols (ou tentatives de vol) simples sont commis dans la rue. D'autres espaces publics et privés sont fréquemment cités : le lieu de travail ou d'études de la victime (19 %), un transport en commun (18 %), et un peu moins souvent un établissement commercial (13 %) ou le domicile d'une autre personne ou l'immeuble de la victime (7 %). Enfin, 16 % des victimes déclarent que le vol s'est déroulé dans un autre lieu.

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

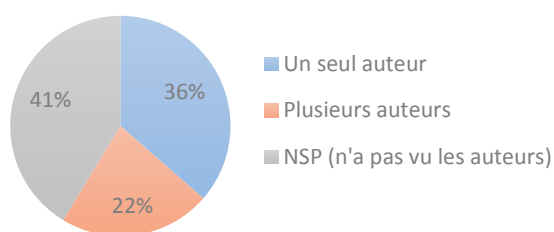
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 28 % des victimes de vols ou tentatives de vols sans violences ni menaces déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 27 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

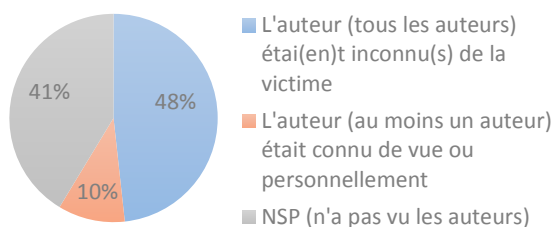
Lors des vols simples, la confrontation avec les auteurs n'est pas aussi systématique que lors des vols violents, néanmoins elle reste très fréquente : en moyenne entre 2013 et 2015, 59 % des victimes de vols simples ont vu le ou les voleurs. Dans l'ensemble, 36 % des victimes de vols sans violences ni menaces déclarent qu'il n'y avait qu'un seul auteur, 10 % seulement déclarent qu'elles connaissaient de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs et 19 % pensent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur. Enfin, 38 % des victimes déclarent que l'auteur (tous les auteurs) était(en)t de sexe masculin.

Information sur les auteurs

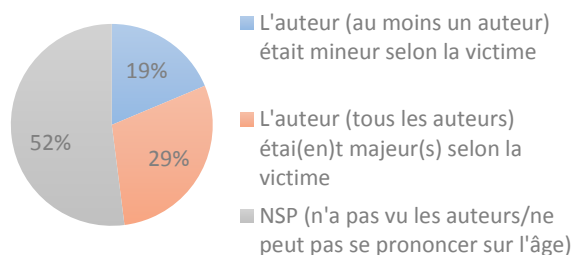
Nombre d'auteurs



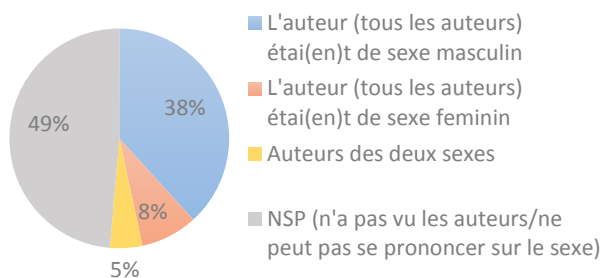
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



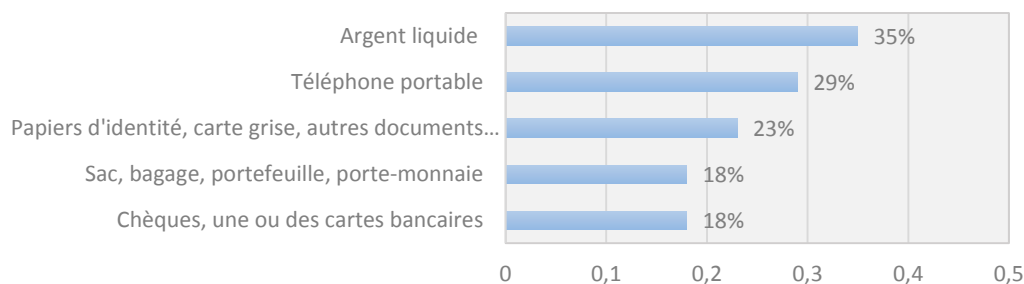
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

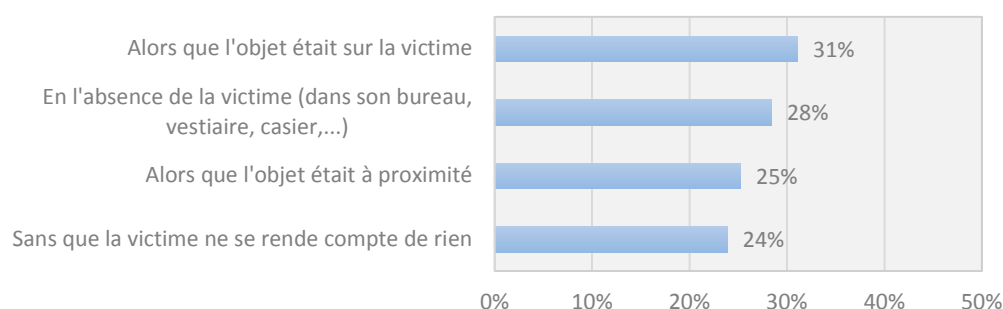
Lecture : en moyenne entre 2015, 41 % des victimes de vol ou tentative de vol n'ont pas vu le ou les auteurs des faits.

Objets volés et circonstances du vol

« Que vous a-t-on volé ? » Plusieurs réponses possibles



« Ce vol ou tentative de vol s'est déroulé ? » Plusieurs réponses possibles



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 35 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent qu'on leur a volé de l'argent liquide. Par ailleurs, 31 % des victimes déclarent que l'objet volé était sur elle au moment du vol.

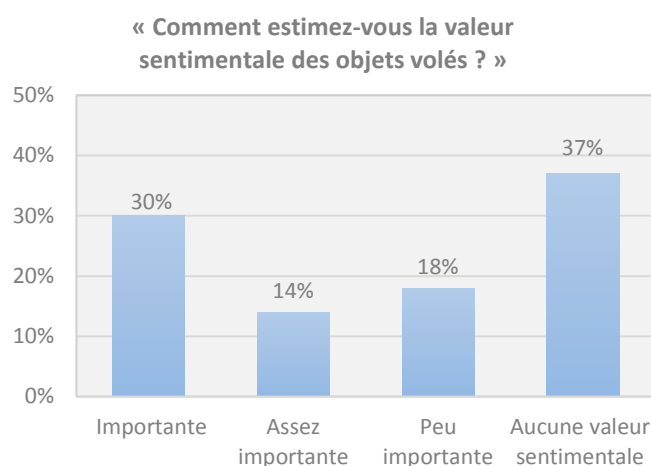
Note : d'autres objets sont volés, seuls les objets cités par au moins 10 % des victimes sont représentés.

Interrogées sur les circonstances¹ du vol, 31 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent que l'objet volé se situait sur elle au moment des faits (« vol à la tire »), 28 % déclarent que le vol s'est déroulé en leur absence, par exemple dans leur bureau, dans un vestiaire ou dans un casier, 25 % déclarent que l'objet était à proximité enfin 24 % des victimes indiquent qu'elles ne sont rendu compte de rien.

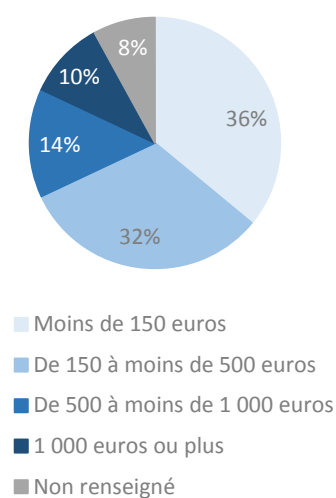
Parmi les objets volés cités par les victimes de vol sans violences ni menaces, on trouve : l'argent liquide (cité par 35 % des victimes en moyenne entre 2013 et 2015), le téléphone portable (29 %), les papiers d'identité, carte grise ou autres documents administratifs (23 %), un sac, bagage, portefeuille ou porte-monnaie (18 %) ou encore des chèques ou une ou des cartes bancaires (18 %) pour ne mentionner que les objets cités par plus de 10 % des victimes.

¹ Les circonstances listées dans l'enquête ne sont pas exclusives les unes des autres, les victimes peuvent en effet citer plusieurs circonstances parmi celles proposées, c'est pourquoi les proportions présentent un total supérieur à 100 %. Près de 90 % des victimes n'ont cité qu'une seule circonstance.

Valeur sentimentale et monétaire du préjudice



« A combien estimez-vous la valeur des objets volés ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

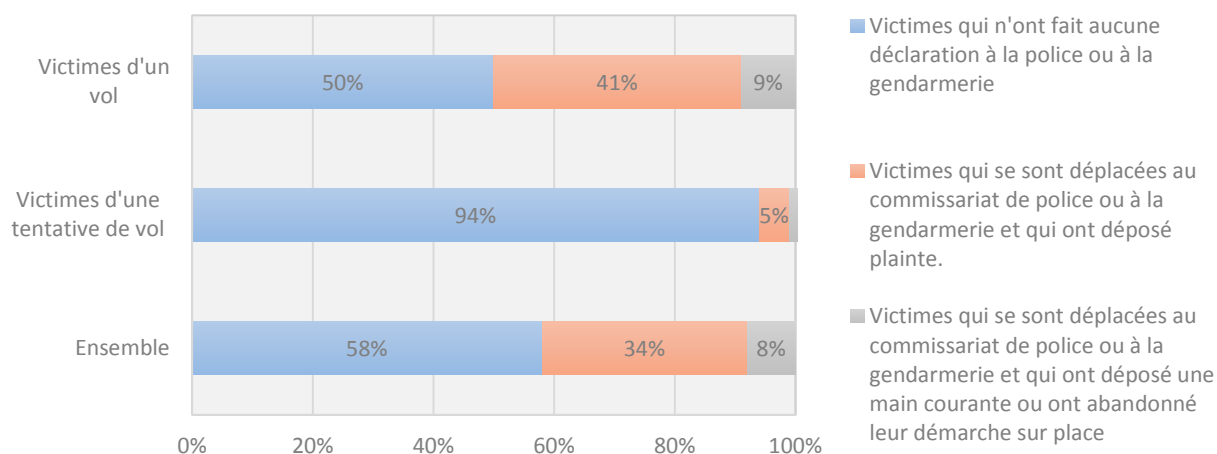
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 30 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent que les objets volés avaient une importante valeur sentimentale. Par ailleurs, 36 % des victimes estiment que la valeur du préjudice est inférieure à 150 euros.

En moyenne entre 2013 et 2015, environ 8 % des victimes de vol sans violences ni menaces ne souhaitent pas ou ne sont pas en mesure de donner une estimation du préjudice qu'elles ont subi. Pour les autres, le montant moyen du préjudice s'élève à 490 euros. Au-delà de cette valeur moyenne, on peut préciser que 36 % des victimes de vol sans violences ni menaces déclarent un préjudice inférieur à 150 euros, 32 % un préjudice compris entre 150 et moins de 500 euros, 14 % un préjudice compris entre 500 et 1 000 euros et 10 % un préjudice supérieur ou égal à 1 000 euros.

Recours

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

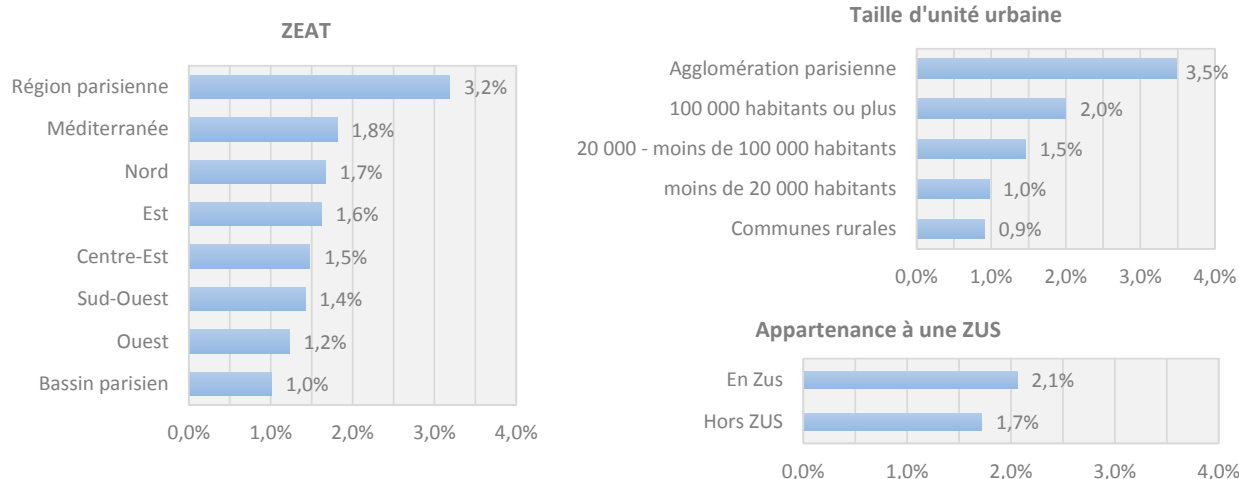
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 41 % des victimes de vols sans violences ni menaces ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie contre 10 % des victimes de tentatives de vol sans violences ni menaces.

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou qu'il s'agissait d'une tentative, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est sensiblement différent. Ainsi, en moyenne entre 2013 et 2015, 41 % des victimes de vol sans violences ni menaces ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie contre 5 % des victimes de tentatives de vol.

Profil des victimes

En moyenne entre 2013 et 2015, 1,7 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente de fortes disparités géographiquement et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vol sans violences physiques ni menaces selon les caractéristiques du lieu de résidence



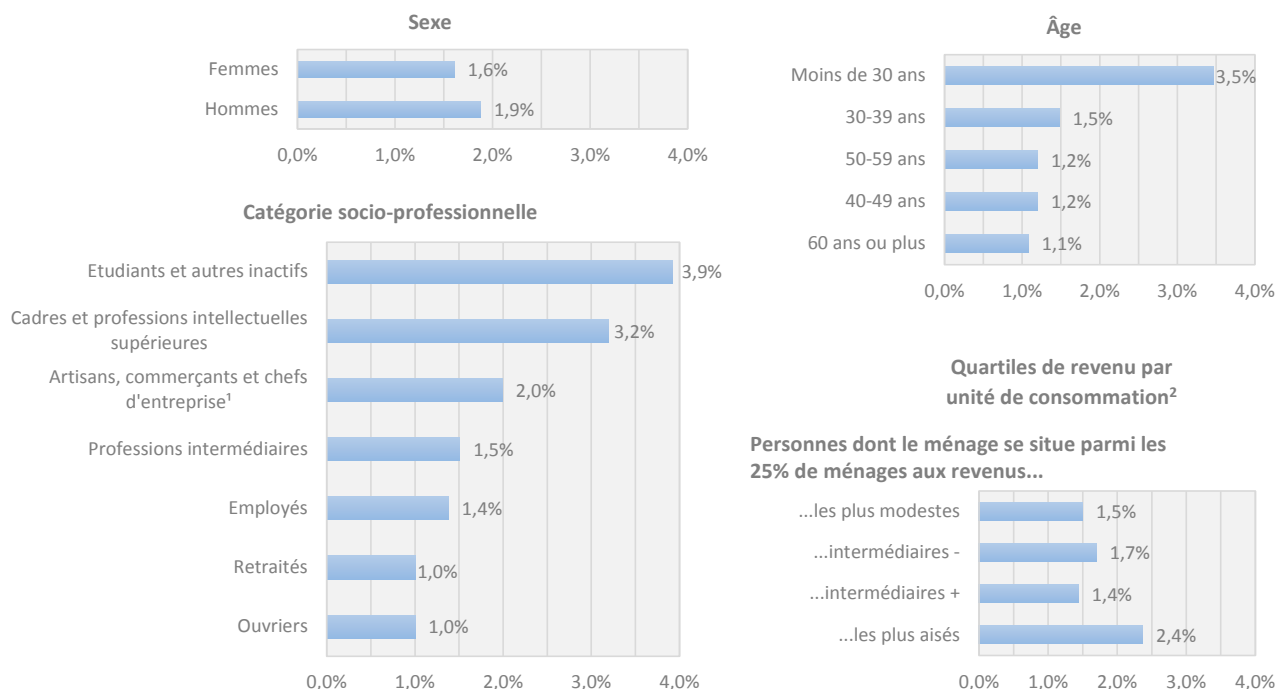
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2013 et 2015, 3,2 % des personnes de 14 ans ou plus résidant en région parisienne ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces.

La proportion de victimes de vol ou tentative de vol simple est très supérieure à la moyenne en région parisienne (3,2 % en moyenne entre 2013 et 2015). Les écarts entre les autres territoires sont nettement moins marqués : de 1,0 % dans le Bassin parisien à 1,8 % dans la Zeat (cf. glossaire) « Méditerranée ». S'agissant de la taille d'agglomération, Paris se distingue nettement des autres avec une proportion de victimes de vol ou tentative de vol simple à 3,5 %. Hors de Paris, les taux de victimation sont dans la moyenne dans les grandes et très grandes agglomérations (1,5 % et 2,0 % respectivement en moyenne entre 2013 et 2015) et faibles dans les petites agglomérations (moins de 20 000 habitants) et dans les communes rurales (1,0 % et 0,9 % respectivement). Les personnes résidant en ZUS apparaissent légèrement surexposés au vol ou tentatives de vol sans violences ni menaces (2,1 % contre 1,7 % en moyenne entre 2013 et 2015).

Proportion de victimes de vols ou tentatives de vols sans violences physiques ni menaces selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2013 et 2015, 3,9 % des personnes étudiantes ou inactives (hors retraités) de 14 ans ou plus ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. Comme pour les vols avec violences physiques ou menaces, les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée aux vols ou tentatives de vol simples : en moyenne entre 2013 et 2015, 3,5 % des jeunes âgés de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces, contre 1,1 % à 1,5 % dans les autres classes d'âge. Les étudiants se distinguent mécaniquement nettement des autres catégories sociales (3,9 % en moyenne entre 2013 et 2015) mais les cadres et professions intellectuelles supérieures apparaissent également plus exposés (3,2 % contre 1,0 % à 2,0 % dans les autres catégories). En matière de vols ou tentatives de vol sans violences ni menaces, le taux de victimation des hommes n'est pas significativement différent de celui des femmes (1,9 % contre 1,6 % en moyenne entre 2013 et 2015). Enfin, la proportion de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces est plus élevée parmi les personnes appartenant aux ménages les plus aisés (2,4 % en moyenne entre 2013 et 2015 contre 1,4 % à 1,7 % dans les autres catégories de ménages).

Les violences physiques en dehors du ménage

Violences physiques en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol

	2007	2009	2011	2013	2015
Nombre de victimes	842 000	874 000	695 000	702 000	775 000
Proportion de victimes dans la population (%)	1,7	1,7	1,4	1,4	1,5
Part de femmes parmi les victimes (%)	35	43	46	43	49
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	52	62	47	53	48

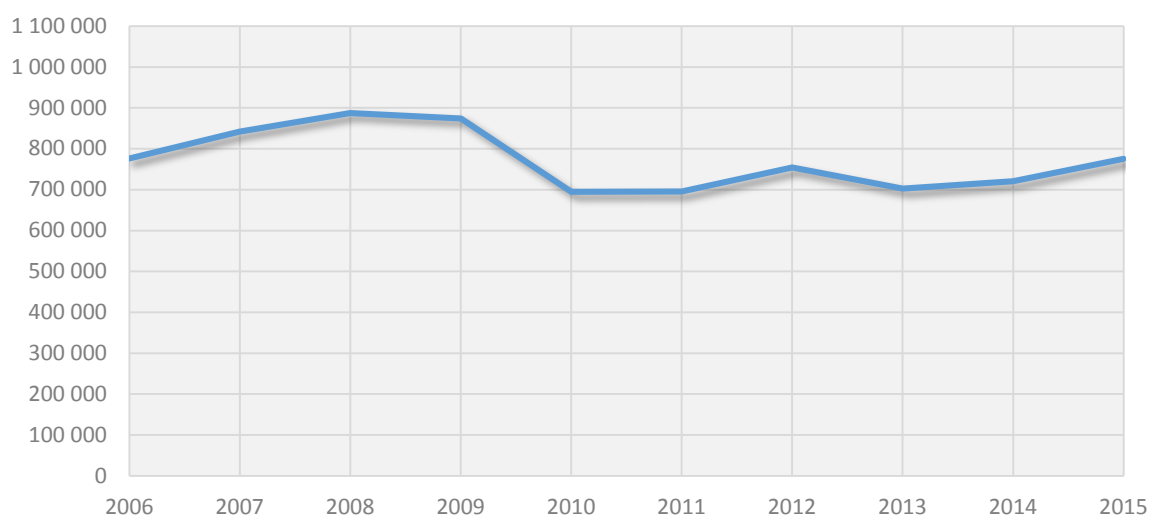
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 775 000 (1,5 %) déclarent avoir été victimes de violences physiques (hors vols ou tentatives de vol) de la part de personnes ne vivant pas avec elle au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 49 % sont des femmes et 48 % ont moins de 30 ans.

En 2015, 1,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus (soit environ 775 000 personnes) déclarent avoir été victimes de violences physiques commises hors situations de vol ou tentative de vol par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 49 % sont des femmes, ce qui est conforme à leur part dans la population, en revanche 48 % ont moins de 30 ans alors que les 14-29 ans représentent 19 % de la population de France métropolitaine ¹.

Évolution du nombre annuel de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol)



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2008, 890 000 personnes de 14 ans ou plus ont déclaré avoir subi des violences physiques (hors situations de vol ou tentative de vol) commises par une ou des personnes ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »).

¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

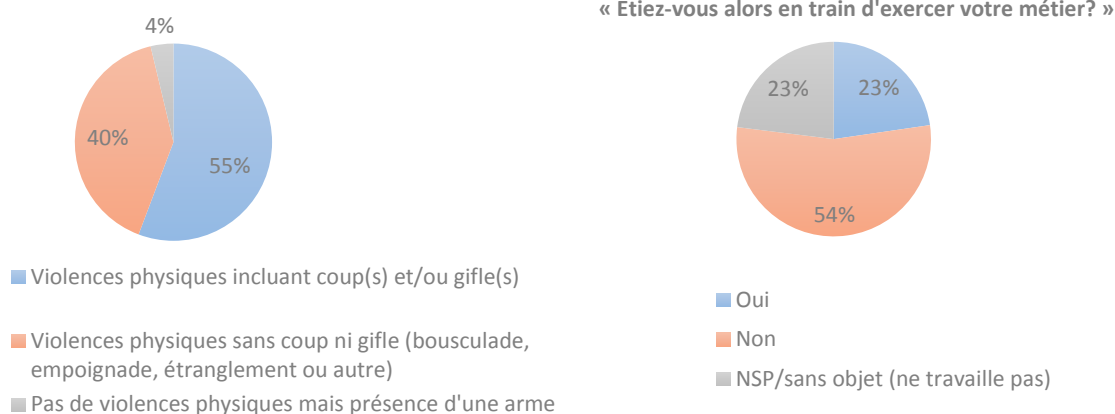
En 2006, le nombre de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) était, comme en 2015, à 775 000. Il a ensuite augmenté pour atteindre un pic à 890 000 en 2008. Il baisse fortement en 2010 à 700 000 victimes, niveau auquel il s'est à peu près stabilisé jusqu'en 2014. Cette stabilité masque un net recul des violences physiques subies par les hommes au détriment des femmes dont le nombre parmi les victimes a fortement augmenté.

Le questionnaire détaillé de l'enquête CVS permet pour chaque victimisation de décrire les caractéristiques des faits subis et de dresser le portrait des victimes. Pour permettre une exploitation statistique des réponses à ces questions, les échantillons de répondants des trois dernières années ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur trois ans.

Description des faits

Parmi les violences physiques dont il est question dans ce chapitre, on distingue les coups et les gifles d'une part, les autres violences physiques (bousculade, étranglement, empoignade, etc.) d'autre part et enfin l'usage d'une arme ou d'un objet dangereux utilisé comme une arme. Ces circonstances ne sont pas exclusives les unes des autres. Au cours d'un même acte de violences physiques, une victime peut en effet être frappée, bousculée et menacée d'une arme. En moyenne entre 2013 et 2015, 95 % des victimes ont effectivement subi des violences physiques et 20 % déclarent avoir été agressées ou menacées à l'aide d'une arme : 9 % par une arme à feu ou une arme blanche, 11 % par une autre arme ou objet dangereux utilisé comme une arme.

Nature et circonstance des violences subies



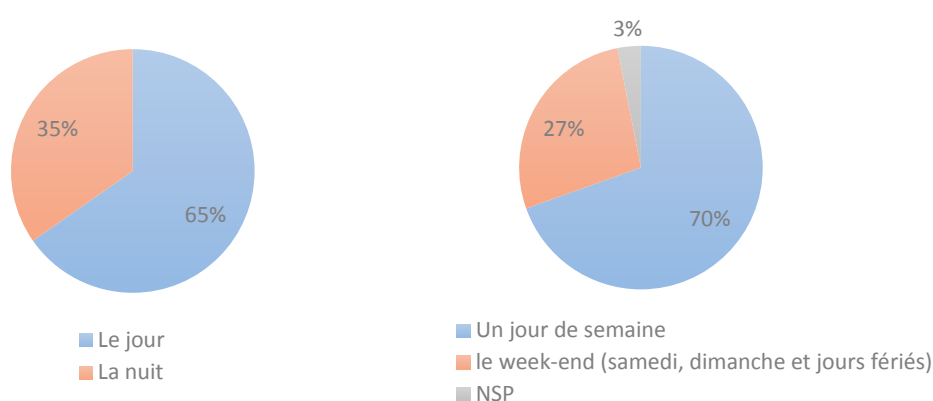
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 55 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) déclarent avoir subi des violences physiques incluant des coup(s) et/ou des gifle(s), 40 % déclarent avoir subi des violences physiques mais pas de coup ou de gifle (bousculade, empoignade, étranglement ou autre), enfin 4 % des victimes n'ont pas subi de violences physiques mais l'auteur (ou les auteurs) des faits étai(en)t en possession d'une arme ou d'un objet dangereux utilisé comme une arme. Par ailleurs, 23 % des victimes déclarent qu'elles ont subi les faits de violences dans l'exercice de leur métier.

En moyenne entre 2013 et 2015, 55 % des victimes de violences physiques déclarent avoir reçu un ou des coups¹, 40 % n'ont pas reçu de coups mais ont été bousculées, empoignées, ou victimes d'autres types de violences physiques², 4 % des victimes n'ont pas subi de violences physiques mais ont été menacées d'une arme. Sur les 95 % de victimes ayant effectivement subi des violences physiques, 29 % les jugent « importantes », 19 % « assez importantes » et 46 % « peu importantes ». Dans l'enquête CVS, les victimes peuvent préciser les circonstances des violences : en moyenne entre 2013 et 2015, 23 % des victimes déclarent qu'elles ont subi les faits dans l'exercice de leur métier. Par ailleurs, en moyenne entre 2013 et 2015, 6 % mentionnent qu'il s'agissait de violences « routières » (entre automobilistes, motards, cyclistes ou piétons), 8 % de violences à caractère discriminatoire (racistes, xénophobes, homophobes, sexistes) et 10 % de violences faisant suite à une sollicitation par un inconnu (demande de cigarette par exemple).

Moment des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 65 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 70 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

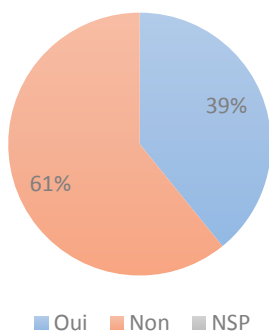
Selon les déclarations des victimes, les faits de violences physiques surviennent plus souvent de jour (65 % en moyenne entre 2013 et 2015) et un jour de semaine (70 %).

¹ Ces victimes ont pu par ailleurs subir d'autres violences physiques et/ou être menacées ou blessées avec une arme.

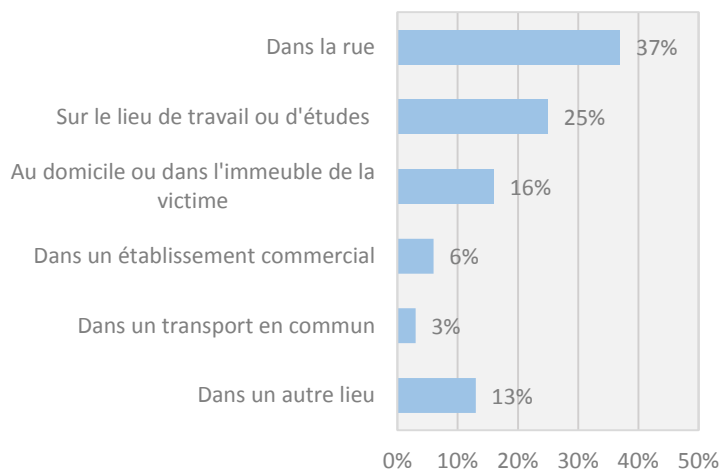
² Ces victimes ont pu par ailleurs être menacées ou blessées avec une arme.

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

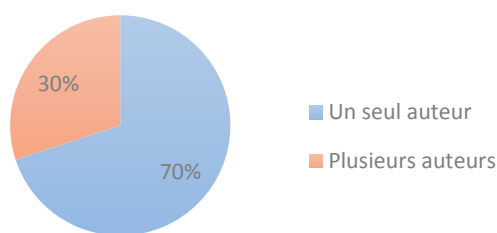
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 39 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentatives de vol) déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 37 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

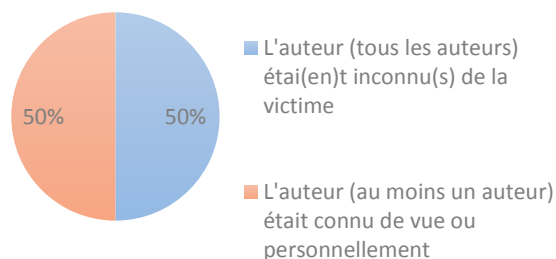
Les victimes de violences physiques déclarent majoritairement (61 % en moyenne entre 2013 et 2015) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Près de 80 % des victimes ont subi les violences dans l'un des trois lieux suivants : la rue (37 % des victimes en moyenne entre 2013 et 2015), le lieu de travail ou d'études de la victime (25 %), le domicile ou l'immeuble de la victime (16 %).

Information sur les auteurs

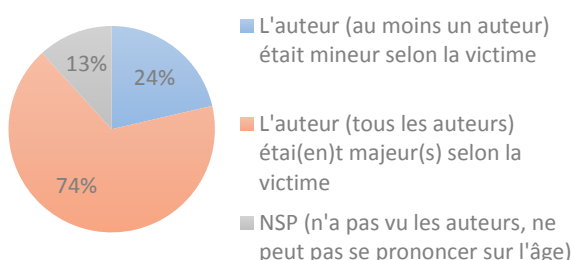
Nombre d'auteurs



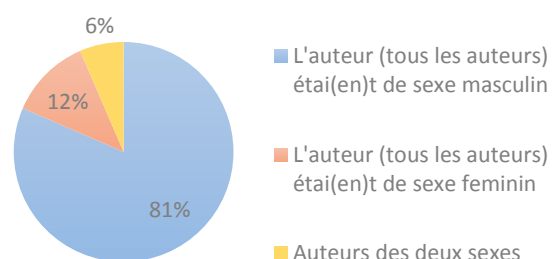
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

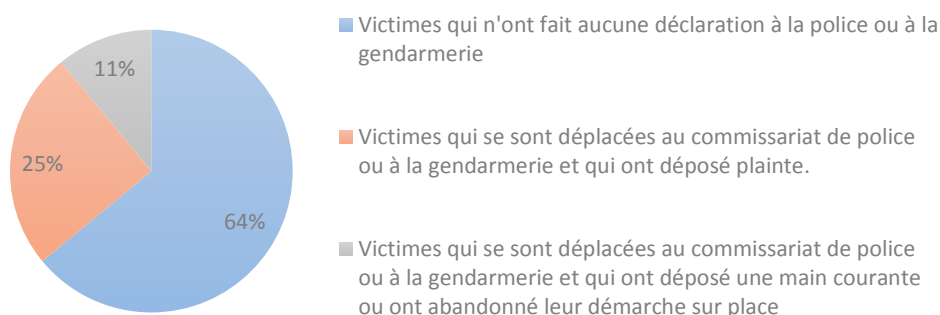
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 63 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces déclarent qu'ils ont été agressés par plusieurs personnes. Par ailleurs, 84 % des victimes déclarent qu'elles ne connaissaient pas du tout l'auteur (ou les auteurs s'ils étaient plusieurs) des faits. Enfin, 46 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur selon elles et 85 % que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

Le plus souvent, les violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) sont commises par une seule personne (70 % en moyenne entre 2013 et 2015). Une fois sur deux, la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. Près d'une victime sur huit (12 %) déclare que l'agresseur est un conjoint, un ex-conjoint ou un membre du cercle familial¹ et une victime sur six (16 %) déclare qu'elle connaissait l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études. En moyenne entre 2013 et 2015, 81 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin et 12 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 24 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – était mineur, 74 % estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – étai(en)t majeur(s). Les autres (13 %) ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

¹ Cette personne n'habite pas avec la victime au moment de l'enquête car il s'agit ici des faits de violences en dehors du ménage.

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

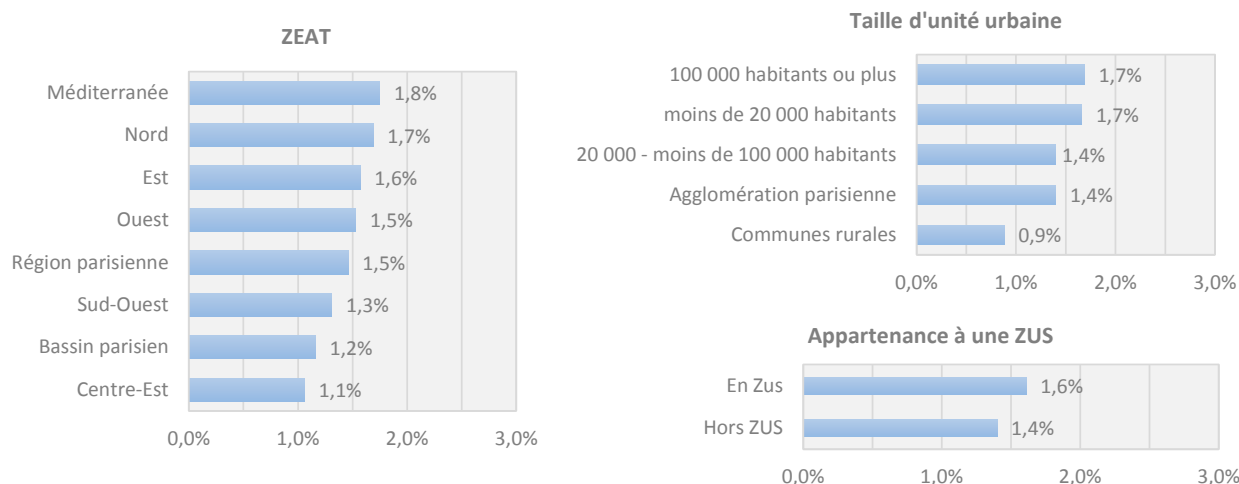
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, parmi les victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol), 64 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacés au commissariat de police ou à la gendarmerie : 25 % ont déposé plainte et 11 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En moyenne entre 2013 et 2015, 25 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou à la gendarmerie.

Profil des victimes

En moyenne entre 2013 et 2015, 1,4 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente des disparités géographiquement et surtout selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

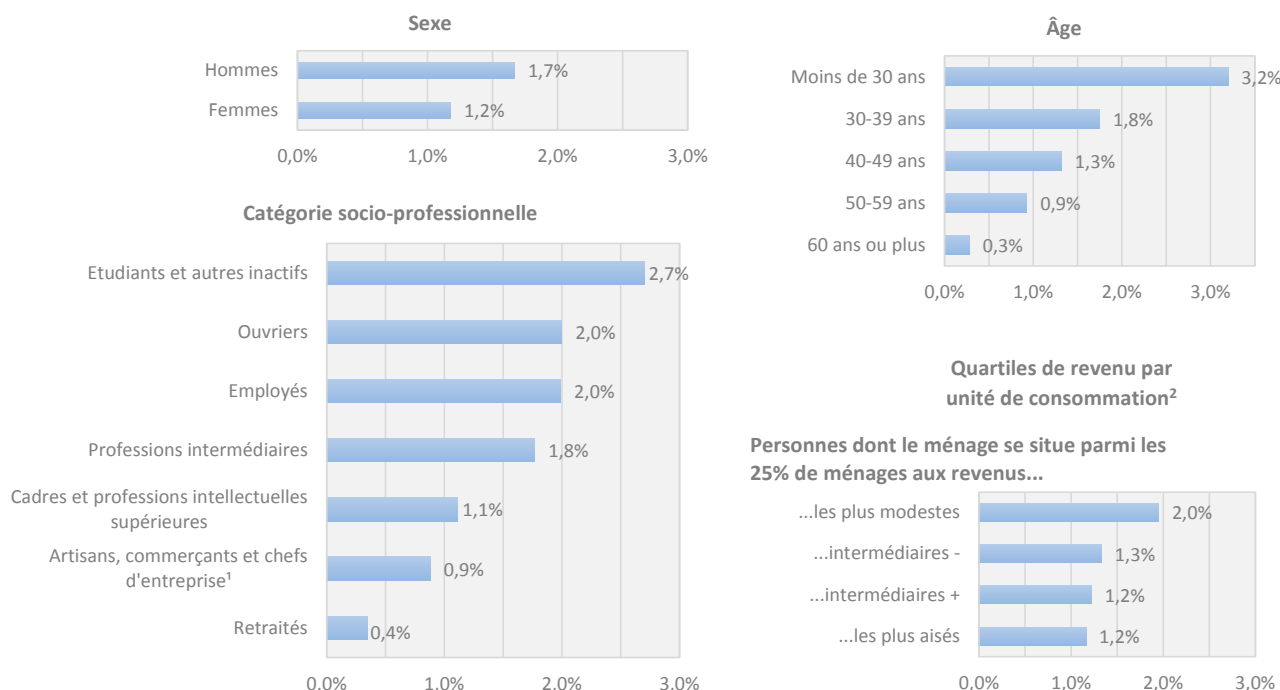
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, % des personnes de 14 ans ou plus résidant dans une agglomération de 100 000 habitants ou plus ont été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) dans les 12 mois précédant l'enquête.

Par rapport aux atteintes crapuleuses motivées par le vol, les différences sur le territoire sont relativement peu marquées pour les violences physiques « gratuites ». La proportion de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) est supérieure à la moyenne dans la Zeat (cf. glossaire) Méditerranée (1,8 % en moyenne entre 2013 et 2015) et la Zeat Nord (1,7 %). Il est a contrario plus faible dans la zone Centre-Est (1,1 %) et le Bassin parisien (1,2 %). Il est ailleurs, notamment en région parisienne, dans la moyenne. S'agissant de la taille d'agglomération, les très grandes agglomérations (100 000 habitants ou plus hors Paris) et les petites agglomérations (moins de 20 000 habitants) apparaissent plus concernées par les faits de violences : en moyenne entre 2013 et 2015, 1,7 % des personnes de 14 ans ou plus y déclarent avoir été victimes de violences physiques, contre 1,4 % dans l'agglomération parisienne et 0,9 % dans les communes rurales.

Enfin, les personnes résidant en Zus n'apparaissent pas significativement plus exposées aux actes de violences physiques¹.

¹ Les victimes sont comptées sur leur lieu de résidence et pas sur le lieu de commission des faits qui n'est pas disponible dans CVS. Autrement dit, une proportion peut être élevée sur un territoire sans que nécessairement les faits se soient déroulés sur ce territoire. S'agissant des violences physiques, environ 6 victimes sur 10 déclarent avoir été agressées en dehors de leur « quartier ou leur village » de résidence.

Proportion de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 2,0 % des personnes de 14 ou plus vivant dans un ménage se situant parmi les 25 % de ménages les plus modestes déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître des différences plus marquées. D'abord les hommes sont plus souvent victimes que les femmes de violences physiques commises en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol (1,7 % contre 1,2 % en moyenne entre 2013 et 2015). Comme pour les vols - violents ou non - les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée : en moyenne entre 2013 et 2015, 3,2 % des jeunes âgés de 14 à 30 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) dans l'année précédant l'enquête. Les trentenaires affichent également un taux de victimation supérieur à la moyenne (1,8 %). Les étudiants et autres inactifs (hors retraités) se distinguent nettement des autres catégories sociales (2,7 % en moyenne entre 2013 et 2015). De même, bien que dans une moindre mesure, les catégories sociales les moins élevées sur l'échelle sociale présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne : les ouvriers et les employés (2,0 %) suivis des professions intermédiaires (1,8 %). Mécaniquement, les personnes appartenant aux ménages disposant des revenus les plus modestes apparaissent plus exposées que les autres aux violences physiques en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol (2,0 % contre 1,2 % à 1,3 % en moyenne entre 2013 et 2015).

Les menaces en dehors du ménage

Actes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences)

	2007	2009	2011	2013	2015
Nombre de victimes	1 849 000	1 715 000	1 611 000	1 774 000	1 694 000
Proportion de victimes dans la population (%)	3,7	3,4	3,2	3,4	3,3
Part de femmes parmi les victimes (%)	47	50	50	48	52
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	34	33	36	36	35
Part de victimes ayant subi plusieurs faits (%)	48	47	49	45	47

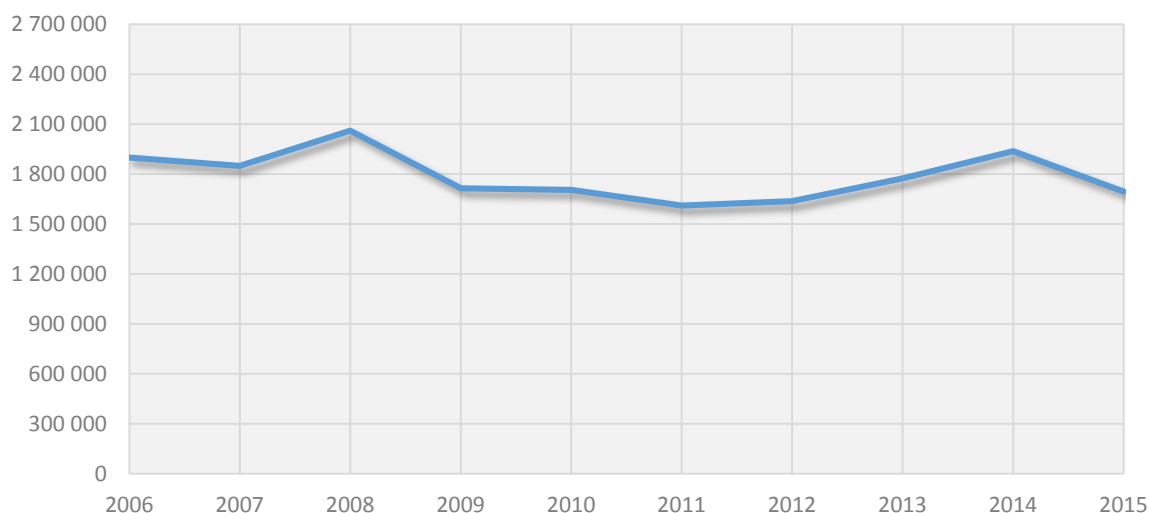
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 1 694 000 déclarent avoir subi des menaces (hors situations de vol ou de violences physiques) de la part de personnes ne vivant pas avec elle au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »), soit 3,3 %. Parmi ces victimes, 52 % sont des femmes, 35 % sont âgées de moins de 30 ans et 47 % déclarent avoir subi plusieurs actes de menaces au cours de l'année.

En 2015, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 1 694 000 – soit 3,3 % – déclarent avoir été victimes de menaces hors situations de vol ou de violences et par une ou des personnes ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 52 % sont des femmes et 35 % sont âgées de moins de 30 ans. La multivictimation est fréquente : chaque année, près d'une victime sur deux (47 % en 2015) déclare avoir subi plusieurs actes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) dans l'année.

Évolution du nombre annuel de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences)



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

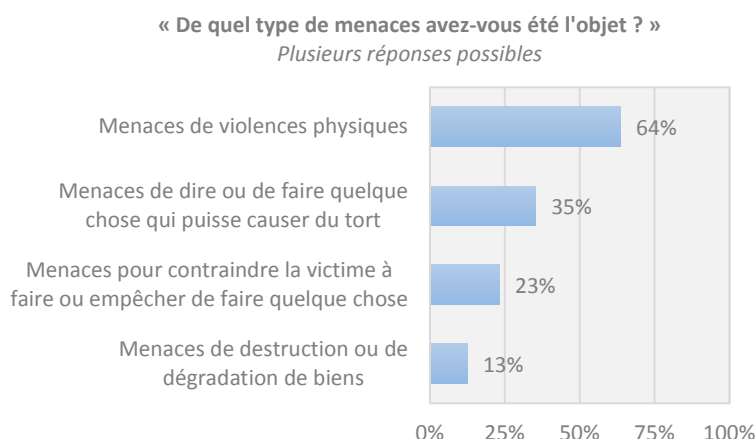
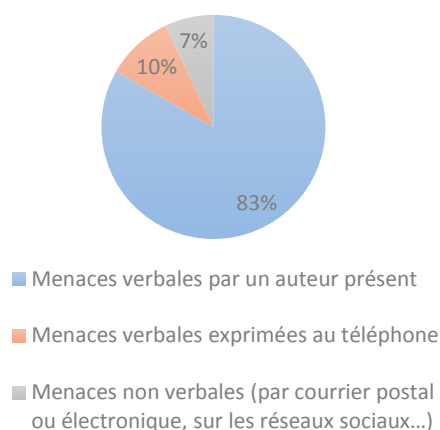
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 1,7 million de personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) contre 1,9 million en 2014

De 2006 à 2008, le nombre de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) était supérieur à 1,8 million avec un pic à 2,0 millions en 2008. Entre 2009 et 2012, il est plus bas entre 1,6 et 1,7 million. Entre 2012 et 2014, le nombre de victimes de menaces a augmenté pour atteindre un nouveau pic à 1,9 million. L'année 2015 marque une nouvelle baisse.

Description des faits

Nature et type des menaces



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

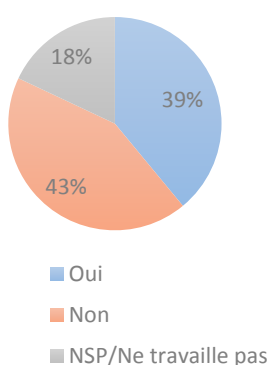
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 83 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) ont déclaré que l'auteur des menaces était présent devant elles. Par ailleurs, 64 % des victimes rapportent avoir subi des menaces de violences physiques.

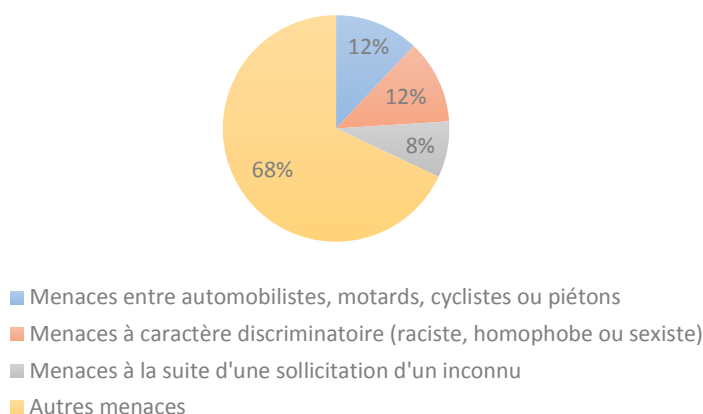
Dans la très grande majorité des cas, les victimes ont subi des menaces verbales par un ou plusieurs auteur(s) présent(s) devant elles (83 % en 2015). Les autres ont subi des menaces verbales exprimées au téléphone (10 % en 2015) ou bien des menaces non verbales, par courrier postal ou électronique ou sur les réseaux sociaux par exemple (7 % en 2015). L'enquête CVS distingue quatre types de menaces : les menaces de violences physiques (citées par 64 % des victimes en 2016), les menaces de dire ou faire quelque chose qui puisse causer du tort (35 %), des menaces pour contraindre la victime à faire ou empêcher de faire quelque chose (23 %), des menaces de destruction ou de dégradation de biens (13 %) ¹. En 2015, 7 % des victimes rapportent que l'(es) auteur(s) des menaces avait(en)t une arme ou un objet dangereux utilisé comme une arme.

Circonstances des faits

« Étiez-vous alors en train d'exercer votre métier ? »



« Pouvez-vous indiquer les circonstances dans lesquelles ces menaces ont été prononcées ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

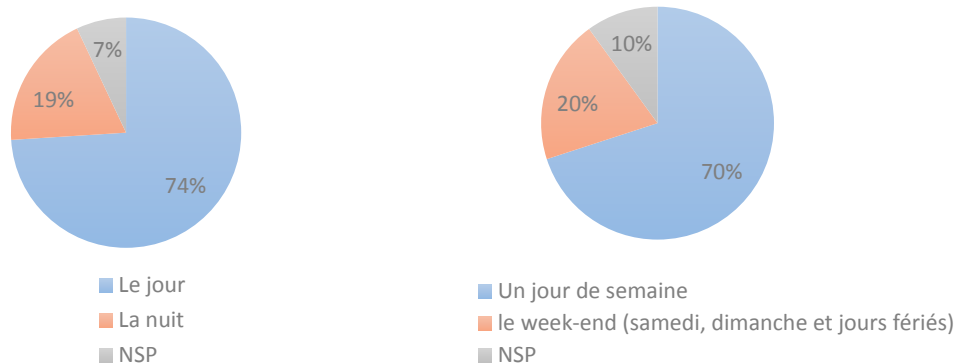
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 39 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) ont déclaré avoir subi les faits dans l'exercice de leur métier. Par ailleurs, 64 % des victimes rapportent avoir subi des menaces de violences physiques.

¹ Les victimes peuvent subir plusieurs types de menaces au cours d'un même incident, c'est pourquoi le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

Interrogées sur les circonstances des faits, 39 % des victimes en 2015 déclarent qu'elles ont subi des menaces dans l'exercice de leur métier. Par ailleurs, 12 % des victimes qualifient les faits de menaces « routières » (menaces entre automobilistes, motards, cyclistes ou piétons) et 12 % les qualifient de menaces à caractère discriminatoire (racistes, antisémites, xénophobes, homophobes ou sexistes).

Moment des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

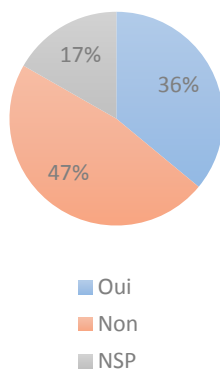
Lecture : en 2015, 74 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 70 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

Comme pour les autres atteintes personnelles – les vols et les violences physiques – les victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situation de vol ou de violences) sont questionnées sur le moment et sur le lieu des faits. Pour les victimes de menaces non verbales (par courrier, email ou sur les réseaux sociaux) ou exprimées au téléphone, il n'est pas toujours possible de préciser le moment et/ou le lieu ce qui explique les proportions élevées de victimes qui ne répondent pas à ces questions (« NSP » dans les graphiques).

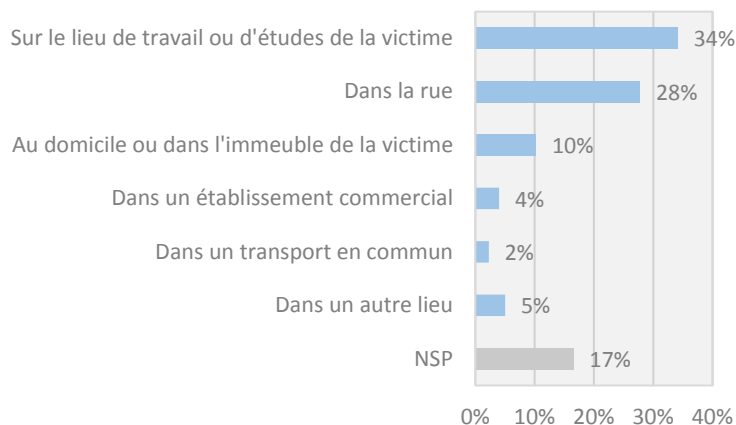
Majoritairement, les victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) déclarent que les faits ont eu lieu en pleine journée (74 % en 2015) et en semaine (70 % en 2015).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Lieu des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

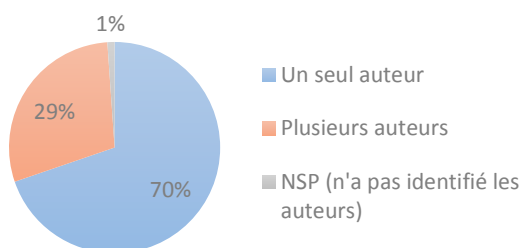
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 36 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 34 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés sur le lieu de travail ou d'études.

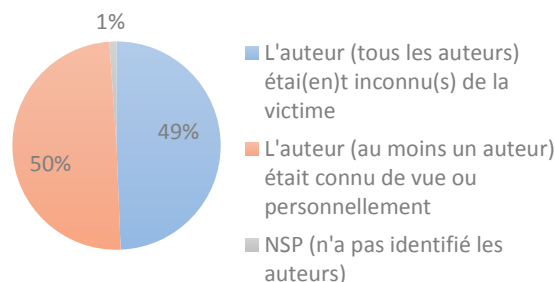
En 2015, 36 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) déclarent que les faits se sont déroulés dans le quartier ou le village de résidence, dont 10 % au domicile ou dans l'immeuble de la victime. Dans un cas sur trois, la victime a été menacée sur son lieu de travail ou d'études et près de trois fois sur dix les faits se sont déroulés dans la rue.

Information sur les auteurs

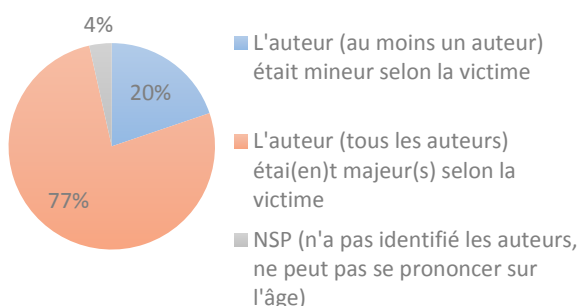
Nombre d'auteurs



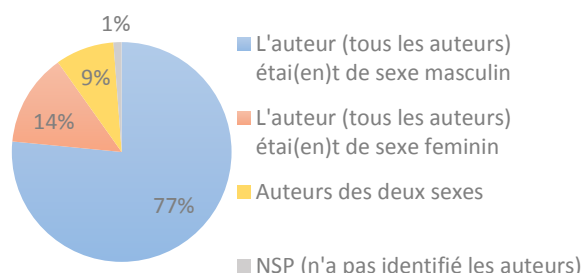
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

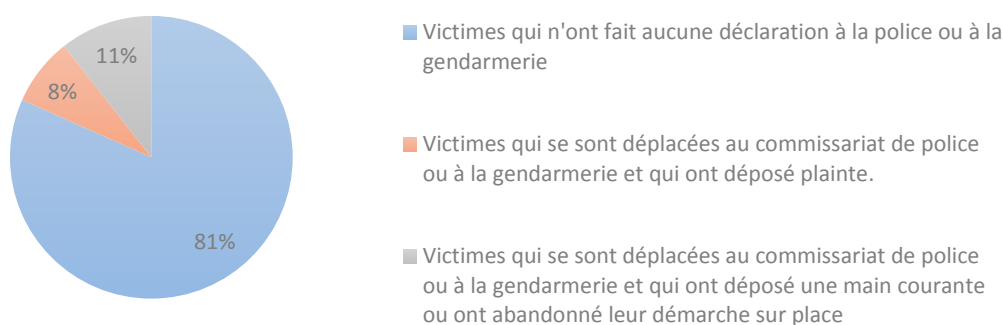
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 70 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences physiques) déclarent qu'ils ont été agressés par une seule personne. Par ailleurs, 50 % des victimes déclarent qu'elles connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un auteur s'ils étaient plusieurs). Enfin, 20 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur selon elles et 77 % que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

Le plus souvent, les actes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) sont commis par une seule personne (70 % en moyenne en 2015). Une fois sur deux, la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. Près d'une victime sur dix (8 %) déclare que l'agresseur est un conjoint, un ex-conjoint ou un membre du cercle familial¹ et une victime sur six (17 %) déclare qu'elle connaissait l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études. En 2015, 77 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin et 14 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 20 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – était mineur, 77 % estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – étai(en)t majeur(s). Les autres (4 %) ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

¹ Cette personne n'habite pas avec la victime au moment de l'enquête car il s'agit ici des actes de menaces subis en dehors du ménage.

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

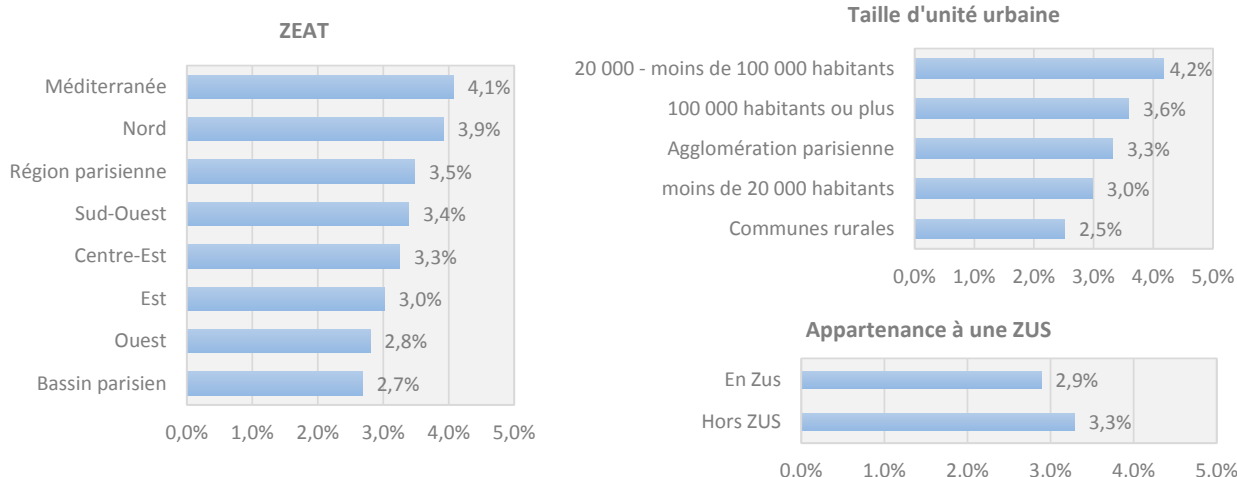
Lecture : en 2015, parmi les victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences), 81 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacées au commissariat de police ou à la gendarmerie : 8 % ont déposé plainte et 11 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En 2015, 81 % des victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) n'ont fait aucune déclaration auprès de la police ou de la gendarmerie. Parmi les autres, 8 % ont déposé plainte et 11 % ont déposé une main courante ou renoncé à leur démarche au commissariat ou à la gendarmerie. Les menaces ne sont pas toutes pénalement caractérisées, ce qui explique en partie le faible taux de plainte observé.

Profil des victimes

En 2015, 3,3 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences). Ce taux de victimation moyen présente des disparités géographiquement et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) selon les caractéristiques du lieu de résidence



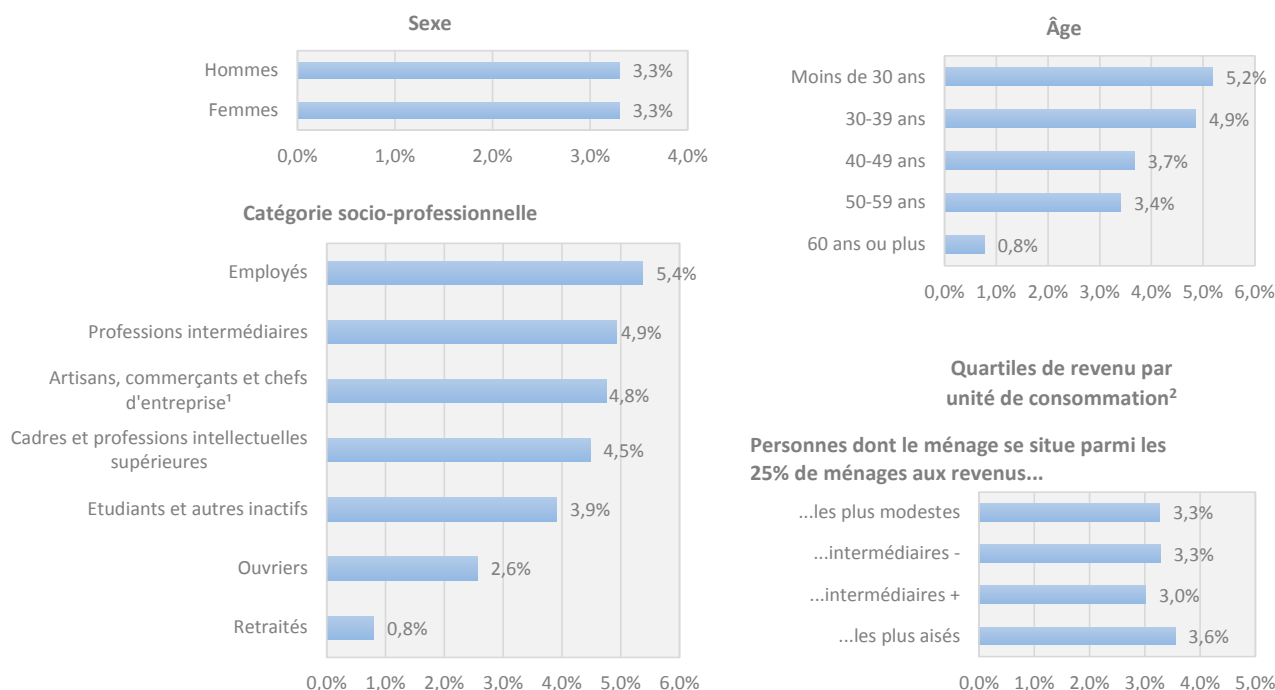
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 4,1 % des personnes de 14 ans ou plus résidant dans la Zeat Méditerranée ont subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences).

La proportion de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) est supérieure à la moyenne dans la Zeat (cf. glossaire) Méditerranée (4,1 % en 2015) et dans la Zeat Nord (3,9 %). Il est a contrario plus faible dans la zone Ouest (2,8 %) et le Bassin parisien (2,7 %). Il est ailleurs, notamment en région parisienne, dans la moyenne. S'agissant de la taille d'agglomération, les agglomérations moyennes (de 20 000 à moins de 100 000 habitants) présentent le taux de victimation le plus élevé : en 2015, 4,2 % des personnes de 14 ans ou plus y déclarent avoir subi des menaces, contre 2,5 % dans les communes rurales. Enfin, la proportion de victimes est plus faible parmi les habitants des Zus (2,9 % contre 3,3 % en 2015).

Proportion de victimes de menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou violences) selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 5,2 % des jeunes de 14 à 30 ans déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors des situations de vol ou de violences).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. En matière de menaces, les seniors apparaissent particulièrement sous-exposés : en 2015, 0,8 % des personnes âgées de 60 ans ou plus déclarent avoir subi des menaces (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences). Parmi les 40-59 ans, la proportion de victimes est proche de la moyenne (3,4 % pour les 50-59 ans et 3,7 % pour les 40-49 ans en 2015). Pour les personnes de moins de 40 ans, la proportion de victimes avoisine les 5 % (5,2 % pour les moins de 30 ans et 4,9 % pour les 30-39 ans. Ces écarts observés sur l'âge se retrouvent à travers la catégorie sociale. Seuls les retraités présentent un taux de victimation très inférieur à la moyenne (0,8 % en 2015) et les ouvriers dans une moindre mesure (2,6 %). Dans toutes les autres catégories sociales d'actifs, la proportion de victimes de menaces est supérieure ou égale à 4,5 %. Elle atteint 5,4 % parmi les employés, catégorie sociale qui comprend notamment les gardiens de la paix, les policiers municipaux, les gendarmes non gradés et de nombreux métiers d'accueil du public très exposés aux incivilités et incidents de ce type.

Les injures en dehors du ménage

Injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces)

	2007	2009	2011	2013	2015
Nombre de victimes	5 397 000	5 001 000	4 565 000	4 782 000	5 240 000
Proportion de victimes dans la population (%)	10,7	9,9	8,9	9,3	10,1
Part de femmes parmi les victimes (%)	53	54	52	55	56
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	37	35	35	36	35
Part de victimes ayant subi plusieurs faits (%)	61	57	61	59	61

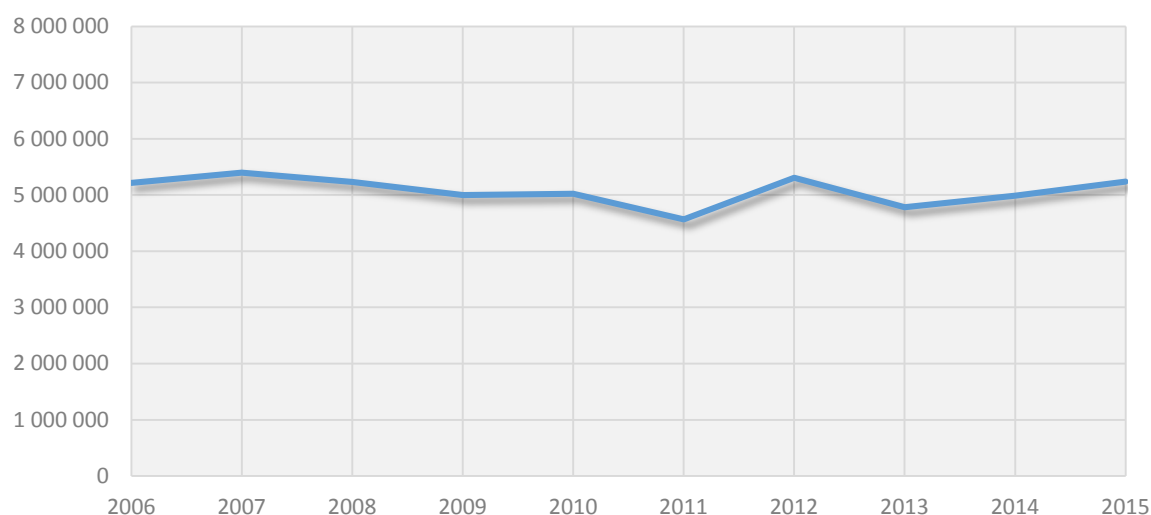
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, parmi les personnes de 14 ans ou plus, 5 240 000 déclarent avoir subi des injures (hors situations de vol, violences ou menaces) de la part de personnes ne vivant pas avec elle au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »), soit 10,1 %. Parmi ces victimes, 56 % sont des femmes, 35 % sont âgées de moins de 30 ans et 61 % déclarent avoir subi plusieurs injures au cours de l'année.

En 2015, 10,1 % des personnes de 14 ans ou plus (soit 5,24 millions environ) déclarent avoir été victimes d'injures hors situations de vol, violences ou menaces prononcées par une ou des personnes ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 56 % sont des femmes, ce qui est supérieur à leur part dans la population, et 35 % ont moins de 30 ans alors que les 14-29 ans représentent 19 % de la population de France métropolitaine¹. La multivictimisation est fréquente : chaque année, six victimes sur dix (61 % en 2015) déclarent avoir subi plusieurs injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) dans l'année.

Évolution du nombre annuel de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences)



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 5,2 millions de personnes de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) contre 4,6 millions en 2011.

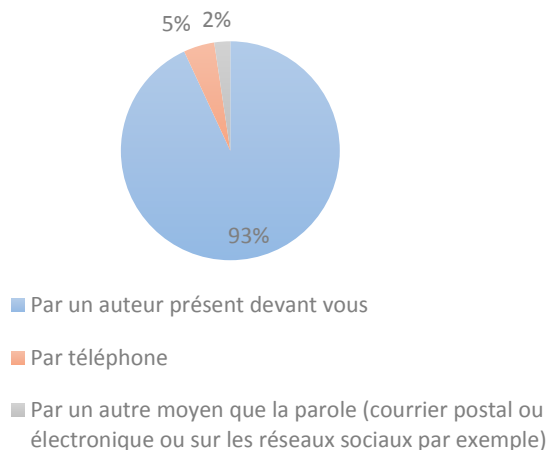
Contrairement à d'autres types d'atteintes, le nombre de victimes d'injures est relativement stable et avoisine les 5 millions depuis 2006.

¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

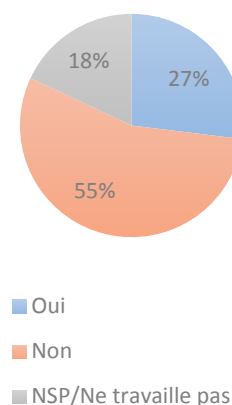
Description des faits

Type et circonstance des injures

« Ces injures ont-elles été exprimées ? »



« Étiez-vous alors en train d'exercer votre métier ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

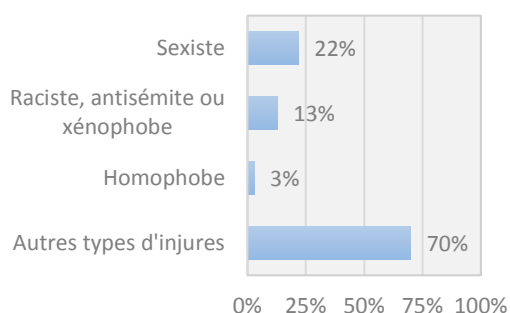
Lecture : en 2015, 93 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) ont déclaré que l'auteur des menaces était présent devant elles. Par ailleurs, 27 % des victimes rapportent avoir subi des injures dans l'exercice de leur métier.

L'écrasante majorité des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent avoir été injuriées par un auteur (ou plusieurs) présent(s) devant elles (93 % en 2015). Les injures par téléphone ou par un autre moyen que la parole (courrier, email ou réseaux sociaux par exemple) sont très peu fréquemment rapportées dans l'enquête (5 % et 2 % des victimes respectivement en 2015). Un peu moins de trois victimes sur dix (27 % en 2015) déclarent avoir été injuriées alors qu'elles étaient en train d'exercer leur métier.

Nature des injures

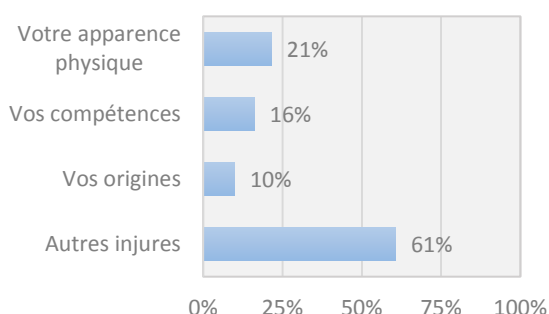
« S'agissait-il d'injures à caractère ... ? »

Plusieurs réponses possibles



« Portaient-elles sur... ? »

Plusieurs réponses possibles



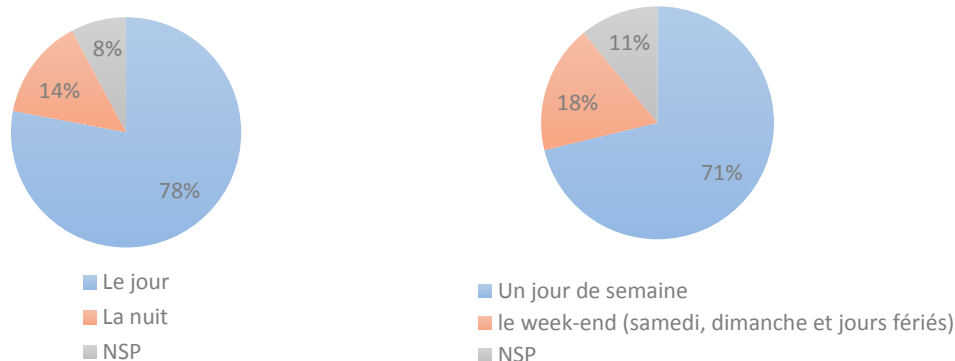
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 22 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) rapportent des injures à caractère sexiste. Par ailleurs, 21 % des victimes indiquent que les injures portaient sur leur apparence physique.

Près de 30 % des victimes citent une ou plusieurs qualifications « discriminatoires » parmi les trois proposées dans l'enquête : les injures sexistes sont les plus fréquentes (citées par 22 % des victimes en 2015) suivies des injures racistes, antisémites ou xénophobes (13 %) puis, moins fréquentes, les injures homophobes (3 %). Une grande majorité des victimes déclarent que les injures qu'elles ont subies ne relèvent d'aucune de ces trois catégories (70 % en 2015). Dans l'ensemble, les injures portent par ailleurs souvent sur l'apparence physique (21 % des victimes en 2015), un peu moins souvent sur les compétences (16 %) ou les origines (10 %). Là encore, un grand nombre de victimes répondent que les injures portaient sur un autre aspect que les trois précédemment cités proposés dans le questionnaire (61 % en 2015).

Moment des faits



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

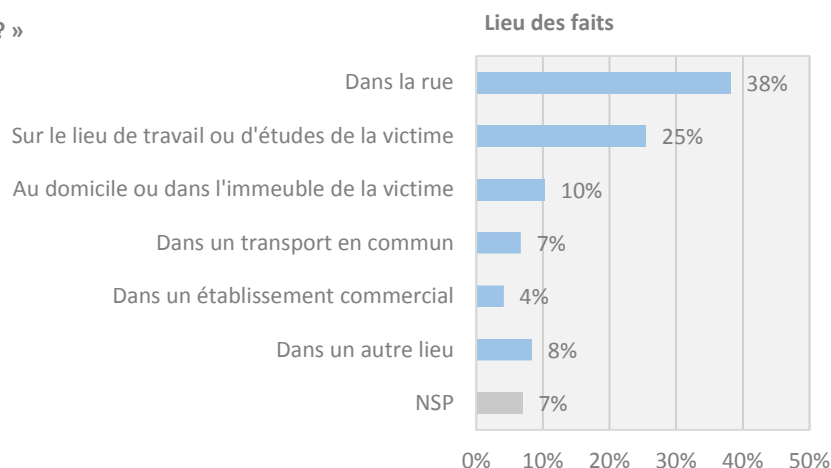
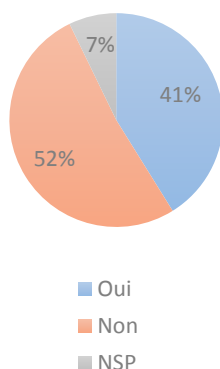
Lecture : en 2015, 78 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol ou de violences) déclarent que les faits se sont déroulés en pleine journée. Par ailleurs, 70 % déclarent qu'ils se sont déroulés un jour de semaine.

Comme pour les autres atteintes personnelles, les victimes d'injures sont questionnées sur le moment et sur le lieu des faits. Pour les victimes d'injures exprimées par téléphone ou par un autre moyen que la parole (par courrier, email ou sur les réseaux sociaux), il n'est pas toujours possible de préciser le moment ou le lieu, ce qui explique les proportions élevées de victimes qui ne répondent pas à ces questions (« NSP »).

Très majoritairement, les victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent que les faits ont eu lieu en pleine journée (78 % en 2015) et en semaine (71 % en 2015).

Lieu des faits

« Était-ce dans le quartier ou le village ? »



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

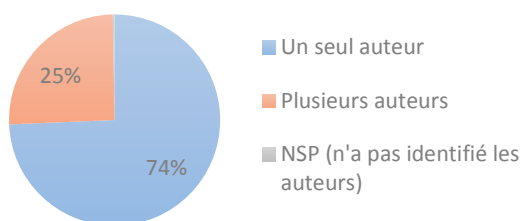
Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 41 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent que les faits se sont déroulés dans leur quartier ou village de résidence. Par ailleurs, 38 % des victimes déclarent que les faits se sont déroulés dans la rue.

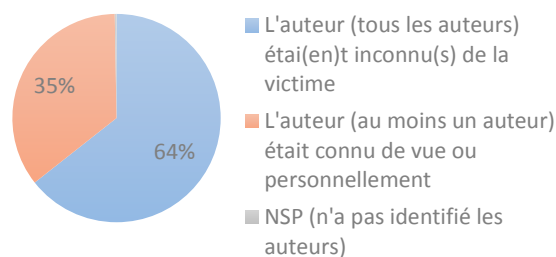
En 2015, 41 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent que les faits se sont déroulés dans le quartier ou le village de résidence, dont 10 % au domicile ou dans l'immeuble de la victime. Souvent les injures ont été prononcées dans la rue (38 % des victimes en 2015) ou sur le lieu de travail ou d'études de la victime (25 %). Les victimes rapportent assez peu fréquemment des injures exprimées dans un transport en commun (7 % des victimes en 2015) ou dans un établissement commercial (boutique, restaurant, discothèque... : 4 %).

Information sur les auteurs

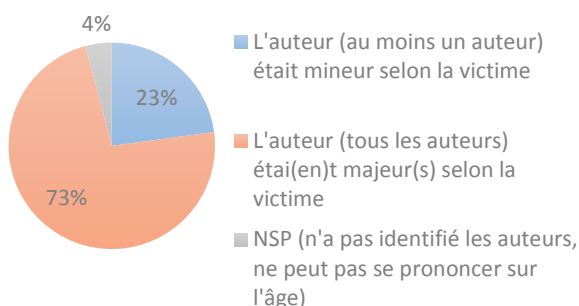
Nombre d'auteurs



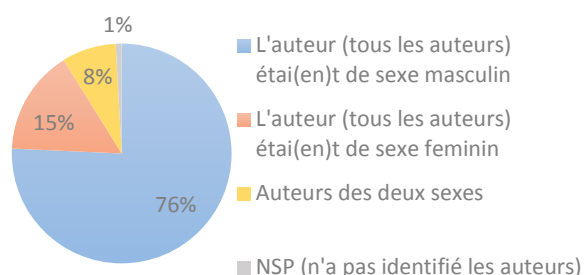
Lien victime / auteur(s)



Âge des auteurs selon la victime



Sexe des auteurs



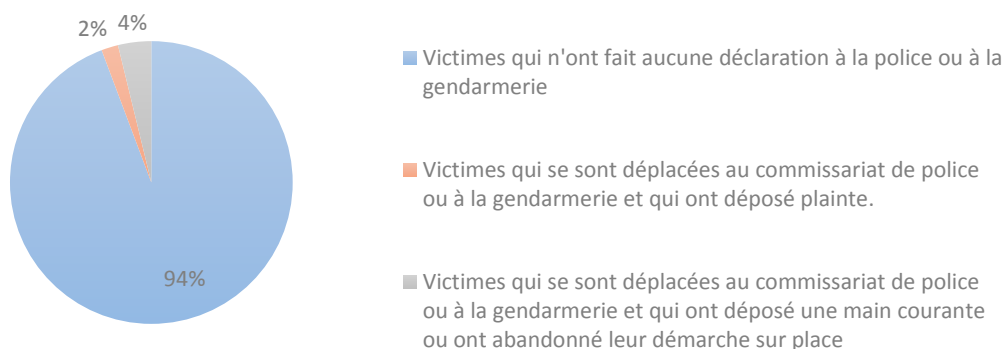
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 74 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) déclarent qu'ils ont été injuriés par une seule personne. Par ailleurs, 35 % des victimes déclarent qu'elles connaissaient de vue ou personnellement l'auteur (ou au moins un auteur s'ils étaient plusieurs). Enfin, 23 % des victimes déclarent que l'auteur (ou au moins un des auteurs) était mineur selon elles et 76 % que l'auteur (tous les auteurs) étai(en)t de sexe masculin.

Le plus souvent, les injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) sont commises par une seule personne (74 % en 2015). Une fois sur trois, la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. Près d'une victime sur sept (13 %) déclare qu'elle connaissait l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études. Un peu moins d'une victime sur vingt rapporte que l'auteur est un conjoint, un ex-conjoint ou un autre membre de sa famille (qui ne vit pas avec la victime au moment de l'enquête). En 2015, 76 % des victimes déclarent que le ou les auteurs étai(en)t exclusivement de sexe masculin et 15 % exclusivement de sexe féminin. Interrogées sur l'âge de leur(s) agresseur(s), 23 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – était mineur, 73 % estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – étai(en)t majeur(s). Les autres (4 %) ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se prononcer sur l'âge de leur(s) agresseur(s).

Déclaration à la police ou la gendarmerie



Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

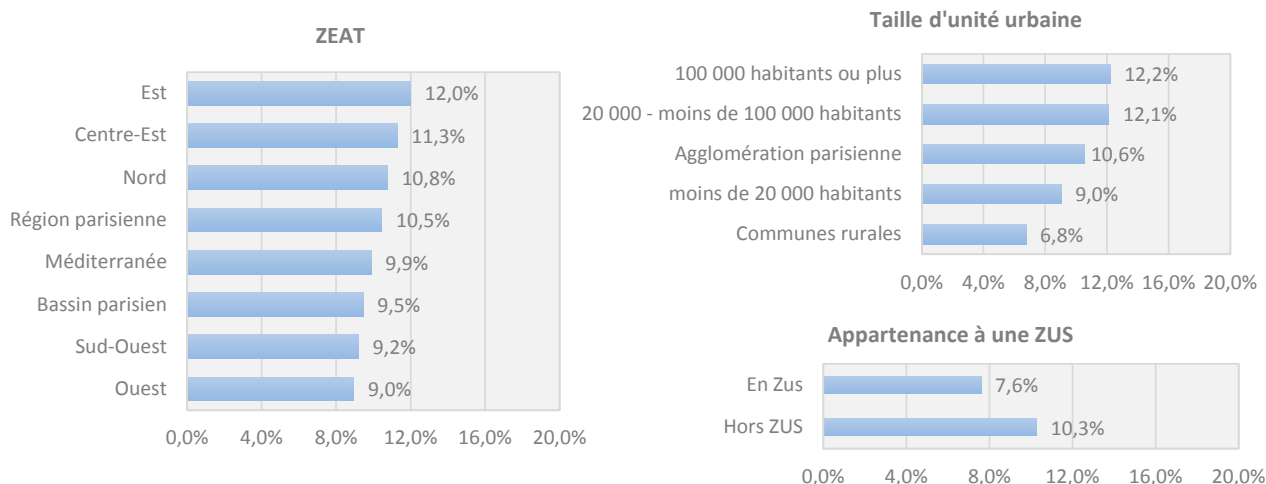
Lecture : en 2015, parmi les victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces), 94 % n'ont pas fait de déclaration à la police ou la gendarmerie, les autres se sont déplacées au commissariat de police ou à la gendarmerie : 2 % ont déposé plainte et 4 % ont déposé une main courante ou ont abandonné leur démarche de dépôt de plainte sur place.

En 2015, 94 % des victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) n'ont fait aucune déclaration auprès de la police ou de la gendarmerie. Parmi les autres, seuls 2 % ont déposé plainte et 4 % ont déposé une main courante ou renoncé à leur démarche au commissariat ou à la gendarmerie. Comme pour les menaces, les injures ne sont pas toutes pénalement caractérisées, ce qui explique en partie le faible taux de plainte observé.

Profil des victimes

En 2015, 10,1 % des personnes âgées de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces). Ce taux de victimation moyen présente des disparités géographiquement et selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) selon les caractéristiques du lieu de résidence



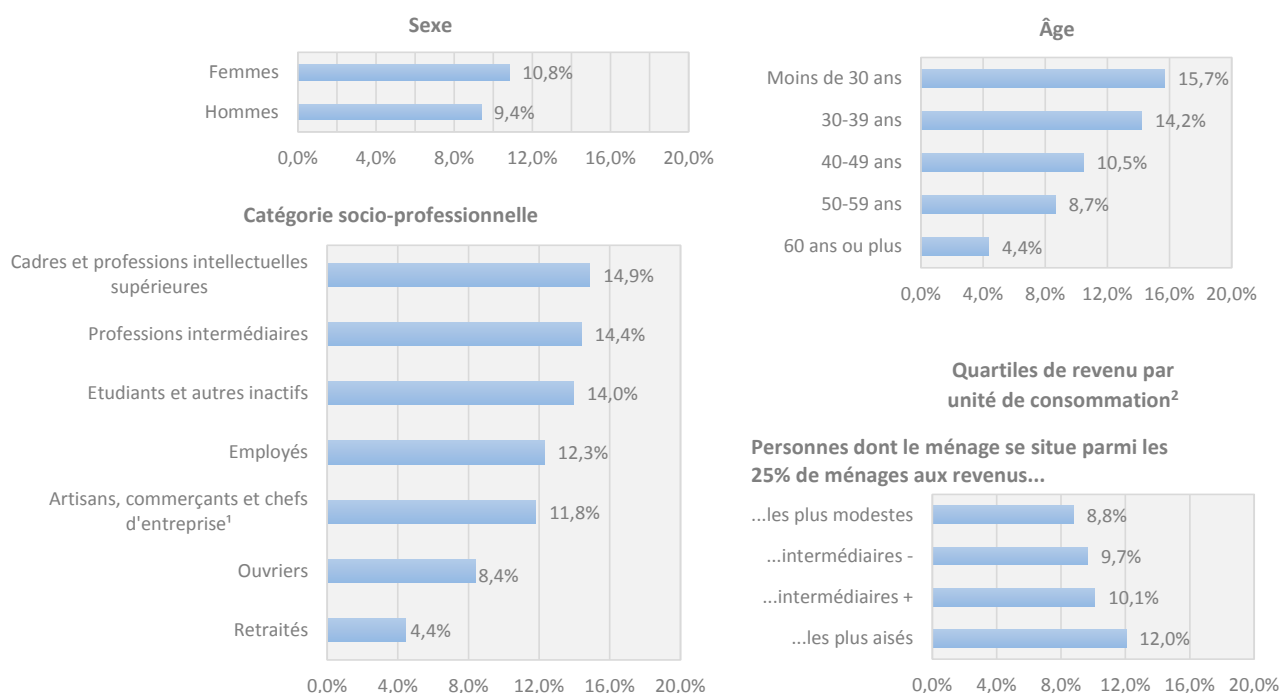
Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 12,0 % des personnes de 14 ans ou plus résidant dans la Zeat Est déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces).

La proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) est relativement homogène sur le territoire métropolitain. Elle varie de 9,0 % dans la Zeat Ouest (cf. glossaire) à 12,0 % dans la zone Est en passant par 10,5 % en région parisienne. La proportion de victimes est très nettement inférieure à la moyenne dans les communes rurales (6,8 % en 2015) mais aussi parmi les habitants des Zus (7,6 %).

Proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces) selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 14 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 15,7 % des jeunes de 14 à 30 ans déclarent avoir subi des injures (en dehors du ménage et hors situations de vol, violences ou menaces).

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. La proportion de victimes d'injures (en dehors du ménage et des situations de vol, violences ou menaces) décroît fortement avec l'âge. Avant 40 ans, la proportion de victimes est bien plus élevée que la moyenne (15,7 % pour les 14-29 ans et 14,2 % pour les 30-39 ans en 2015) et, a contrario, bien plus faible pour les seniors (4,4 %). Toutes les catégories sociales, à l'exception des ouvriers et des retraités, présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne, en particulier les cadres et professions intellectuelles supérieures (14,9 % en 2015), les professions intermédiaires (14,4 %) et les étudiants et autres inactifs (14,0 %). Enfin, pour les injures, le taux de victimation augmente avec le niveau de revenu : 12,0 % des personnes dont le ménage se situe parmi les 25 % de ménages les plus aisés déclarent avoir été victimes d'injures en 2015, contre 8,8 % des personnes dont le ménage se situe parmi les 25 % de ménages les plus modestes. La mesure de la victimation pour les injures est peut-être, plus que pour les autres atteintes personnelles, sensible à la subjectivité des individus. Dans certaines populations, les injures peuvent être banalisées au point de ne pas être vécues comme des atteintes par les victimes, ce qui entraînerait mécaniquement une sous-déclaration et a fortiori une sous-estimation du taux de victimation.

Les violences sexuelles en dehors du ménage

Repères

L'enquête CVS permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles ont pu subir en dehors du ménage, c'est-à-dire commises par une ou plusieurs personnes ne vivant pas dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Trois catégories d'atteintes sont distinguées : les actes d'exhibitionnisme, les gestes déplacés (baiser forcé, caresse non désirée, etc.) et les agressions (ou violences) sexuelles (viol, tentative de viol et attouchements sexuels, etc.). Pour les actes d'exhibitionnisme et les gestes déplacés, l'enquête permet uniquement de recenser le nombre de victimes et de préciser le lieu où se sont déroulés les faits (cf. encadré « Atteintes à caractère sexuel en dehors du ménage et hors violences sexuelles » dans ce chapitre). Pour les violences sexuelles, le questionnaire est plus détaillé et permet, comme pour les autres atteintes personnelles, de décrire les caractéristiques de l'agression et de l'agresseur et de dresser le portrait des victimes. Chaque année, les violences sexuelles en dehors du ménage concernent un effectif assez faible d'enquêtés. Aussi, afin de présenter des résultats fiables, les échantillons de répondants des cinq dernières années disponibles (2011-2015) et des cinq années précédentes (2006-2010) ont été rassemblés. La suite de ce chapitre est consacrée aux victimes de violences sexuelles en dehors du ménage et présente des résultats moyennés sur cinq ans.

Violences sexuelles en dehors du ménage

	Moyennes par an	
	Période 2006-2010	Période 2011-2015
Nombre de victimes	150 000	147 000
Proportion de victimes dans la population (%)	0,3	0,3
Part de victimes ayant subi un viol (%)	33	33
Part de femmes parmi les victimes (%)	77	78
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	41	42

Champ : individus âgés de 18 à 75 ans de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

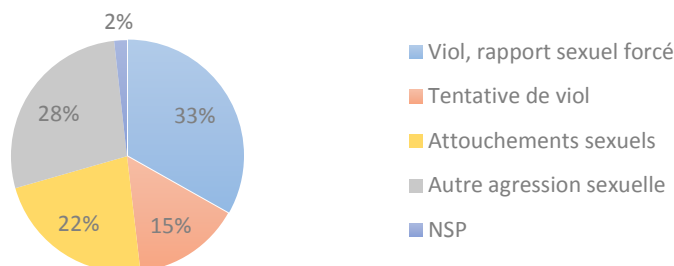
Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,3 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 147 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) commises par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Parmi ces victimes, 78 % sont des femmes et 42 % sont âgées de 18 à 30 ans. Enfin, une victime sur trois déclare avoir subi un viol.

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,3 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 147 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »). Sur la période précédente, entre 2006 et 2010, cette proportion était identique. Sur l'ensemble des deux périodes, une victime de violences sexuelles en dehors du ménage sur trois a déclaré avoir subi un viol, ce qui représente environ chaque année 50 000 personnes âgées de 18 à 75 ans. Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences sexuelles (77 % en moyenne entre 2006 et 2010 et 78 % entre 2011 et 2015). Les jeunes de moins de 30 ans sont également particulièrement surreprésentés : leur part atteint 42 % parmi les victimes de violences sexuelles âgées de 18 à 75 ans contre 20 % dans l'ensemble des personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine ¹.

¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Description des faits

Nature des violences sexuelles subies



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

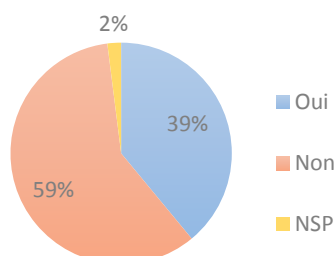
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, un tiers de victimes de violences sexuelles déclarent avoir subi un viol.

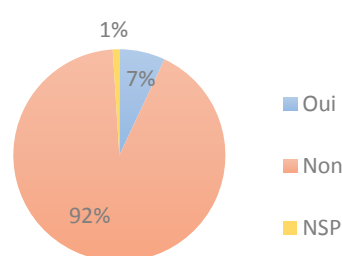
Comme cela a été dit précédemment, parmi les victimes de violences sexuelles âgées de 18 à 75 ans, une sur trois a subi un viol. Environ 15 % des victimes déclarent avoir subi une tentative de viol et 22 % des attouchements sexuels. Enfin près de trois victimes sur dix déclarent avoir subi un autre type d'agression sexuelle, sans qu'il soit possible d'en savoir plus sur la nature de cette agression.

Circonstances des violences sexuelles

La victime a subi des violences physiques pendant les faits



La victime a été menacée d'une arme pendant les faits



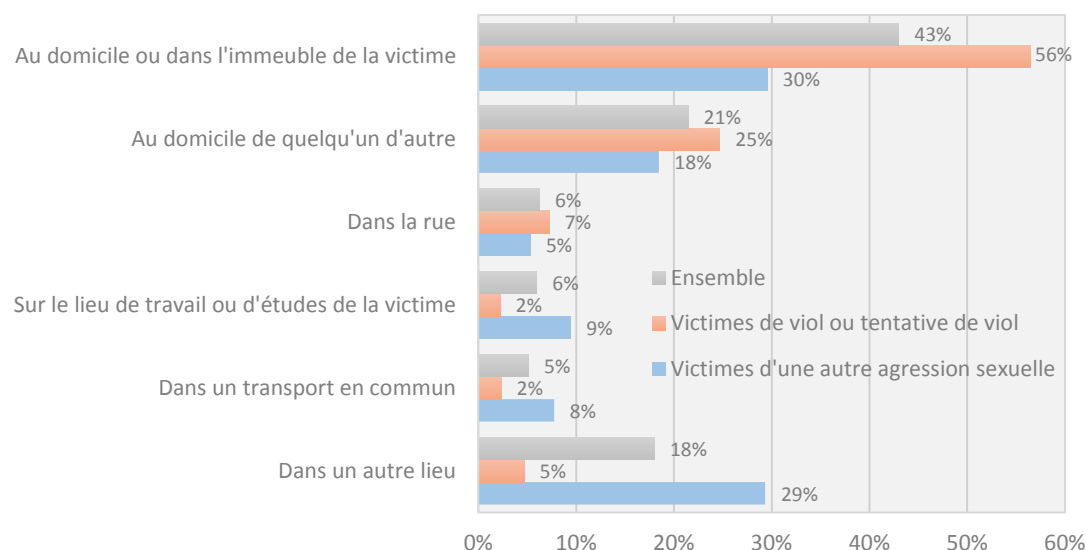
Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 39 % des victimes de violences sexuelles ont subi des violences physiques (coups, bousculade,...) et 7 % ont été menacées d'une arme ou d'un objet dangereux au cours de leur agression.

Les circonstances de l'agression sexuelle, hors de l'acte lui-même, sont fréquemment violentes : en moyenne entre 2011 et 2015, 39 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage déclarent avoir subi des violences physiques (coups, gifles, bousculade et/ou étrangement,...) au cours de l'agression. L'usage d'une arme est en revanche relativement peu fréquent : en moyenne entre 2011 et 2015, 7 % des victimes déclarent avoir été menacées d'une arme ou d'un objet dangereux.

Lieu de l'agression



Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

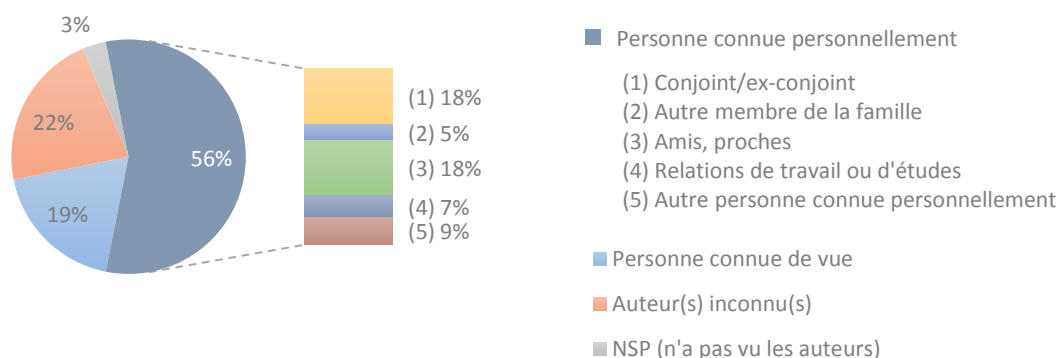
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 56 % des victimes de viol ou de tentative de viol en dehors du ménage déclarent que les faits se sont déroulés à leur domicile ou dans leur immeuble contre 30 % des victimes d'une agression sexuelle autre que le viol ou une tentative de viol.

Note : 2 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol n'ont pas renseigné le lieu de l'agression.

En moyenne entre 2011 et 2015, huit fois sur dix, les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol rapportent que l'agression s'est déroulée dans un espace privé : à leur domicile (ou dans leur immeuble) dans 56 % des cas ou au domicile de quelqu'un d'autre dans 25 % des cas. Les agressions commises dans la rue (7 %), sur le lieu de travail ou d'études de la victime (2 %) ou dans un transport en commun (2 %) sont nettement moins fréquentes. Pour les victimes d'un autre type d'agression sexuelle, la répartition est un peu différente : une sur deux déclare avoir été agressée soit à son domicile (30 %) soit au domicile de quelqu'un d'autre (18 %), une sur dix sur son lieu de travail ou d'études et près d'une sur dix encore dans un transport en commun. Enfin, près de 30 % des victimes d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol déclare que l'agression s'est déroulée dans un autre lieu que ceux listés dans l'enquête (qui pourraient être par exemple les bars, discothèques, hôtels, réseaux sociaux sur internet, etc.) contre 5 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. L'enquête ne permet pas de préciser cet autre lieu.

Lien entre la victime et l'auteur



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 56 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage déclarent qu'elles connaissent personnellement leur(s) agresseur(s). Parmi les personnes connues personnellement, on peut distinguer : le conjoint ou ex-conjoint (identifié par 18 % des victimes), un autre membre de la famille (5 %), un ami ou un proche (18 %), une relation de travail ou d'étude (7 %) ou une autre personne connue personnellement (9 %).

En moyenne entre 2011 et 2015, près de 9 fois sur 10, les victimes de violences sexuelles en dehors du ménage rapportent que l'agresseur a agi seul. Dans 85 % des cas, l'auteur est un homme. Les agressions sexuelles par une personne totalement inconnue concernent un peu plus d'une victime sur cinq. Dans la grande majorité des cas, la victime connaissait donc son agresseur : en moyenne entre 2011 et 2013, 19 % des victimes connaissaient leur agresseur de vue tandis que 56 % le connaissaient personnellement. Il s'agit souvent d'un conjoint ou d'un ex-conjoint (18 %) ou d'un ami ou un proche (18 %), plus rarement d'une relation de travail ou d'études (7 %) ou d'un membre de la famille autre qu'un conjoint ou ex-conjoint (5 %) ; enfin, 9 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage déclarent qu'elles connaissaient personnellement leur agresseur mais qu'il n'appartient à aucune catégorie précédemment citées. Par définition, à la date de l'enquête, aucune des victimes de violences sexuelles « en dehors du ménage » ne vit avec son agresseur. En revanche, une proportion non négligeable d'entre elles vivaient avec leur agresseur au moment des faits (10 % en moyenne entre 2011 et 2015).

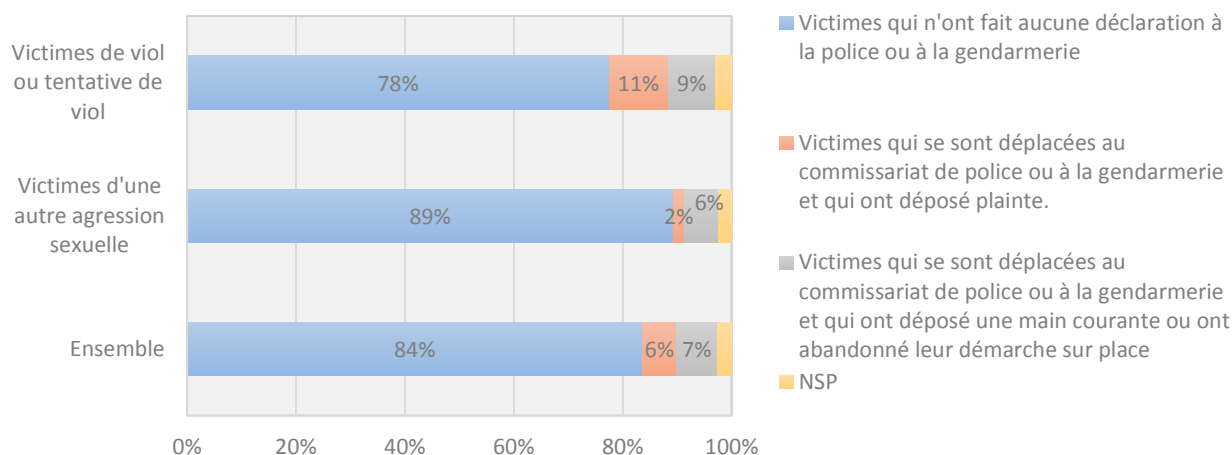
Les répercussions physiques et psychologiques de l'agression dépendent fortement du type d'agression subi. Dans le cas d'un viol ou d'une tentative de viol : une victime sur quatre rapporte des blessures physiques visibles et près d'une victime sur deux juge les dommages psychologiques causés par l'agression « très importants ». Dans le cas d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol, 6 % des victimes déclarent avoir des blessures physiques visibles et 14 % jugent les dommages psychologiques causés par l'agression « très importants ». L'enquête CVS est l'occasion pour de nombreuses victimes de briser la loi du silence : en moyenne entre 2011 et 2015, une victime sur quatre déclare que c'est la première fois qu'elle parle des violences sexuelles qu'elle a subies.

Recours

La majorité des victimes de violences sexuelles n'ont pas été vues par un médecin après l'incident. En moyenne entre 2011 et 2015, 25 % des victimes déclarent avoir été vues par un médecin dans le cas d'un viol ou d'une tentative de viol et 3 % dans le cas d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol.

Le comportement de plainte est également différent entre les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol et celles d'un autre type d'agression. Néanmoins, dans les deux cas, le taux de plainte est très faible : en moyenne entre 2011 et 2015, 11 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol (en dehors du ménage) ont déposé plainte contre 2 % des victimes d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

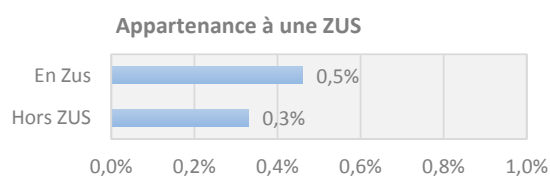
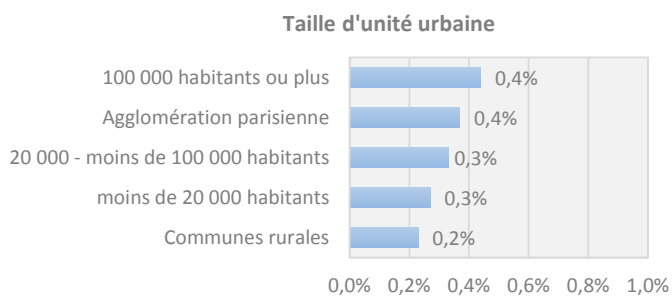
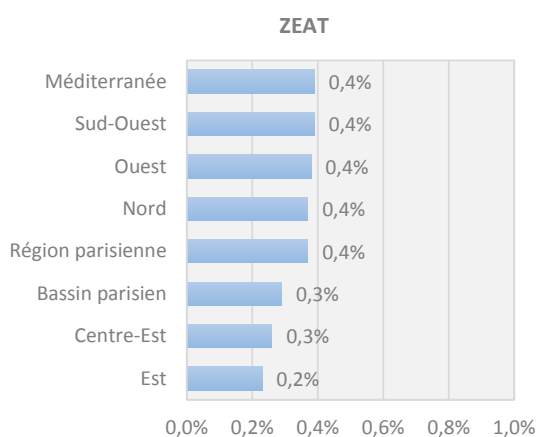
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 11 % des victimes de viol ou d'une tentative de viol ont déposé plainte au commissariat ou à la gendarmerie contre 2 % des victimes d'autres types d'agression sexuelle.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,3 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles en dehors du ménage. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités que l'enquête CVS permet de préciser.

Proportion de victimes de violences sexuelles en dehors du ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

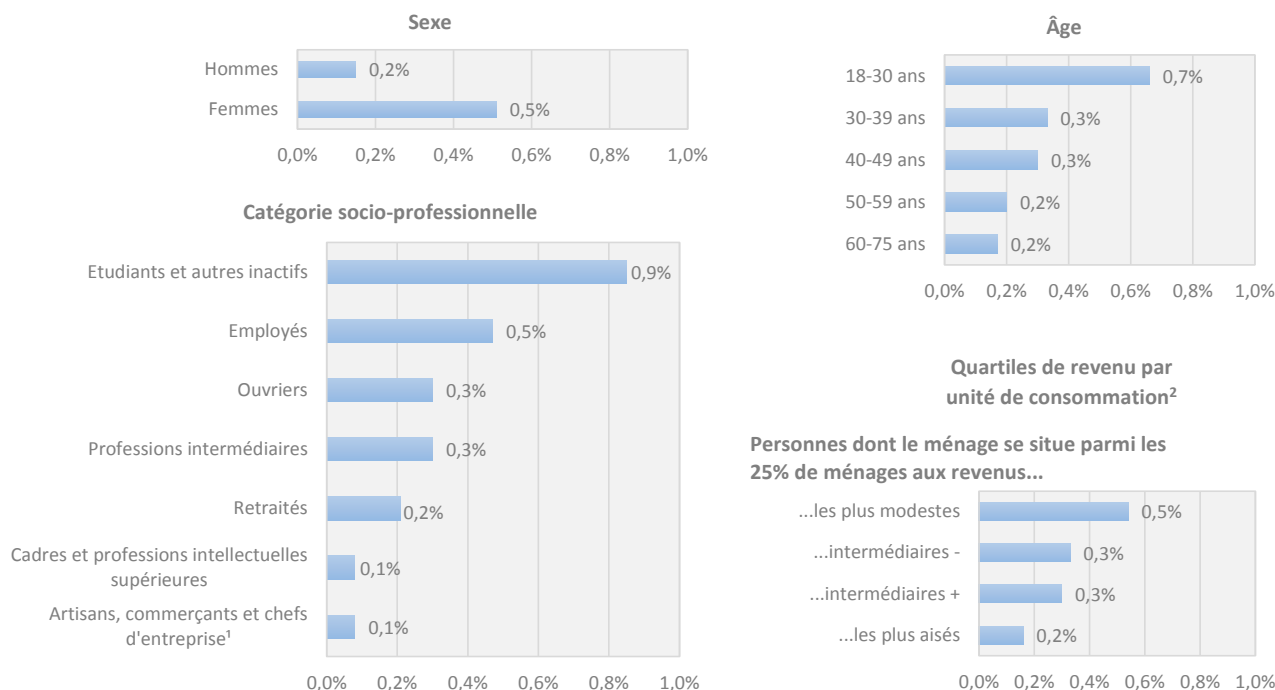
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,5 % des personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ZUS déclarent avoir été victimes de violences sexuelles en dehors du ménage.

Quelle que soit la région ou la taille de l'agglomération considérée, la proportion de victimes de violences sexuelles en dehors du ménage ne s'écarte pas significativement de la moyenne. Seule la proportion de victimes observée dans les ZUS apparaît plus élevée que la moyenne ¹ (0,5 % en moyenne entre 2011 et 2015).

¹ Les victimes sont comptées sur leur lieu de résidence et pas sur le lieu de commission des faits qui n'est pas disponible dans CVS. Autrement dit, une proportion peut être élevée sur un territoire sans que nécessairement les faits se soient déroulés sur ce territoire. Néanmoins, s'agissant des violences sexuelles, environ deux tiers des victimes déclarent avoir été agressées dans leur « quartier ou leur village ».

Proportion de victimes de violences sexuelles en dehors du ménage selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

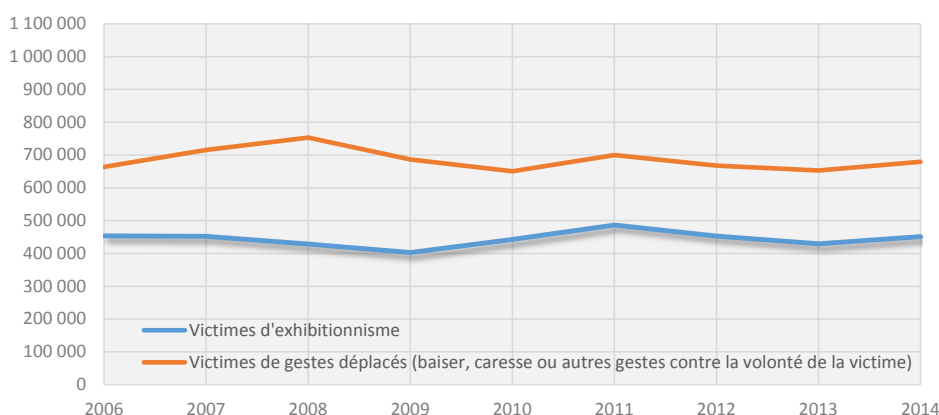
Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,7 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles en dehors du ménage.

Pour les violences sexuelles en dehors du ménage, les caractéristiques personnelles influencent plus que les caractéristiques du lieu de résidence les taux de victimation. D'abord, les femmes sont nettement plus exposées que les hommes (0,5 % contre 0,2 % en moyenne entre 2011 et 2015). Ensuite, les jeunes de 18 à 29 ans sont plus concernés que les autres catégories d'âge: en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,7 % d'entre eux ont déclaré avoir été victimes d'une agression sexuelle en dehors du ménage contre 0,2 % à 0,3 % dans les autres classes d'âge. La catégorie sociale polarise d'un côté les étudiants et inactifs non retraités et les employés, qui présentent des taux de victimation supérieurs à la moyenne (0,9 % et 0,5 % respectivement) et de l'autre côté les cadres, professions intellectuelles supérieures et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui à l'inverse ont un taux de victimation inférieur à la moyenne (0,1 %). Enfin, les personnes appartenant aux ménages les plus modestes apparaissent plus exposées que les autres aux violences sexuelles en dehors du ménage (0,5 %).

Atteintes à caractère sexuel en dehors du ménage hors agressions sexuelles

En plus des victimes de violences sexuelles (viol, tentative de viol, at-touchements sexuels,...), l'enquête CVS permet de recenser les victimes d'actes d'exhibitionnisme ainsi que les victimes de gestes déplacés subis contre leur gré (baiser forcé, caresse non désirée,...) commis en dehors du ménage. Sur la période 2006-2014, on voit que ces deux atteintes sont relativement stables : parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans, on recense approximativement chaque année autour de 700 000 victimes de gestes déplacés (1,5 % des personnes de 18 à 75 ans) et 450 000 victimes d'actes d'exhibitionnisme (1,0 %).

Atteintes à caractère sexuel (en dehors du ménage et hors violences sexuelles)



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine.

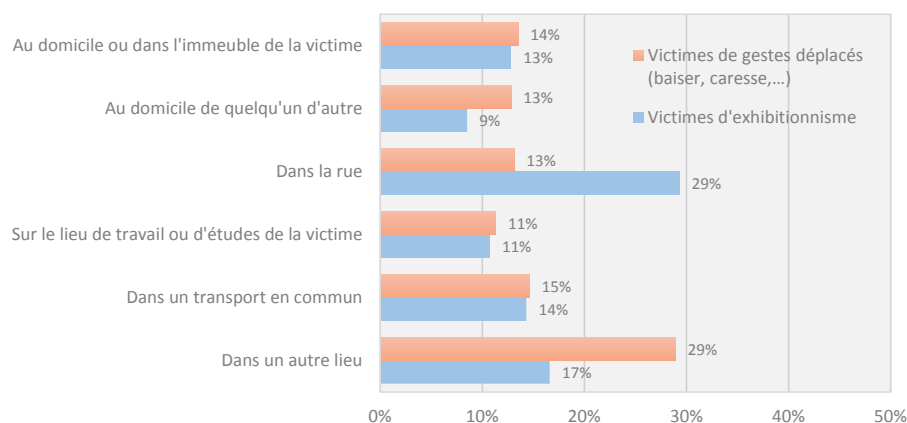
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2014, parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans, on estime à environ 450 000 le nombre de victimes d'actes d'exhibitionnisme et à 680 000 le nombre de victimes de gestes déplacés (baiser, caresse,...) commis par une ou des personnes ne vivant pas avec la victime au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »).

Note : dans l'enquête CVS, il est demandé aux personnes si elles ont subi un acte d'exhibitionnisme ou des gestes déplacés non pas dans les 12 mois mais dans les 24 mois précédant l'enquête. Pour présenter des résultats annuels, les estimations issues de chaque enquête sont sommées deux à deux puis divisées par quatre. Ainsi, par exemple, l'estimation du nombre de victimes de gestes déplacés en 2009 est égal à la somme du nombre de victimes de gestes déplacés en 2008 et en 2009 déclarés dans CVS 2010 et du nombre de victimes de gestes déplacés en 2009 et en 2010 déclarés dans CVS 2011, divisée par 4.

Lieu des atteintes à caractère sexuel (en dehors du ménage et hors violences sexuelles)

Exhibitionnisme et gestes déplacés se rencontrent dans un peu tous les espaces privés ou publics. On peut signaler, concernant les espaces publics, qu'en moyenne entre 2013 et 2015, qu'il s'agisse d'exhibitionnisme ou de gestes déplacés, environ une victime sur sept a subi les faits dans un transport en commun.



Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2015 et 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 15 % des victimes de gestes déplacés (baiser, caresse,...) commis ou tenté contre la volonté de la victime) en dehors du ménage déclarent que les faits se sont déroulés dans un transport en commun.

Les violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage

Repères

L'enquête CVS permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les violences physiques ou sexuelles qu'elles ont pu subir au sein de leur ménage, c'est-à-dire commises par une (ou plusieurs) personnes vivant dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Chaque année, les violences subies au sein du ménage concernent un effectif relativement faible d'enquêtés, en particulier les violences sexuelles. Afin de présenter des résultats fiables, les échantillons de répondants des cinq dernières années disponibles (2011-2015) et des cinq années précédentes (2006-2010) ont été rassemblés. La suite de ce chapitre présente des résultats moyennés sur cinq ans.

Violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage

	Moyennes par an	
	Période 2006-2010	Période 2011-2015
Victimes de violences physiques uniquement	342 000	330 000
Victimes de violences sexuelles avec ou sans violences physiques	83 000	56 000
Ensemble des victimes de violences au sein du ménage	425 000	386 000
En % de la population des 18-75 ans (%)	1,0	0,9
Part de femmes parmi les victimes (%)	70	67
Part de victimes âgées de moins de 30 ans (%)	32	32

Champ : individus âgés de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,9 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 386 000 personnes) ont déclaré avoir été subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) et/ou physiques (coups, gifles, bousculades,...) de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête (« au sein du ménage »). Parmi ces victimes, 67 % sont des femmes et 32 % ont moins de 30 ans. Enfin, plus de huit fois sur dix, la victime déclare avoir subi exclusivement des violences physiques.

Note : les violences sexuelles en dehors du ménage recouvrent les viols, les tentatives de viol et attouchements sexuels commis par toute personne ne vivant pas avec la victime au moment de l'enquête.

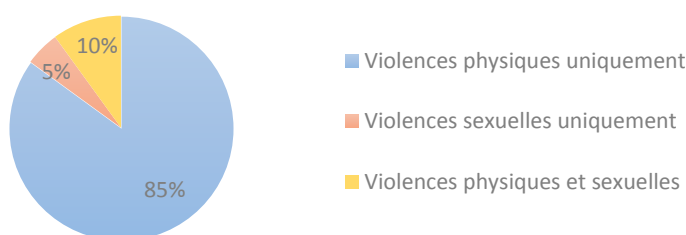
En moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,9 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 386 000 personnes) ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête (« au sein du ménage »). Sur la période précédente, entre 2006 et 2010, cette proportion était identique (1,0 %). Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences au sein du ménage (plus de deux victimes sur trois en moyenne entre 2006 et 2015). Les jeunes de moins de 30 ans sont également surreprésentés : leur poids atteint 32 % parmi les victimes de violences au sein du ménage âgées de 18 à 75 ans contre 20 % dans l'ensemble des personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine¹.

Ces chiffres sous-estiment vraisemblablement le nombre réel de victimes, car les violences au sein du ménage restent encore aujourd'hui un sujet tabou, en particulier les violences sexuelles. Certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ces violences. Un nombre non négligeable d'enquêtés, représentatifs d'environ 70 000 personnes, ne répondent pas aux deux questions permettant de repérer ces violences.

¹ Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Description des faits

Nature des violences subies au sein du ménage



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

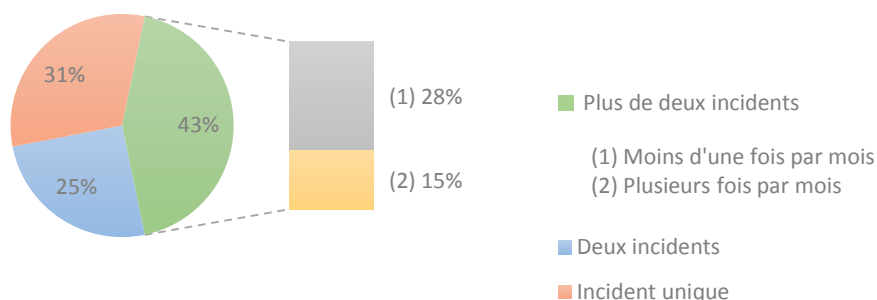
Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 85 % des victimes de violences au sein de leur ménage ont subi exclusivement des violences physiques.

Au sein du ménage, les violences physiques sont les plus fréquemment déclarées. En moyenne entre 2011 et 2015, 85 % des victimes rapportent avoir subi exclusivement des violences physiques, 5 % exclusivement des violences sexuelles et 10 % des violences physiques et sexuelles.

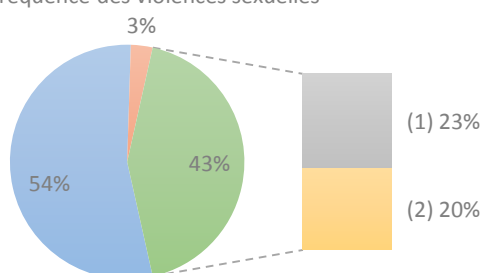
Les victimes sont interrogées sur la fréquence des violences qu'elles ont subies en distinguant les violences physiques des violences sexuelles. Pour les violences physiques, il n'est pas rare que les victimes déclarent avoir subi un unique incident dans les 24 mois précédant l'enquête (31 % des victimes ayant subi des violences physiques au sein du ménage, en moyenne entre 2011 et 2015) ou exactement deux incidents (25 %). En revanche, les violences sexuelles constituent beaucoup plus rarement un incident isolé (3 % seulement des victimes ayant subi des violences sexuelles). Qu'il s'agisse de violences sexuelles ou physiques, plus de 4 victimes sur dix déclarent avoir subi au moins trois incidents de même nature (physique ou bien sexuel) dans les 24 derniers mois. Pour les victimes concernées, les violences physiques se répètent au minimum plusieurs fois par mois dans 15 % des cas et dans 20 % des cas pour les violences sexuelles.

Fréquence des violences subies au sein du ménage au cours des 24 derniers mois

Fréquence des violences physiques



Fréquence des violences sexuelles



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 31 % des victimes ayant subi des violences physiques au sein du ménage déclarent qu'il s'agissait d'un incident isolé « unique » au cours des 2 dernières années contre 3 % seulement des victimes ayant subi des violences sexuelles au sein du ménage.

Qu'il s'agisse de violences physiques ou de violences sexuelles, le conjoint est très majoritairement l'auteur¹ des violences subies au sein du ménage : il est désigné par la victime dans 59 % des cas de violences physiques et 68 % des cas de violences sexuelles, en moyenne entre 2011 et 2015. À l'origine des violences physiques, on retrouve ensuite un parent ou le conjoint d'un parent (13 %), un enfant ou son conjoint (8 %), un autre membre de la famille (8 %) et enfin une autre personne vivant dans le logement (7 %). Cette répartition n'est pas très différente pour les violences sexuelles, les parents ou les enfants de la victime apparaissent toutefois moins souvent impliqués dans les déclarations des victimes qui acceptent de répondre à ces questions².

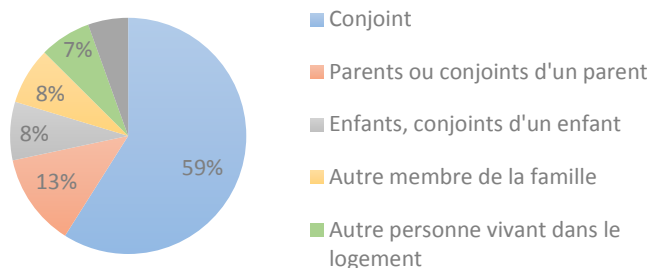
Dans les cas de violences physiques, 34 % des victimes déclarent que l'auteur était sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool au cours de l'incident ou d'au moins un des incidents s'ils sont répétés. Ce chiffre s'élève à 53 % des victimes dans le cas des violences sexuelles.

¹ Le seul auteur ou l'auteur principal, c'est-à-dire celui ayant « commis le plus d'incidents » si la victime déclare être violentée par plusieurs personnes. Qu'il s'agisse de violences sexuelles ou de violences physiques, environ 5 % des victimes concernées déclarent qu'il n'y a pas d'auteur principal (elles répondent « non » à la question « La plupart de ces incidents ont-ils été causés par une seule et même personne ? »).

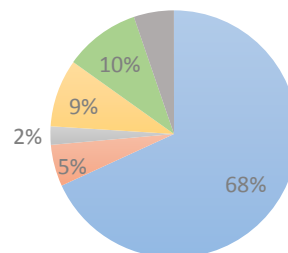
² Rappelons que ces résultats sont à prendre avec prudence car il manque en effet l'information des victimes potentielles parmi les enquêtés qui refusent de répondre aux questions sur les violences subies au sein du ménage et qui pourraient modifier cette répartition.

Auteur des violences au sein du ménage

Auteur des violences physiques



Auteur des violences sexuelles



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

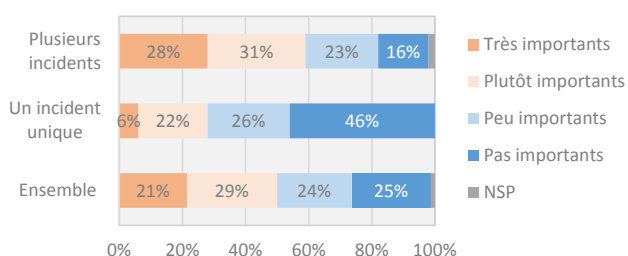
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, le conjoint est l'auteur des violences physiques dans 59 % des cas.

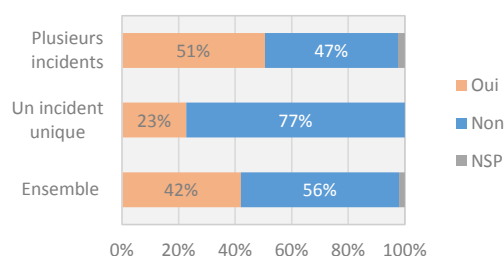
Interrogées sur les répercussions psychologiques des violences qu'elles ont subies au sein de leur ménage, la moitié des victimes répondent que les dommages psychologiques causés par ces violences ne sont pas (25 %) ou peu (24 %) importants. Cette proportion reste élevée (40 %) parmi les victimes d'incidents répétés et atteint 80 % parmi les victimes qui ont subi un unique acte isolé (physique ou sexuel). La majorité des victimes (56 % en moyenne entre 2011 et 2015) déclarent que les incidents n'ont pas entraîné de conséquences ni de perturbations dans leur vie quotidienne, notamment dans leur travail ou leurs études. Quand plusieurs incidents se sont produits, les victimes déclarent une fois sur deux des perturbations de leur vie quotidienne, contre une fois sur quatre en cas d'incident unique. Ces déclarations ne constituent en aucun cas une mesure de la gravité réelle des violences subies mais renseignent plutôt sur une relative acceptation, culturelle ou traumatique, des violences vécues au sein du ménage. Une des difficultés dans la lutte contre ces violences, conjugales en particulier, est en effet d'amener certaines victimes à prendre conscience ou parvenir à exprimer la gravité des faits qu'elles subissent.

Répercussions psychologiques des violences dans le ménage

« Comment qualifieriez-vous les dommages psychologiques causés par ces incidents ? »



« Ces incidents ont-ils entraîné des conséquences, des perturbations, dans votre vie quotidienne et notamment dans vos études ou votre travail ? »



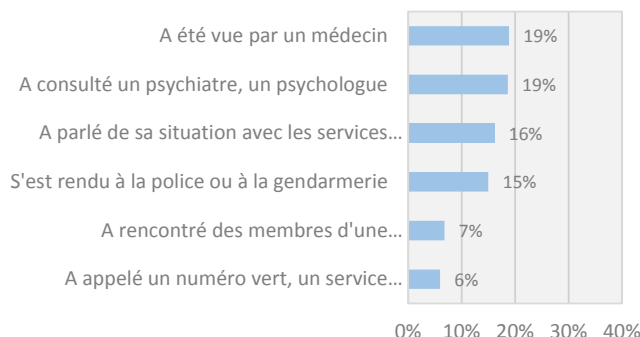
Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

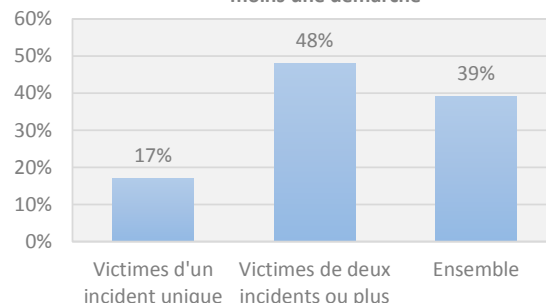
Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 56 % des victimes de violences au sein du ménage déclarent que les incidents subis n'ont pas entraîné de conséquences ou de perturbations dans leur vie quotidienne, notamment dans leurs études ou leur travail.

Démarches entreprises par les victimes de violences au sein du ménage

A la suite de l'incident ou des incidents, la victime au moins une fois...



Proportion de victimes ayant effectué au moins une démarche



Champ : individus de 18 à 75 ans ou plus de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

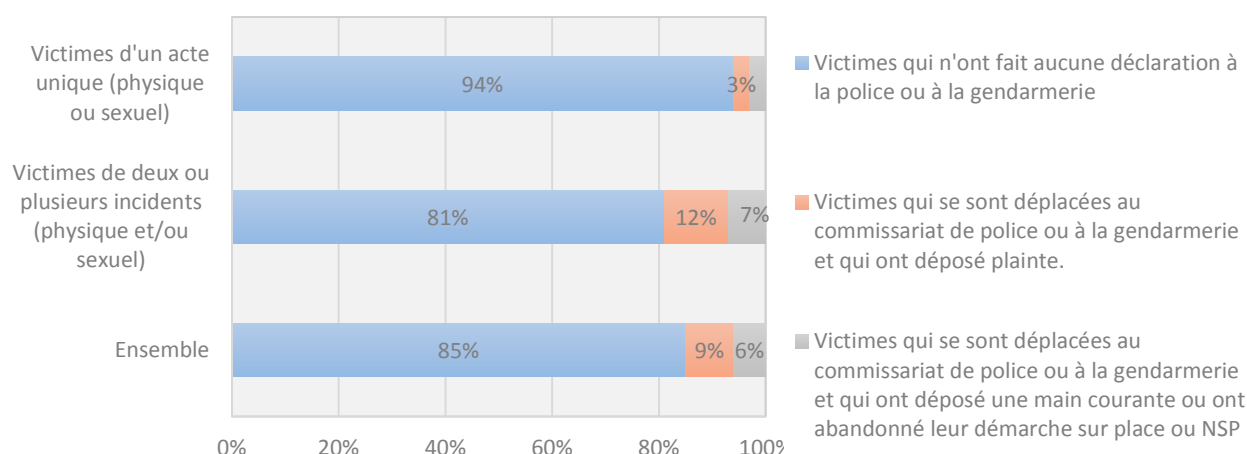
Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, seulement 6 % des victimes de violences au sein de leur ménage ont appelé un numéro vert ou un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes. Parmi les victimes ayant subi un unique incident au sein de leur ménage, seulement 17 % déclarent avoir effectué au moins une des six démarches listées dans l'enquête (se déplacer à la police ou à la gendarmerie, être vue par un médecin, consulter un psychologue, rencontrer les services sociaux ou les membres d'une association d'aide au victime ou appeler un numéro vert d'aide aux victimes) pour chercher de l'aide ou du soutien, contre 48 % des victimes ayant subi au moins deux incidents.

Environ une victime sur cinq a été vue par un médecin à la suite de l'incident - ou d'au moins un des incidents s'ils sont répétés - et moins d'une sur dix a bénéficié d'un certificat d'interruption totale de travail (ITT). La majorité des victimes ont déjà parlé à des amis ou des proches des violences qu'elles subissent au sein de leur ménage (61 % des victimes en moyenne entre 2011 et 2015), toutefois près d'une victime sur quatre déclare qu'elle n'en avait jamais parlé avant l'enquête.

En moyenne entre 2011 et 2015, 19 % des victimes ont été vues par un médecin, 19 % ont consulté au moins une fois un psychiatre ou un psychologue, 16 % se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie, 16 % ont parlé de leur situation avec les services sociaux, 7 % ont rencontré les membres d'une association d'aide aux victimes et 6 % ont appelé un service téléphonique gratuit (« numéro vert ») d'aide aux victimes. Dans l'ensemble, près de 4 victimes sur 10 ont effectué au moins une des six démarches qui viennent d'être citées.

Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne entre 2011 et 2015, 9 % des victimes de violences au sein du ménage ont déposé plainte.

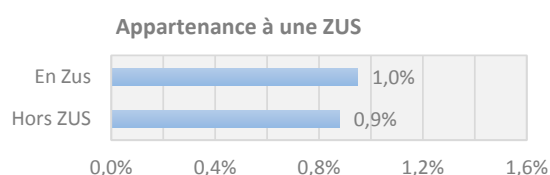
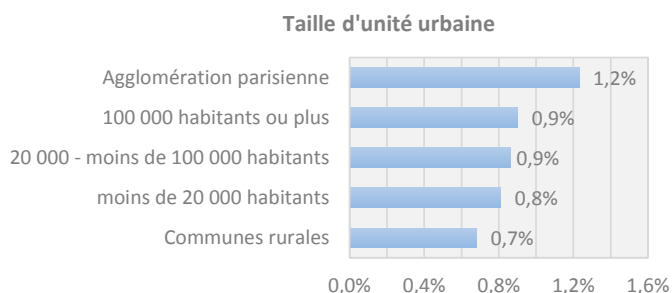
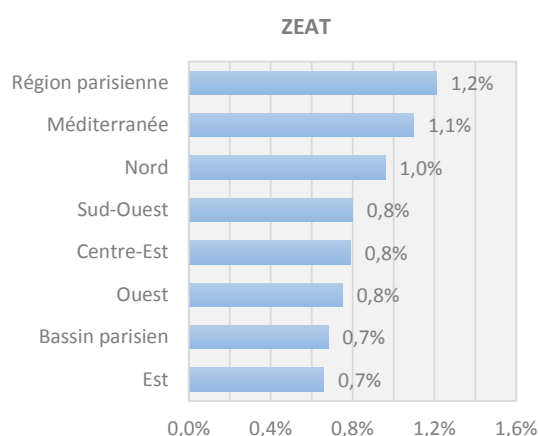
La grande majorité des victimes de violences au sein du ménage ne font pas de signalement auprès de la police ou de la gendarmerie. En moyenne entre 2011 et 2015, seules 9 % des victimes de violences au sein de leur ménage déclarent avoir déposé plainte. Cette proportion est de 3 % pour les victimes ayant subi un incident unique et de 12 % pour les victimes ayant subi deux incidents ou plus.

Profil des victimes

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,9 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences (physiques et/ou sexuelles) au sein de leur ménage. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités que l'enquête CVS permet de préciser.

D'avantage de personnes âgées de 18 à 75 ans se déclarent victimes de violences au sein du ménage en région parisienne (1,2 % en moyenne entre 2011 et 2015). A contrario, cette proportion est inférieure à la moyenne dans le Bassin parisien et l'Est (0,7 %). De même, selon le critère de la taille de l'agglomération, Paris présente un taux de victimation plus élevé que les petites, moyennes et très grandes agglomérations qui sont dans la moyenne (0,8 % et 0,9 %) et que les communes rurales (0,7 %). En matière de violences au sein du ménage, le taux de victimation observé dans les Zus n'est pas différent de celui observé hors Zus.

Proportion de victimes de violences au sein du ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence



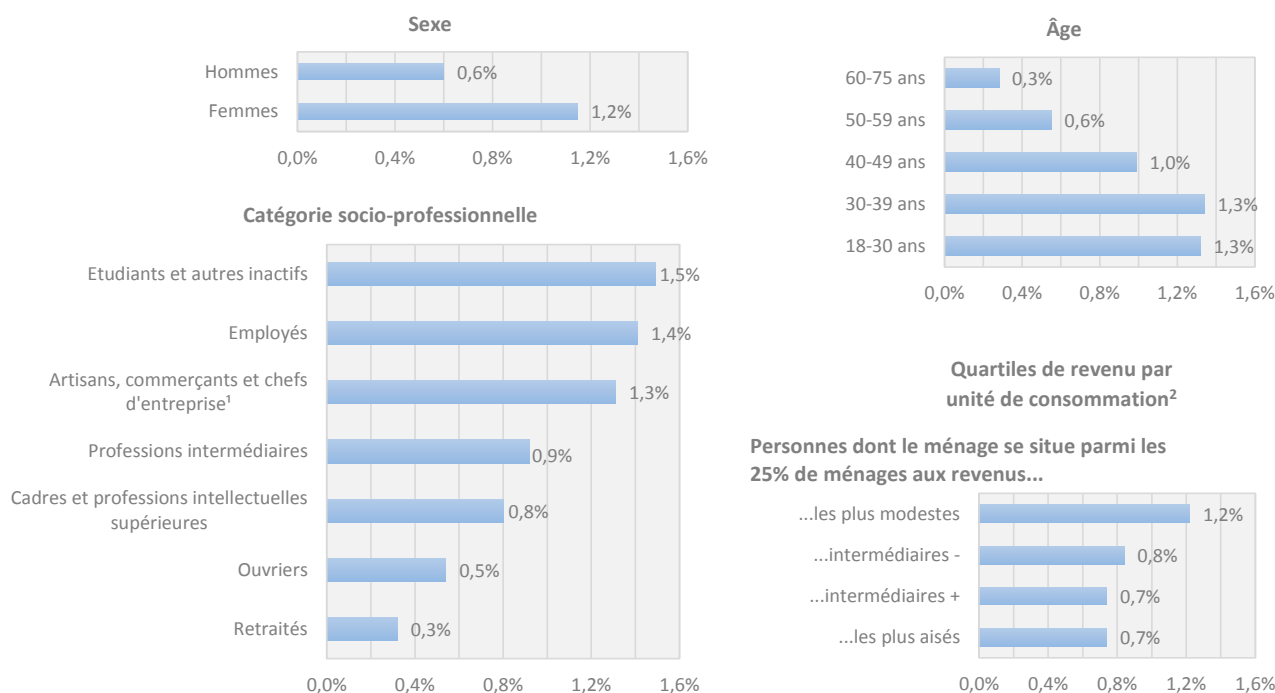
Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 1,2 % des personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en région parisienne déclarent avoir été victimes de violences au sein du ménage.

La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. D'abord les femmes sont beaucoup plus concernées que les hommes : en moyenne chaque année entre 2011 et 2015, 1,2 % des femmes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des violences au sein du ménage contre 0,6 % des hommes du même âge. Les jeunes de moins de 30 ans et les trentenaires affichent également des taux de victimation plus élevés que la moyenne (1,3 %) contrairement aux personnes âgées de 50 ans ou plus (0,6 % pour les 50-59 ans et 0,3 % pour les 60-75 ans). S'agissant des catégories socio-professionnelles, la proportion de victimes de violences au sein du ménage est supérieure à la moyenne parmi les étudiants et inactifs non retraités (ce qui inclut notamment les femmes au foyer, 1,5 %), les employés (1,4 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (1,3 %). Enfin, c'est au sein des ménages les plus modestes que le taux de victimation des violences domestiques est le plus élevé (1,2 % contre 0,7 % à 0,8 % pour les autres catégories de ménage).

Proportion de victimes de violences au sein du ménage selon les caractéristiques personnelles



¹ Y compris agriculteurs exploitants.

² Il s'agit du revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Champ : individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 1,2 % des personnes âgées de 18 à 75 ans dont le ménage se classe parmi les plus modestes ont déclaré avoir été victimes de violences au sein de leur ménage.

Il est difficile de déduire des constats qui précèdent que le phénomène des violences domestiques est plus prégnant sur tel ou tel type de territoire ou parmi tel type de population car l'information dont on dispose provient des victimes qui parlent des violences qu'elles ont subies. Or la révélation des violences varie, selon le profil des victimes et notamment leur âge, selon leur lieu de vie urbain ou rural, les aides qui s'y développent, selon aussi le type de violence subie.

Glossaire

Cambriolage

Un cambriolage est un vol dans un local faisant suite à une entrée avec effraction. S'il y a effraction ou tentative d'effraction sans vol, l'infraction sera également considérée juridiquement comme un cambriolage.

Conjoint

Le terme conjoint est à prendre de manière élargie, il désigne l'ensemble de partenaires intimes : époux-se, concubin-e, pacsé-e, petit-e-ami-e)...

Infraction pénale

On appelle infraction pénale le fait pour une personne de contrevenir de façon intentionnelle à une loi ou à un règlement. Une infraction pénale doit réunir un élément matériel, moral (intention) et légal. La loi détermine les crimes et les délits et fixe les peines applicables à leurs auteurs. Le règlement détermine les contraventions et fixe, dans les limites et selon les distinctions établies par la loi, les peines applicables aux contrevenants.

Ménage

Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

L'enquête porte sur les **ménages dits « ordinaires »**, c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux...) et vivant dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abri...)

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. C'est elle qui répond aux questions de l'enquête. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de la personne la plus âgée, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Revenu par unité de consommation

Il correspond au revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé « niveau de vie ») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Main courante (registre de main courante)

Registre de la police nationale dans lequel les services notent l'ensemble de leurs activités, notamment leurs interventions sur des incidents et les déclarations d'incident qui leur sont faites par des usagers. Y figurent les événements d'une certaine gravité qui ne sont pas à eux seuls constitutifs de la commission d'une infraction. Ainsi, par exemple, un tel dépôt peut être opportun en cas de départ du conjoint du domicile, de non-présentation d'enfant, de bruits de voisinage. Cette formalité permet de garder une trace officielle de certains faits ou déclarations.

Plainte

La plainte est l'acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue.

On appelle « taux de plainte » la proportion parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte. Il est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Vandalisme

Le vandalisme est un délit consistant à détruire, dégrader, détériorer volontairement le bien d'autrui pour son seul plaisir ou dans un but de nuisance (tags, graffitis, destruction d'abribus, bris de fenêtres ou de vitrines de magasins, etc.).

Violences physiques

Gifles, coups et toutes autres violences physiques.

Violences sexuelles

Attouchements et rapports sexuels non désirés et tentatives.

ZEAT

En 1967, l'Insee en relation avec le Commissariat général au plan et la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) a créé un découpage du territoire en huit grandes zones d'études et d'aménagement, les ZEAT, qui regroupent les anciennes régions comme suit :

REGION PARISIENNE - Ile de France

BASSIN PARISIEN - Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse et Haute Normandie, Picardie

NORD - Nord Pas-de-Calais

EST - Alsace, Franche-Comté, Lorraine

OUEST - Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

SUD-OUEST - Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées

CENTRE-EST - Auvergne, Rhône-Alpes

MEDITERRANEE - Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

ZUS

Les zones urbaines sensibles (ZUS) étaient définies par la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Elles constituaient la cible prioritaire de la politique de la ville jusqu'en 2014. Les ZUS étaient caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Le plus souvent, il s'agissait des grands ensembles d'habitat collectif et social de l'année 1950 à 1970 où les habitants souffraient davantage de l'exclusion et du chômage que la moyenne des agglomérations concernées. La liste des ZUS était fixée par décret. Au nombre de 751, elles rassemblaient 4.7 millions d'habitants, soit environ 7.5% de la population française.

L'entrée en vigueur des « nouveaux quartiers prioritaires » au 1er janvier 2015 entraîne l'abandon du sur-échantillon ZUS dans l'enquête.

Note Méthodologique

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) en bref

Réalisée par l'Insee depuis 2007, l'enquête CVS est une enquête de victimation qui vise à recenser et décrire les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle porte sur les cambriolages, les vols ou dégradations de véhicules ou du logement, que ces délits aient fait ou non l'objet d'une plainte. Elle porte également sur les vols personnels, les violences physiques, les menaces ou les injures ainsi que l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité. L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) ainsi que, plus récemment, le Service Statistique Ministériel (SSMSI) sont associés à la maîtrise d'ouvrage.

L'enquête est menée au premier trimestre de chaque année auprès d'environ 25 500 ménages résidant en France métropolitaine. L'enquête a également été réalisée à la Réunion en 2011 et en Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2015, en partenariat avec la Délégation Générale à l'Outre-Mer, mais les résultats concernant ces territoires ne sont pas repris dans ce travail. Chaque année, environ 16 000 ménages répondent effectivement à l'enquête. Au sein de chaque ménage, une personne de plus de 15 ans choisie aléatoirement répond aux questions portant sur les victimations individuelles (vols personnels, violences).

L'enquête porte également sur des sentiments ou des représentations dans le domaine de la sécurité, mais cette partie du questionnaire n'est pas exploitée dans le présent rapport.

Précautions de lecture des résultats du rapport

Précision des données annuelles

Ce rapport présente de façon systématique les réponses des ménages à toutes les questions qui leurs sont posées, dans chacun des domaines de victimation de l'enquête. Pour chaque domaine, l'évolution du nombre de victimes et souvent du nombre de faits est présentée, suivi par une description des faits, des recours mobilisés par les victimes, du profil des victimes et des caractéristiques du contexte des faits.

Il est important de noter que les résultats sont, comme tout résultat de sondage et par opposition à un relevé exhaustif dans la population, assortis d'une erreur de précision et que les chiffres et les évolutions doivent s'interpréter au regard des intervalles de confiance : par exemple en 2015, le nombre de victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de la résidence principale, estimé à 489 000, a en réalité 95% de chances de se trouver dans l'intervalle [424 200 - 553 700]. La taille de l'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon enquêté et de la prévalence du phénomène dans la population. Dans les commentaires des figures, seuls les écarts et les évolutions significatives, tenant compte de ces intervalles de confiance, ont été retenus.

C'est aussi pour tenir compte de la fragilité de certains effectifs annuels que le choix a été fait, dans la présentation des données de structure sur les infractions et leurs victimes, d'additionner les données de plusieurs enquêtes et de présenter des données annuelles moyennes.

Champs de l'enquête

Certaines catégories de la population française ne sont pas prises en compte : les moins de 14 ans pour les victimations du ménage et les violences individuelles (non sexuelles) hors ménage, et les moins de 18 ans et plus de 75 ans pour les violences sexuelles et les victimations intra-ménage ; les personnes vivant en Outre-mer, les personnes sans domicile fixe et les personnes vivant en collectivité.

Refonte de la pondération de l'enquête

L'ancienne méthode de pondération reposait sur une procédure simultanée de correction de la non-réponse et de calage sur marges en une étape.

Cette méthode conduisait à considérer comme non-répondants totaux à l'enquête les ménages répondants qui ne fournissaient pas de répondant au questionnaire sur les victimations individuelles, soit 500 ménages par an environ. Ceci constituait une perte d'information et de précision pour les estimations de niveau ménage. De plus, dans les marges de calage, la variable type de logement (individuel/collectif) était absente alors même qu'elle est corrélée aux variables d'intérêts.

Pour ces raisons en particulier, la direction de la méthodologie de l'Insee a travaillé à une refonte de la pondération dans l'enquête CVS et mis en place à partir de 2016 une approche en deux étapes : correction de la non-réponse (CNR) par repondération via les méthodes des groupes de réponse homogène puis en seconde étape calage sur marges. Par ailleurs, cette méthode améliore la correction de la non-réponse.

L'ensemble des années d'enquête est concerné par cette refonte de la pondération. Les nouvelles estimations, publiées ici sont en général très proches des anciennes, qui ont été diffusées antérieurement.

Estimations du nombre de faits : traitement des valeurs extrêmes sur les variables de recensement des victimations ménages

Les variables recensant les nombres de victimations subies par les ménages présentent quelques valeurs extrêmes qui ont un fort impact sur l'estimation finale du nombre total de faits subis par les ménages¹. Pour les traiter, nous avons appliqué une méthode basée sur les percentiles des distributions des victimations.

Chaque année d'enquête N , pour chaque variable de recensement de victimation R , on détermine le 99ème percentile de la distribution, noté $p99_{N,R}$ (valeur positive et nettoyée de la valeur 99). On compare ensuite cette valeur au $p99_{\{N,N-1,N-2,N-3,N-4\},R}$ qui correspond au 99e percentile de la distribution de la variable R déterminé sur l'ensemble de l'échantillon de ménages obtenu en empilant les 5 années $N, N-1, N-2, N-3$ et $N-4$. Si le $p99_{N,R}$ est supérieur à ce « $p99$ de moyen-terme » alors on lui affecte la valeur du $p99$ de moyen terme. On obtient ainsi une nouvelle série de $p99^*_{N,R}$ ajustés qui va servir de valeurs de troncature pour les variables R une année d'enquête N donnée.

Cette méthode en 2 temps basée sur les percentiles permet d'utiliser le $p99$ des distributions plutôt qu'une valeur arbitraire de troncature qui n'est pas forcément adaptée aux différentes victimations. Elle reste en outre sensible à d'éventuelles hausses des phénomènes mesurés sans pour autant accorder trop d'importance à des valeurs élevées portées par un nombre très faible de ménages une année donnée.

Estimations du nombre de cambriolages « réussis »

Dans l'enquête CVS, est recensé le nombre de cambriolages ou tentatives de cambriolages subies par un ménage au cours de l'année $N-1$. Il n'y a pas de variable de recensement explicite du nombre des cambriolages réussis (effraction + vol) d'un côté et des tentatives (effraction non suivie de vol) de l'autre. Pourtant, cette distinction est importante.

Nous proposons de calculer les cambriolages « réussis », appelés tout simplement « cambriolages »

¹ Le même problème se pose pour les variables de recensement des victimations personnelles mais le problème des séries (/répétition des atteintes) rend la problématique plus compliquée. Pour cette année, s'agissant des victimations personnelles, on recense le nombre annuel de victimes seulement et pas le nombre d'atteintes.

dans la suite par opposition aux tentatives, par la méthode suivante :

- D'abord en prenant en compte l'information exacte disponible pour les derniers et avant-dernier incidents. En effet, on dispose pour ces deux rangs d'incidents de leur degré d'aboutissement, réussi ou tentative.

- Pour les incidents de rang supérieur ou égal à 3 (avant l'avant-dernier), on estime le nombre de cambriolages via un « taux de succès » global des cambriolages sur l'avant-dernier incident, calculé sur les 5 dernières années pour éviter une trop forte variabilité.

Les ZUS, Zone urbaine sensible

Jusqu'en 2015, un sur-échantillon de logements en zones urbaines sensibles (ZUS) étaient tirés dans le cadre de l'enquête (3 100 logements). L'entrée en vigueur des « nouveaux quartiers prioritaires » au 1er janvier 2015 entraîne l'abandon du sur-échantillon ZUS pour les années suivantes et la mise en place d'un sur-échantillon « nouveaux quartiers prioritaires ». Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine repère les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire métropolitain.

La représentativité des habitants des ZUS n'est plus assurée dans le plan de sondage de l'enquête 2016.

Le choix a été fait de conserver dans ce document la distinction entre les ménages habitant hors ZUS et en ZUS, malgré l'abandon récent de ce zonage administratif et ses conséquences sur l'organisation de la dernière enquête, car ce zonage demeure représentatif d'un type d'habitat dont la sensibilité en terme d'insécurité est tout à fait particulière.

Pour en savoir plus

- La criminalité en France, Rapport de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, 2016 - 2016, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, INHESJ/ONDRP ;
- Très légère baisse du nombre de cambriolages de logement enregistrés en 2015 - Interstats Analyse N° 9 - Janvier 2016 ;
- Les déterminants sociaux, démographiques et économiques de la localisation des cambriolages de logement : une modélisation statistique à l'échelle des communes françaises - Interstats Analyse N° 2 - Octobre 2015 ;
- Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène - Interstats Analyse N° 8 - Janvier 2016 ;
- Les victimes de vols avec violences physiques ou menaces - Interstats Info rapide N° 4 - Octobre 2015 ;
- Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations - Interstats Analyse N° 14 - Décembre 2016 ;
- Moins de vols sans violence contre les personnes enregistrés en 2015 - Interstats Analyse N° 7 - Janvier 2016 ;
- Les victimes de vols d'automobiles - Interstats Info rapide N° 2 - Octobre 2015 ;
- Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse - Interstats Analyse N° 10 - Janvier 2016 ;
- Les victimes de vols d'accessoires de véhicules - Interstats Info rapide N° 1 - Octobre 2015 ;
- Les victimes d'escroqueries bancaires - Interstats Info rapide N° 3 - Octobre 2015 ;
- Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence - France Portrait social, Insee Références - Édition 2016 ;
- Vincent Gombault et Xavier Reif, « En 2012, plus d'une personne sur deux a acheté sur Internet », Insee Première N° 1453 – Juin 2013 ;
- Carine Burricand et Lucile Jamet, « Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints, des atteintes plus fréquentes et plus graves à l'encontre des femmes », Insee Première N° 1607 - Juillet 2016 ;
- Laure Chaussebourg, Joël Creusat, Valérie Carrasco, « Les déterminants de dépôt de plainte : le type d'agression subie devance de loin les caractéristiques de la victime », Économie et Statistique – 2011 ;
- Christelle Hamel, Alice Debauche, Elizabeth Brown et l'équipe Virage « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n°538, novembre 2016 ;
- Nathalie Bajos, Michel Bozon et l'équipe CSF « les violences sexuelles, quand la parole se libère », Population et Sociétés n°445, mai 2008 ;
- Jaspard M. et l'équipe Enveff, « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », Population et Sociétés n° 364, janvier 2001 ;
- « Les viols, tentatives de viols et agressions sexuelles en France », MIPROF, La lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes n°4, novembre 2016 ;
- Bettaïeb I., « Éléments de mesure des violences au sein du couple en 2013 », Rapport annuel de l'ONDRP, 2014 ;
- Morin T., Jaluzot L., Picard S., « Femmes et Hommes face à la violence », Insee Première n° 1473, novembre 2013 ;
- Fadoua Jouwahri « Victimation et insécurité en Île-de-France -2009 à 2012 », Études et données pénales n°116, Cespip, 2016 ;
- Mesure de l'exposition aux cambriolages, Analyse détaillée des facteurs individuels et environnementaux sur la probabilité d'être victime chez les ménages à travers l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ONDRP Grand angle n°39, mai 2016 ;
- Les enquêtes de victimation en douze questions, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, INHESJ/ONDRP ;
- Enquête de victimation - Cadre de vie et sécurité / CVS, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1278#consulter>

Interstats présente des données de référence, des analyses, des études et des séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance mises en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le SSMSI a été créé en 2014 au sein de l'administration du ministère de l'intérieur. Conformément au **décret n° 2014-1161 du 8 octobre 2014**, il est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPn) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGPn.

Ses missions sont :

- l'assistance aux administrations de la police et de la gendarmerie dans l'accomplissement de leurs missions, par un éclairage statistique sur la délinquance, son contexte et l'impact des politiques publiques. Ceci se traduit par la production de notes d'analyses, d'indicateurs statistiques et de tableaux de bord à destination des cabinets, des directions centrales et des services locaux de ces deux administrations, ainsi que du cabinet du ministre ;
- la mise à disposition du grand public de données statistiques et d'analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance, dans le respect des règles techniques et déontologiques de fiabilité et de neutralité de la statistique publique. Suite à son **audition par l'Autorité de la statistique publique en juin 2014**, le service a été officiellement reconnu comme membre du système statistique national, au sens de la loi de 1951, par un **arrêté du 9 décembre 2014**, au côté de l'Insee et des 16 autres services statistiques ministériels. L'espace internet Interstats est le vecteur principal de diffusion de ces informations. Le chef du service est le seul responsable, technique et éditorial, des informations et des données qui y sont publiées, ainsi que de leurs dates de publication, conformément aux prescriptions du **code des bonnes pratiques de la statistique européenne**.

Dirigé par un inspecteur général de l'Insee, le service est composé de 18 agents (8 statisticiens des corps de l'Insee, 2 policiers, 2 gendarmes et 6 membres des corps administratifs et techniques du ministère de l'intérieur).



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directeur de la publication : François Clanché

Rédacteur en chef : Laure Turner

Auteur : Hélène Guedj

Conception graphique : Marc Grenon-Mur

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous sur Twitter @Interieur_stats